

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world chiefly from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Montréal, mardi 16 avril 1946

VOLUME XXXVII — No 89

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *Belair 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: Belair 3361

Rédaction: Belair 2984

Gérant: Belair 2239

Madrid craint une invasion de l'Espagne par l'armée rouge

Il nous faut sortir des jupes de la mère-patrie

Il doit nous apparaître clairement maintenant que la question de savoir si nous pouvons prêter avec avantage à un autre pays relève d'abord de l'intérêt que nous avons à lui acheter des marchandises, et non pas à lui en vendre. Toutefois, comme la politique d'exportation est en théorie, et de plus en plus en pratique, liée aux importations, il s'établit un certain lien indirect entre prêts et exportations. Ce lien est de l'ordre suivant: nous avons un avantage possible à stimuler, par des prêts, nos exportations vers un pays, toutes les fois que nous sommes en position de devoir, à cause des besoins de notre population, acheter toujours plus de lui que nous ne pourrions lui vendre. De cette façon, plus nous lui prêtons, plus nous lui permettons de prendre chez nous de marchandises qui constituent le paiement anticipé des produits que nous avons l'intention et le besoin de lui acheter. Autrement dit, le prêt est intéressant dans la mesure où il permet l'accumulation immédiate en notre faveur d'un déficit qui nous servira à compenser plus tard nos déficits propres. C'est comme l'argent que nous mettrions en dépôt chez un marchand et qui n'a d'intérêt que si nous nous proposons d'acheter de lui.

Ai-je besoin de dire que le cas de l'Angleterre et du Canada ne correspond pas du tout à ces conditions? Loïn le pouvoir accepter un déficit à notre balance commerciale, nous avons besoin de maintenir avec le Royaume-Uni un excédent qui nous permette de combler notre déficit avec les Etats-Unis. Et s'il ne veut ou ne peut plus accepter ce déficit de l'ordre de \$190 millions, en moyenne, pour la période de l'entre-deux-guerres, nous avons vu le Devoir, 11 avril) qu'il serait contraire aux véritables intérêts du Canada d'y élever nos achats jusqu'au niveau qui retournerait notre avantage commercial en ce déficit de 40 millions dans notre balance des comptes, sans lequel le remboursement du prêt consenti sera techniquement fort hypothétique.

On peut, toutefois, concevoir une autre situation. Celle où l'Angleterre nous dirait: "A partir du moment où j'engagerai à accroître mes importations du Canada d'une somme au moins égale à mon paiement annuel de façon que soit maintenu son avantage à sa balance des comptes." C'est évidemment ce qui n'a pas été fait et ce que le gouvernement canadien n'a nullement cherché non plus à se faire garantir; ce n'est pas non plus ce que l'Angleterre a entendue qu'elle fera, bien au contraire, puisqu'elle se cesse de parler de l'équilibre de sa balance des comptes avec ses fournisseurs; mais c'est un peu ce que MM. Saint-Laurent, Vaillancourt et les autres laissent croire qu'il se passera, sans d'ailleurs nous fournir beaucoup de clartés sur des précisions.

Naturellement, cela encore ne pourrait nous être avantageux qu'en considérant la question d'une façon étroite, en ce qui a trait à la nécessité urgente où nous sommes de diversifier nos marchés; mais je suppose toutefois que l'Angleterre accepterait de nous acheter, à ces conditions, les produits qu'il est dans l'intérêt du Canada de vendre, étant donné le stage d'industrialisation où il en est arrivé. Or, réciproquement, cela est-il possible? De la même façon que nous avons posé le problème pour les achats, nous posons ici celui de nos ventes à l'Angleterre: est-il normal de concevoir que celle-ci puisse avoir un intérêt accru à acheter au Canada?

Le prétendre serait faire fi des changements profonds qui se sont produits dans la structure de l'économie canadienne pendant la guerre, comme dans celle de nos exportations à l'Angleterre elle-même. Nous avons vu dans un article antérieur (le Devoir, 3 avril), le pas de géant qu'a fait le Canada dans la voie de l'industrialisation: 578 millions de produits minéraux manufacturés exportés en 1943 contre \$86 millions en 1939, le premier chiffre représentant 70% de nos exportations de ce genre et le deuxième, 30% seulement. Comme notre commerce de guerre s'est surtout centré sur l'Angleterre, on retrouve la même évolution dans nos exportations à ce pays: en 1939, 0% seulement de toutes nos exportations au Royaume-Uni étaient manufacturées, et 20% seulement de nos produits minéraux; en 1943, 68% de toutes nos exportations à ce pays de nos produits de mines s'en allaient en Angleterre entièrement ouverts.

Si ce genre de commerce a pu faire l'affaire d'une Angleterre désireuse d'obtenir de nous le maximum possible d'engins de guerre et de maintenir au maximum possible sur son territoire sa production de paix pour l'exportation, qui osera soutenir qu'il l'intéressera encore autant après-guerre? De tout temps, depuis le début de l'ère industrielle, l'Angleterre a été, non pas un acheteur de produits finis, mais de matières premières; non pas un vendeur de matières premières, mais de manufacturées. C'est avec ce genre d'activité qu'elle a assuré sa fortune et son empire économique, quand ça n'a pas été politique, sur le monde. Qui croira qu'en se préparant à doubler le chiffre de ses exportations d'avant-guerre, elle modifiera son économie pour les beaux yeux du Canada afin d'y ouvrir acheter plus des produits de nos industries?

Ainsi que je l'ai déjà dit et que la preuve en ressort clairement ici, le prêt à l'Angleterre prépare la démobilitation des industries canadiennes pour faire place à la mère-patrie sur les marchés du monde. Il est impossible qu'il nous assure le maintien du genre d'exportations qui concourent à notre économie. Ce n'est pas vrai que le prêt à l'Angleterre nous permettra de maintenir nos exportations: de maintenir le chiffre peut-être... pendant les trois ou quatre prochaines années, et avec les avantages que nous sait (1), mais pas de maintenir le même genre de commerce. Ce qui signifie que pour satisfaire aux besoins de l'Angleterre pendant les années d'immédiat après-guerre, nous s'apprête à nous imposer à coups de sacrifices une nouvelle reconversion temporaire de notre activité économique, comme on l'a fait pour la guerre. Vu que cette reconversion ne règlera pas notre problème sur des bases permanentes, il nous faudra passer par une troisième quand le Royaume-Uni aura été remis sur pied, avec tout ce que cela comporte de malaises et d'allées économi-

ques et sociaux, ainsi que de retards pour un pays qui a besoin de marchés extérieurs.

En se reportant aux valeurs absolues, d'aucuns sentent peut-être le besoin, toutefois, de constater que, même si les pourcentages ont changé considérablement en faveur des produits manufacturés dans nos exportations à l'Angleterre, il n'en reste pas moins que nos ventes de matières premières et de denrées alimentaires ont crû dans des proportions considérables et qu'indépendamment de ce qu'il adviendra de nos manufacturés, il peut être intéressant pour le Canada de chercher à retenir au moins ce commerce. Et en effet, nos exportations au Royaume-Uni dans ce domaine ont presque doublé de 1939 à 1943, passant de \$260 millions à \$534 millions; elles auront plus que doublé probablement si l'on tient compte de l'augmentation du commerce de 1944 et de 1945 (à peu près comparable) sur celui de 1943.

Il conviendrait, à ce sujet, de ne pas se faire plus d'illusions qu'il ne le faut, même abstraction faite de la preuve qu'encore là le prêt en lui-même n'ajoute rien à nos chances; car si l'Angleterre a effectivement accru chez nous ses importations de ces produits par la force des choses, elle est loin d'avoir augmenté ses importations totales dans les mêmes proportions: de 885 millions de livres sterling qu'elles étaient en 1939, elles ne faisaient que 1,310 millions en 1944, soit un accroissement de 48% seulement, et déjà les chiffres de 1945 indiquent une diminution qui ramène le pourcentage à 25. Ce qui s'est produit, c'est avant tout une redistribution plus favorable au Canada des importations anglaises: en 1939, 32% de ces importations venaient d'Europe et 23% de l'Amérique du Nord; en 1944, l'Europe n'a fourni que 6% et l'Amérique du Nord, 57%.

Encore là, qui prétendra que nous pouvons conserver cette situation de faveur? En 1939, l'Angleterre vendait 36% de ses exportations à l'Europe et 12% seulement à l'Amérique du Nord: une fois que l'économie de l'Europe se sera replacée, de qui peut-on croire qu'elle achètera ce dont elle a besoin? De ceux qui constituent ses meilleurs clients ou des autres? Du Canada qui, à moins qu'il sacrifie son industrie, aura la prétention de lui faire concurrence sur les marchés internationaux, ou des pays dont l'économie est encore au stage qui convient au genre d'affaires que veut conduire l'Angleterre? D'une population de douze millions ou du reste du monde?

Si nous entrons dans le détail des produits que le Canada est intéressé à vendre, la situation ne nous paraît pas meilleure. Croisons-nous que nous augmenterons beaucoup nos exportations de blé en Angleterre, alors que la politique avouée, et d'ailleurs fort raisonnable, du gouvernement anglais est de stimuler la production nationale? Croisons-nous avoir, en dépit des avertissements qu'on nous a d'ailleurs donnés, l'avantage de maintenir nos ventes de bœuf au Royaume-Uni quand le petit Danemark achète presque autant de l'Angleterre que le grand Canada? En dépit du fait que nos forêts s'épuisent rapidement, prétendons-nous nous organiser pour alimenter à la fois le marché américain et le marché anglais en papier ou en pâte de bois (surtout dans le cas anglais) et pensions-nous que l'Angleterre nous réservera l'exclusivité et refusera de chercher à rétablir ses contacts profitables avec la Scandinavie? Quant à notre cuivre et à nos métaux, maintenant que nous avons appris à les transformer davantage nous-mêmes, allons-nous nous organiser pour maintenir la production à l'état brut à un niveau de guerre, plutôt que de chercher les marchés intéressés à nos produits manufacturés? Préférons-nous multiplier chez nous les mineurs ou les techniciens? Autant de questions auxquelles l'expérience du passé nous assure que la réponse n'est même pas problématique. Au point où le Canada est en rendu de son économie, il n'a plus d'intérêt à intensifier son commerce avec la mère-patrie et celle-ci n'a d'intérêt à intensifier le sien avec lui que dans la mesure où il accepte de revenir au stage de l'économie coloniale.

Au sortir de cette guerre, le Canada arrive donc à la croisée des chemins. L'heure est venue pour lui de sortir de sa chrysalide et de prendre son vol vers la liberté et l'indépendance. La politique qu'il devrait suivre est bien claire. Sortir des jupes de la mère-patrie; partir comme un grand garçon sur les routes du monde et y chercher la clientèle dont il a besoin en commençant par se montrer disposé à mettre de côté les préférences coloniales. C'est-à-dire à réserver autant que possible sa propre clientèle à ceux qui peuvent acheter ses produits; se rendre compte qu'il peut à son tour importer, au besoin, des matières premières à transformer pour les autres et jouer le rôle de mentor auprès des peuples qui en sont encore à un stage moins avancé que lui dans leur développement économique.

Et puis, ne pas oublier que le meilleur marché, le plus stable, le plus sûr, est encore le marché national. Dans toute la mesure par conséquent où il lui est possible de satisfaire la consommation nationale à un coût convenable, dans toute la mesure aussi où il lui est impossible de se trouver des clients payants à l'extérieur, orienter, par des travaux appropriés, l'embauche vers un développement plus complet de notre économie en vue de l'accroissement du bien-être des Canadiens par les Canadiens. Voilà le chemin à prendre.

Nos gouvernements ont choisi l'autre, celui du passé, du retour à l'organisation de l'économie canadienne en fonction des besoins de la métropole. Celui qui tend à maintenir le Canada au rang des puissances de troisième ordre, se contentant des miettes de pain... et assurant la prospérité de leurs fournisseurs. Qu'il se trouve des Anglais au Canada, dits Canadiens, pour être satisfaits de la chose, cela se comprend parfaitement: ils sont ici de passage et iront, s'ils le peuvent, finir leurs jours dans leur véritable patrie. Mais qu'on rencontre des Canadiens français, des gens censés faire partie de notre élite puisqu'ils sont nos députés, pour approuver cette politique et en complimenter les auteurs, cela dépasse l'entendement!

François-Albert ANGERS

L'O. N. U. et le problème russo-iranien

Bloc-notes

Les arguments de M. Gromyko sur ce problème — Un conflit de juridiction à Washington

Prêts d'honneur

Le prêt d'honneur est l'une des plus intéressantes initiatives qu'ait prises en ces derniers temps la Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Il s'agit, d'une part, de faciliter à un certain nombre de jeunes dont les ressources financières ne sont pas considérables, l'accès aux professions; de l'autre, de coaliser, pour cela, un grand nombre de souscriptions plus ou moins élevées. L'oeuvre en est à ses débuts. Mais déjà une vingtaine de jeunes gens en bénéficient et leur nombre peut rapidement croître. Cela ne dépend que de la générosité de nos notres.

Le choix des candidats heureux est fait par un comité de spécialistes qui étudient chaque dossier. La Saint-Jean-Baptiste fait la cueillette des souscriptions.

On sait, du reste, que l'entreprise n'a rien d'absolument neuf ni d'inédit. Elle existe ailleurs. Chez nos concitoyens d'origine israélienne, elle prend même une remarquable ampleur.

L'exemple des Juifs

Les Juifs ne se contentent pas de prêter à ceux des leurs qui veulent pousser leurs études. Ils les aident de bien d'autres façons. Ainsi ils avanceront quelques piastres au gamain qui veut ouvrir un petit dépôt de journaux.

— Votre Saint-Vincent de Paul est admirable, nous disait, il y a déjà longtemps, un Juif de Montréal. Mais votre argent une fois dépensé ne revient plus. Nous prêtres, on nous remet l'argent et nous prêtons de nouveau. Notre argent nous sert ainsi indéfiniment.

— Et le déchet? Combien perdez-vous sur cette multitude de petits prêts?

— Deux pour cent par année environ. Avec deux pour cent d'argent frais, nous maintenons intègre notre capital.

La contagion

On prête sans intérêt. Mais il est à présumer que les bénéficiaires de ces prêts d'honneur, quand ils seront en état de rembourser les avances qu'on leur aura faites, ne voudront point — si tôt que les circonstances le leur permettront — se contenter d'un remboursement pur et simple, qu'ils voudront à leur tour s'associer à l'oeuvre qui les aura aidés, lui permettre d'étendre son rayon d'action.

Il y a telle chose que la contagion du bien et nous sommes probable- ment au début de quelque chose de grand, de très grand même.

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Mme Eleanor Roosevelt revient sur la nécessité d'une langue commune qui permettrait aux délégués de l'O.N.U. de s'entendre, c'est-à-dire de se comprendre. Elle reconnaît toutefois que l'espéranto n'est pas la langue qu'il faudrait. Pourquoi pas le langage par signes des sourds-muets?

On annonce d'Ottawa, que le prix du beurre va monter. Comme le consommateur ne peut en trouver, cette augmentation lui paraîtra assez platonique pour le moment.

Le gouvernement prête à perte à l'étranger sous prétexte d'aider l'industrie canadienne. Mais pour ainsi dire, il maintient les taxes qui étranglent ladite industrie.

Le président de l'Association des boulangers des Etats-Unis prédit le marché noir, si le gouvernement décréte le pain noir.

Pour une fois il y aurait au moins une raison de convenance.

Depuis que le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter les salaires de ses députés, les ministres trouvent qu'augmenter les prix aide à combattre l'inflation.

La hausse de l'indemnité parlementaire était supposée nous valoir un meilleur gouvernement. C'est sans doute un autre de ces placements à rendement très éloigné, comme ces semences qui ne germent qu'au bout de cent ans.

Le Grincheux

16-IV-46

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Il n'est point de personnes vicieuses dont la société habituelle ne laisse de mauvaises traces. Si elles ne parviennent pas à faire aimer leur vice, l'habitude de voir ce vice affaiblir la répugnance qu'il inspirait d'abord.

Saint Grégoire de Naziance.

Le Conseil de Sécurité est de nouveau aux prises avec le problème qui domine toute la situation internationale: l'opposition fondamentale qui dresse la Russie et ses satellites contre le reste des vainqueurs. La nouvelle phase de la question iranienne révèle que le conflit demeure entier malgré tant de négociations pour en venir à une entente, et en dépit des concessions trop nombreuses consenties par l'Occident.

A sa séance d'hier le Conseil abordait l'étude de la demande formulée par M. Gromyko pour que la plainte iranienne soit rayée de l'agenda; le débat a continué ce matin à 11 heures. Il serait normal, et plus favorable à la solution de cette nouvelle difficulté, que la discussion soit limitée au problème de procédure posé. Mais comme d'habitude le délégué soviétique a tout remis en question, comme s'il n'y avait eu rien de fait depuis les tractations de San-Francisco.

M. Gromyko a d'abord invoqué un argument assez imprévu. Il a soutenu que la décision du 4 avril de laisser le différend iranien à l'agenda jusqu'au 6 mai était incorrecte et illégale parce que la Charte de l'O.N.U. stipule clairement qu'il faut entendre les deux côtés avant de prendre une décision, et que lors de la décision du 4 avril, le Conseil n'avait pas entendu la version soviétique puisque le délégué soviétique n'y était pas. C'est un reproche surprenant lorsqu'on se souvient que les membres du Conseil ne demandoient pas mieux que d'entendre M. Gromyko, mais que celui-ci a quitté la réunion parce qu'il voulait imposer l'ajournement.

M. van Kleffens a réfuté cet argument, et ses remarques ont remporté l'assentiment de la majorité; il a dit que l'article invoqué a été mis dans la charte pour assurer aux intéressés une occasion de donner leur point de vue, mais qu'il a été bien clairement entendu et précisé qu'aucun pays accusé de menacer la paix ne pourrait empêcher le Conseil d'agir en s'abstenant de donner sa version d'un différend ou en s'abstenant de la réunion.

SOUVERAINETE SUPRANATIONALE

Les Soviétiques font bon marché de la souveraineté de leurs voisins, le sort des Etats baltes et de tant d'autres pays terrorisés par l'armée rouge l'atteste. Cependant lorsque ce principe peut leur être utile ils n'hésitent pas à l'invoquer. M. Gromyko a fait grand état hier de la décision du gouvernement de l'Iran de retirer sa plainte. Il a dit que si les droits souverains de l'Iran lui permettaient de présenter une plainte au Conseil, ce pays avait le même droit de retirer sa plainte, et qu'alors le Conseil n'avait plus aucune juridiction.

Cet argument attaque le principe même de l'O.N.U. S'il doit avoir une vraie société internationale, qui puisse exercer une surveillance et faire respecter les principes qu'elle a pour but de défendre, il faut que les divers pays soient dépouillés en sa faveur d'une petite partie ou au moins de leur souveraineté absolue. L'essence d'une société des nations, celle de Genève comme la nouvelle, c'est de confier à cette organisation des prérogatives qui doivent lui permettre de sauvegarder la paix. Avant la réunion du Conseil à New-York, le gouvernement de Washington avait annoncé que si Téhéran retirait sa plainte, M. Byrnes soulèverait lui-même le problème iranien.

Les délégués étatsuniens et anglais ont répondu à M. Gromyko que le Conseil représente les 51 membres de l'O.N.U., que c'est à tous ces pays à la fois que dans sa réponse de la semaine dernière Moscou a promis que ses troupes auraient quitté l'Iran pour le 6 mai, puisque le Conseil avait posé des questions aux parties au nom de toutes les Nations Unies. Il ne s'agit donc pas seulement de la souveraineté de l'Iran, ni de la plainte initiale; le Conseil étant saisi du différend agit pour tous les Etats membres et doit donc se réserver le privilège de faire une vérification finale de l'évacuation le 6 mai.

LE ROLE DE L'O.N.U.

S'il fallait s'en tenir à l'interprétation du droit de souveraineté formulé hier par M. Gromyko le rôle de l'O.N.U. serait singulièrement limité. Lorsqu'on songe à toutes les difficultés que les Soviétiques ont suscitées depuis le début de cette entreprise, à Dumbarton-Oaks, il est clair qu'ils ne se font pas de l'O.N.U. la même conception que les autres grandes puissances, et la marge est encore plus grande par rapport au point de vue des petits Etats. Pour eux l'O.N.U. est un super-gouvernement du monde par les Cinq et non une société d'Etats égaux en droit; la façon dont ils traitent les pays de leur zone d'influence le prouve, et il est d'autant plus surprenant de voir le représentant de Moscou se montrer si chatoilleux pour le principe de souveraineté.

En terminant son plaidoyer hier soir, M. Gromyko a rappelé tous les débats antérieurs et les décisions du Conseil à propos de l'Iran; il a reproché aux autres grandes puissances de n'avoir pas respecté les privilèges de la Russie, d'avoir passé outre à ses désirs, continué l'étude du différend malgré ses protestations, et il a conclu que le délégué des Etats-Unis, M. Stettinius, et le délégué de l'Angleterre, sir Alexander Cadogan, avaient confirmé ses doutes quant au désir réel et sincère de leurs pays de voir un règlement pacifique du différend entre l'Union soviétique et l'Iran.

Les deux diplomates ont riposté que leurs pays s'efforcent justement d'obtenir un règlement pacifique. Sir Alexander Cadogan a dit que le gouvernement britannique désire résoudre le problème et qu'il croyait justement avoir trouvé la solution, par la résolution du 4 avril de laisser le problème sur la table pour révision le 6 mai. Qui soulève maintenant ce problème? a demandé le diplomate anglais; et il a continué: C'est le délégué soviétique, lui seul, qui a exigé que le Conseil rescinde sa résolution; s'il ne l'avait pas fait, nous n'aurions plus entendu parler, je l'espère, de la question iranienne.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues de Téhéran, M. Ala a envoyé au Conseil hier une lettre de son gouvernement retirant la plainte, mais cela n'a pas modifié l'attitude de Londres et de Washington; l'Iran n'a exprimé aucune opinion quant à l'attitude ultérieure du Conseil sur ce problème.

Pour gagner son point, il faudrait que M. Gromyko obtienne l'approbation de sept membres du Conseil; or il en est bien loin; deux pays seulement se sont prononcés en faveur de sa demande, et encore avec des réserves. Le délégué polonais a dit que le différend devrait être rayé de l'agenda, mais avec la condition qu'il pourrait être reconsidéré si cela devenait nécessaire. Le délégué français a aussi approuvé la demande russe, pourvu qu'en même temps le Conseil donne instruction à M. Lie de lui soumettre tous les rapports subséquents qu'il pourra recevoir au sujet de l'Iran.

Sept autres membres du Conseil, Etats-Unis, Angleterre, Hollande, Australie, Egypte, Mexique et Brésil, se sont opposés à la requête soviétique. La thèse de cette majorité du Conseil c'est que la raison de la plainte existe encore: les troupes soviétiques sont demeurées en Iran après la date fixée par traité pour leur départ — le 2 mars — et elles occupent le pays malgré la protestation soumise par l'Iran au Conseil en janvier dernier; le problème iranien ne pourrait être rayé de l'agenda avant le 6 mai que si toutes les troupes soviétiques avaient d'abord quitté l'Iran.

LA RUSSIE ET L'ESPAGNE

Tout indique donc que la demande soviétique sera rejetée. Mais on ne croit pas que M. Gromyko décide de s'absenter de nouveau advenant le rejet de sa requête; il tiendra sans doute à être là pour le débat qui suivra sur la plainte polonaise contre le régime Franco.

Le ministre des Affaires étrangères d'Espagne a annoncé hier soir qu'il a transmis aux cinq membres du Conseil de Sécurité qui entretiennent des relations amicales avec le gouvernement Franco, une invitation officielle d'envoyer des techniciens enquêter sur les accusations de la Pologne que l'Espagne est une menace pour la paix mondiale. Le gouvernement espagnol attend les réponses.

La radio de Madrid a exprimé aujourd'hui la crainte que la Russie soit en train de préparer une invasion de l'Espagne; elle affirme qu'il existe entre la France et la Russie un accord secret qui pourrait donner lieu au passage d'une armée soviétique à travers la France pour attaquer l'Espagne. A Paris, "une source proche du ministère des Affaires étrangères" a nié l'existence d'un tel accord. Madrid ajoute que le "gouvernement républicain espagnol en exil", qui a ses quartiers généraux à Paris, prépare une intervention militaire au moyen d'incidents de frontière dans les Pyrénées. Dès qu'un tel incident se serait produit, prétend la radio espagnole, les troupes russes viendraient à l'aide de leurs alliés, et entreraient en France en venant de leurs zones d'occupation d'Allemagne et d'Autriche.

Depuis deux ou trois mois déjà, des rumeurs circulent en France au sujet du danger que Madrid appréhende. Même si cela semble fantasmagorique à première vue, il ne faut pas oublier que Moscou joue en ce moment une forte partie. Le communisme perd du terrain à cause des excès de l'armée rouge dans les pays occupés, et par suite de débats comme celui de l'Iran. Si le communisme subit une défaite en France — ce qui paraît probable dans l'éventualité d'élections régulières — le mouvement se poursuivra, et les Soviétiques perdront peut-être assez vite leur emprise déjà sensible dans la moitié est de l'Allemagne. La tentation sera grande pour les communistes français de déplacer les problèmes politiques et de faire leur campagne électorale contre Franco.

POLITIQUE ETATSUNIENNE

Un comité sénatorial de Washington a hier, par un vote de 14 à 1 exprimé l'avis que l'accord d'aviation conclu aux Bermudes récemment entre les Etats-Unis et l'Angleterre est irrégulier. Le comité a adopté une résolution du sénateur Brewster (républicain du Maine), disant que le gouvernement n'est pas lié par cet accord tant qu'il n'aura pas été ratifié comme un traité par un vote affirmatif des deux tiers du Sénat. Dans tous les régimes démocratiques fondés sur la division des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les périodes de crise, notamment les guerres, permettent à l'exécutif d'étendre ses prérogatives. Aux Etats-Unis, comme chez nous, ce facteur a joué, de plus, en faveur de la centralisation fédérale. Après chaque progrès du pouvoir présidentiel, il y a eu une réaction du Congrès; on l'a vu après la Grande Guerre I, et M. Truman le constate à son tour.

Le conflit porte sur un point particulièrement litigieux; la constitution étatsunienne stipule que les traités, toujours négociés par le président, ne valent que s'ils sont ratifiés par le Sénat. Mais pour les simples accords la ratification n'est pas nécessaire. L'exécutif essaie sans cesse d'étendre la portée du mot accord en empiétant sur le domaine du traité. Pendant la guerre il a été question que le gouvernement essaierait de faire accepter la canalisation du Saint-Laurent comme un accord. Dans le cas de l'entente sur l'aviation, le secrétaire d'Etat a pris pour acquis que c'était un simple accord et qu'il était déjà en vigueur; sans demander la ratification du Sénat, il a simplement communiqué la convention aux sénateurs pour leur information; mais le comité du commerce ne l'entend pas ainsi.

C'est un débat qui peut comporter des indications utiles pour nous, car la réglementation de guerre a posé des problèmes analogues d'empiètement de notre gouvernement fédéral sur le parlement. La division des pouvoirs est un principe essentiel du gouvernement responsable; tout comme le partage de la souveraineté entre le pouvoir fédéral et les provinces est un élément fondamental de notre constitution. — Paul SAURIOL

actualité

Propos chinois

Lorsque le romancier Jules Verne contait les tribulations du Chinois Fo en Chine, et rêvait à la cuisine la cuisine aux nids d'hi-

rondelles, les ragoûts aux allerons de requin, et aux oeufs millénaires, cet estimable savant ne faisait qu'effleurer le charme mystérieux de la vie chinoise; d'un pays où par le soin des habitants, des fleuves immenses, comme le Fleuve-Jaune ou le Fleuve-Bleu, coulent sur de

longues distances tels des aqueducs romains, à 70 pieds au-dessus du sol mouillant. C'est aussi le pays où l'on se venge de ses ennemis, en se suicidant à leur porte, ce qui paraît aux Occidentaux une étrange façon de se

(suite à la page 2)

Lettre d'Ottawa

La hausse de 12 1/2 pour cent du prix des instruments aratoires

M. Bracken provoque un débat sur la question — Plus de vingt députés critiquent la décision de la Commission des prix — M. Ilsley prêt à en assumer la responsabilité — La Chambre disposera-t-elle du prêt à l'Angleterre avant Pâques ?

Ottawa, 16 — La Chambre des Communes a interrompu hier l'étude de la mesure de prêt à l'Angleterre pour se livrer à un débat animé sur la hausse des prix des instruments aratoires.

Le ministre des Finances, M. J. L. Ilsley, a voulu prévenir les critiques en se levant dès l'ouverture pour expliquer la décision de la Commission des prix.

Chambre jusqu'après les vacances de Pâques. Le premier ministre a convenu que c'était le cas, mais il a fait observer à M. Bracken qu'il aurait dû soumettre sa motion à un autre moment de l'ordre du jour pour respecter la procédure.

M. Bracken a abandonné momentanément son projet de débat sur la hausse de 12 1/2 pour cent. Les partis d'opposition ne pouvaient laisser passer une aussi belle occasion de se faire de la popularité aux dépens du gouvernement.

Nécrologie

- AMOT — A Montréal, le 14, Regina Dorf, épouse de feu Albert Amot, 349 ch. Ste-Catherine.
BENOIT — A Montréal, le 14, à 76 ans, Dr Emmanuel P. Benoit, époux d'Alce Benoit.
BLAIS — A Montréal, le 14, à 64 ans, Mme veuve Joseph Blais, née Malvina Pigeon.
BOLEAU — A Montréal, le 12, à 10 ans, Pierre Boleau, fils de Charles-Antoine Boleau et d'Edmée Robitaille.
BONENFANT — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 14, à 69 ans, Mme Adèle Bonenfant, épouse de feu Adèle Bonenfant.
BREAU — A Montréal, le 14, à 76 ans, Océaire Breau, époux de feu Isabelle Monfils.
BREWSTER — A Montréal, le 14, à 47 ans, E. Descent, épouse de George Brewster, 2142 Centre.
BRISSETTE — A Montréal, le 13, à 69 ans, Alfred Brissette, épouse de Sarah Beron.
CARBONNEAU — A Montréal, le 13, à 20 ans, René Carbonneau, fils de Théobald Carbonneau et de Blanche Paquette, 251 Turgeon.
CHARTRAND — A Montréal, le 13, à 62 ans, Charles Chartrand, époux de feu Floride Carrière, 1402 Dorion.
COTE — A Montréal, le 14, à 56 ans, Albert Côté, époux de Marie-Zélie Bouchard, veuve de Wilfrid Blouin, en lres noces.
COURSOL — A Lachine, le 13, à 79 ans, Mme veuve Joseph Coursol, née Rose-Edlima Gariépy.
DECARIE — A Montréal, le 14, à 71 ans, Mme d-C. Decarie, née Marie-Louise Trudeau, 4050 av. Royal.
DESIARDINS — A Montréal, le 14, à 64 ans, M. Desiardins, époux de feu Clara Desiardins.
LESMAIRIS — A Mackayville, le 13, à 79 ans, Mme veuve Alphonse Desmarais, née Adèle Crête, épouse de feu Adèle Crête.
EUBEAU — A St-Gabriel de Brandon, le 14, à 75 ans, Georges Eubeau, époux de feu Orville Desrosiers.
DUQUETTE — A Montréal, le 13, à 70 ans, Raoul Duquette, époux de Bernadette Jamin, 2704 Montclair.
ELLIOTT — A St-Hubert, le 14, à 53 ans, Mary Elizabeth Daly, épouse de George Elliott et mère de Veronica LeSquille.
CARRIERE — A St-Benoît des Deux-Montagnes, le 13, à 85 ans, Napoléon Carrière, époux de Céline Poirier.
FOREST — A Montréal, le 14, à 53 ans, Joseph-Antoine Forest, époux d'Esther Roy.
GARBEAU — A Longueuil, le 13, à 61 ans, Mme J.-Arthur Garbeau, née Eva Sénéchal.
GARIEPY — A Beloeil Station, le 13, à 66 ans, Bruno Gariepy, époux de Malvina Barab.
GAUTHIER — A Montréal, le 13, à 74 ans, Mme Marie Gauthier, fille de Noël Gauthier et d'Éliane Gauthier.
GAUTHIER — A Montréal, le 15, à 70 ans, Mme Albert Gauthier, née Marguerite Allard.
GAUVREAU — A Montréal, le 14, à 18 ans, Mlle Eva Gauvreau, fille de feu G.-H. Gauvreau et de feu E. Tranchemontagne.
GODBOU — A St-Hubert, le 14, à 74 ans, Yvonne Godbout, épouse d'Amélie Godbout, 602 Jarry.
GIRARD — A Montréal, le 12, Malvina Girard, épouse de William Girard.
GRAVEL — A St-Vincent de Paul, le 14, à 87 ans, Mme veuve Aldéric Gravel, née Malvina Auclair.
GUERIN — A Montréal, le 14, à 43 ans, Mme René Guérin, née Marguerite Lanthier, 5889 Vallée.
HAINS — A Montréal, le 14, à 82 ans, Mme François-Xavier Hains, née Emma de Gligne.
HUDON — A Notre-Dame de Grâce, le 13, à 82 ans, Joséphine Hudon, épouse de feu Antoine Hudon.
JORDON — A Montréal, le 14, à 28 ans, Simone Lefebvre, épouse de Jean-Paul Jordan.
LACHAPPELLE — A Montréal, le 13, à 76 ans, Wilfrid Lachapelle, époux d'Éugénie Lachapelle, 6371 Chambord.
LAUZON — A Montréal, le 14, à 77 ans, Mme V. Henri Lauzon, née Valentine Rivest.
LAUZON — A Ormstown, le 14, Bertha Leduc, épouse d'Aurèle Lauzon, d'Ormstown.
LAVOIE — A Montréal, le 15, à 89 ans, Mme veuve François Lavoie, née Emilia Hervey.
LAYETTE — A Montréal, le 14, à 39 ans, Napoléon Layette, époux de Cora Ratelle, 2438 Chambré.
MARTINEAU — A Montréal, le 13, à 53 ans, Aimé Martineau, époux de feu Anna Coman.
MCKENZIE — A Montréal, le 13, à 53 ans, Mme veuve Joseph-B. McKenzie, née Georgette Norbert, 6688 Iberville.
PELLAND — A St-Jean-de-la-Montagne, le 14, à 37 ans, Sr Marie-Hildalge, née Estelle Pelland, fille de feu Hildalge Pelland.
PELLETIER — A St-Vincent de Paul, comté de Laval, à 81 ans, Mme Ariste Pelletier, née Domitille Galarneau.
PESANT — A Montréal, le 14, à 50 ans, Léontine Dubois, épouse en lres noces de feu Tom Stuart, en 2es, d'Adélaïde Pesant, 2694 Côte St-Michel.
RIEUX — A St-Jean-de-Dieu de Rivière-du-Loup, le 14, à 78 ans, Arsène Rieux, époux de Desangée Rieux.
RIVEST — A Montréal, le 14, à 70 ans, Mme Onésime Rivest, née Amanda Forest.
ROUSSEAU — A Montréal, le 13, à 53 ans, Mme Wilfrid Rousseau, née Florestine LeRoux, 880 Notre-Dame ouest.
ROY — A Montréal, le 14, à 54 ans, Arthur Roy, époux de Regina Giguère.
ROZON — A St-Lazare Station, comté de Val-de-Richelieu, le 14, à 53 ans, Georges Rozon, époux de Rose Rozon.
STEBEN — A Montréal, le 15, à 24 ans, Mme Edmond Steben, née Annette Roullon.
TESSIER — A Montréal, le 14, à 55 ans, Mme Joseph Tessier, née Eva Beaudoin.
THUMAS — A Montréal, le 14, à 85 ans, Aimée Allard, épouse de feu Camille Thumas, 1222 St-Timothée.
VILLENÈVE — A Montréal, le 14, à 65 ans, Yvonne St-Georges, épouse de feu Joseph Villeneuve.
VOCATCHE — A Montréal, le 13, à 80 ans, Mme veuve Pierre Vocatche, née A. Bouchard.

CALENDRIER

Table of the calendar for April 1946, showing days of the week and dates from 1 to 30.

Le journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'imprimerie populaire (responsabilité limitée) éditeur-proprétaire — Georges Pelletier directeur-gérant.

Les manufacturiers, dit-il, ne sont d'ailleurs pas satisfaits de cette hausse de 12 1/2 pour cent et ils en réclament bien davantage. On a prétendu au cours du débat que le gouvernement aurait dû relever les prix des produits agricoles et ceux des salaires pour contrebalancer cette hausse des instruments aratoires.

Le gouvernement vient d'ailleurs de relever de 10 pour cent le prix du beurre dont la hausse totale au cours de la période a été de 29 pour cent. Le gouvernement ne supprime pas les contrôles sur les instruments aratoires, mais au contraire il les maintient avec rigidité.

M. Ilsley a terminé son discours en disant qu'il n'a pas rencontré les représentants des fabricants d'instruments aratoires, mais qu'il a cru devoir se rendre à la recommandation de la Commission des prix et qu'il est disposé à assumer la responsabilité de cette décision.

M. Bracken retire sa motion Après les discours de M. Gardiner, M. Bracken a consenti à la demande du premier ministre de retirer la motion qui avait fait l'objet du débat.

Après l'interruption d'hier, on peut se demander si la Chambre pourra disposer du prêt à l'Angleterre avant les vacances parlementaires de Pâques.

M. Ilsley a repris la parole à la fin de la séance pour répondre à toutes ces critiques. Il a déclaré que la Commission des prix avait accordé cette hausse de prix aux fabricants aratoires parce qu'elle était absolument nécessaire et qu'il est prêt à en assumer la responsabilité.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR GENERAL



Le feld-maréchal vicomte Alexander of Tunis, GCB, GCMG, CSI, DSO, MC, ADC, que nous voyons ici près de la Tour de la Paix des édifices du Parlement, à Ottawa, en compagnie de lady Alexander. Le couple veyoyal est ici photographié à la suite des cérémonies d'assèmentation qui ont eu lieu dans la chambre du Sénat. (Photo de l'Armée canadienne).

Bloc-notes

(suite de la première page)

L'appel de l'ouest On aura lu dans le Devoir d'hier l'appel émouvant et précis, et si fortement justifié, de Mgr Baudouin en faveur des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Nous espérons qu'il sera largement entendu dans notre province.

Le Vendredi Saint

Nous faisons de nouveau appel, comme l'an dernier, à tous nos concitoyens afin que le Vendredi-Saint soit célébré comme il le mérite. C'est une journée unique dans l'année. S'il est des anniversaires où les membres d'une même famille, d'une même nation s'unissent dans un recueillement profond pour honorer la mémoire d'un grand disparu dont la mort les sauva de la ruine ou de la honte, l'humanité entière doit se recueillir le Vendredi-Saint pour commémorer le drame sanglant du Calvaire.

Le bill du Nouveau-Québec

Québec, 16 (D.N.C.) — "Après avoir mûrement réfléchi et considéré sous tous les angles les divers aspects du bill pour faciliter le développement minier et industriel dans le Nouveau-Québec, j'en suis venu à la conclusion qu'il y a moyen de bonifier considérablement ce projet de loi, en y insérant un amendement.

Les employés civils

Au cours de la discussion des crédits du procureur général, hier après-midi, M. Léon Casgrain dit que les libéraux ont augmenté les employés civils avant les élections de 1944 mais que, par la suite, le gouvernement de l'union nationale a abandonné ces augmentations.

Le commerce au détail dans notre district

Une température favorable et l'approche de Pâques ont accéléré la demande de marchandises printanières, la semaine dernière, dit-on dans le relevé hebdomadaire de la maison Dunn and Bradstreet.

L'actualité

(suite de la première page)

payer la tête des gens qui nous déplaient. Bien avant Napoléon et les Russes, les généraux chinois avaient inauguré le système de la retraite à l'infini, et avec un égal succès. Cela prenait cent ou deux cents années, mais il ne s'agissait que d'attendre.

La Ligue du Dimanche

C'est ce que déclarait, hier après-midi, au Conseil législatif, le leader de l'opposition, M. Hector Laferte, alors qu'il prenait part au débat sur le bill du Nouveau-Québec.

Le commerce au détail dans notre district

Une température favorable et l'approche de Pâques ont accéléré la demande de marchandises printanières, la semaine dernière, dit-on dans le relevé hebdomadaire de la maison Dunn and Bradstreet.

Les employés civils

Au cours de la discussion des crédits du procureur général, hier après-midi, M. Léon Casgrain dit que les libéraux ont augmenté les employés civils avant les élections de 1944 mais que, par la suite, le gouvernement de l'union nationale a abandonné ces augmentations.

Le commerce au détail dans notre district

Une température favorable et l'approche de Pâques ont accéléré la demande de marchandises printanières, la semaine dernière, dit-on dans le relevé hebdomadaire de la maison Dunn and Bradstreet.

Advertisement for H. H. 7251 Pharmacy, specializing in hernia treatments. Text includes 'LES MEDICINS RECOMMANDENT NOS BANDES HERNIAIRES' and 'Une spécialité de la PHARMACIE MONTREAL'.

Une déclaration de M. Henri Grou

M. Henri Grou, qui était candidat à la mairie d'Outremont et défait au scrutin tenu hier, nous fait la déclaration suivante: Que M. Joseph Beaubien, le candidat élu, n'a pas répondu à la proposition qui lui a été faite le jour de la mise en candidature, savoir de fournir l'opinion d'un bureau d'avocats laissé à son choix quant à savoir si le conseil municipal d'Outremont dont il était le maire, avait le droit de passer un règlement décrétant la pasteurisation du lait obligatoirement.

Réunions-Conférences

- MARDI, 16 AVRIL
LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE — A 8 h. la salle des débats de l'Université d'Ottawa.
CONFÉRENCIERS: M. Edgar Duplessis, d'Ottawa.
Sujet: La famille Lenoblet-Duplessis.
MORSE HALL, Université McGill — Causerie de M. A. W. Kilmorey, du ministère du Revenu national.
L'INSTITUT FAMILIAL — A 8 h. à l'Amphithéâtre des Ecoles ménagères provinciales, 3420 Berri, derniers cours publics.
MONUMENT NATIONAL — A 8 h. en la salle 31, cours de chant et d'interprétation musicale, par M. José Deslauriers.
Forte concurrente. — Avant la guerre, la Floride était une forte concurrente de Cuba dans l'industrie des cigares et des cigarettes; elle en produisait pour plus de \$40 millions par année.

Nouvelles de travail

Les occasions suivantes d'emploi ne sont qu'une liste partielle des situations offertes ici par le bureau local du Service national de Placement et, ailleurs au Canada, par le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

POSITIONS pour HOMMES

- COMMIS DE BUREAU (JUNIORS) — Âgé de 18 à 20 ans — Éducation d'école supérieure — Bilingue et bonne apparence — Les positions offertes sont pour d'importantes compagnies de Montréal et offrent aux jeunes hommes qualifiés un entraînement utile et d'excellentes chances d'avancement.
COMMIS-VENDEURS — Vente de chaussures au détail — Plusieurs magasins sont à la recherche d'hommes d'expérience dans ce genre de travail — Positions permanentes — Âge: 20 à 35 ans — Quelques ouvertures aussi pour jeunes garçons voulant apprendre ce genre de travail — Salaire à être déterminé selon expérience.
Pour les positions ci-haut mentionnées s'adresser à 275, ouest, rue Notre-Dame

POSITIONS pour FEMMES

- COMMIS-COMPTABLE — Personne prête à prendre des responsabilités — Anglais ou Français mais connaissance parfaite de l'Anglais — Personne qualifiée de 25 à 35 ans — Gâtée — Salaire selon expérience — \$25. à \$35. par semaine.
COMMIS DE BUREAU — Pour s'occuper de la maille, Système de filière et l'ouvrage du bureau en général — Dactylographe — Bilingue — Âgé de 20 à 30 ans — Salaire de \$20. à \$22. par semaine.
Pour les positions ci-haut mentionnées s'adresser à 305 ouest, rue Ste-Catherine

UN MESSAGE AUX EMPLOYEURS

ENTRAÎNEMENT SUR PLACE
Les hommes et femmes licenciés des forces armées sollicitent l'opportunité de s'entraîner à votre centre de travail. Patrons de grandes ou de petites entreprises, pourvoyez à vos besoins futurs de main-d'œuvre en entraînant immédiatement des vétérans selon vos propres méthodes.

L'AIDE A LA JEUNESSE

Chaque bureau du Service national de Placement offre des occasions d'emploi dans sa propre zone et dans les autres régions au Canada.
Si vous êtes aptes à remplir un des emplois ci-dessus, adressez-vous au plus proche bureau local du

Service National de Placement, Ministère fédéral du Travail, Humphrey Mitchell, A. MacNamara, Sous-ministre.

La Patrie Fleuriste, 168 av. Ste-Catherine, Montréal, Tél. 1798-1787.

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Journal maximum 30. Même date l'an dernier, 30. Minimum aujourd'hui 36. Même date l'an dernier, 36.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

La France propose de différer l'étude de la question d'Iran

Grande-Bretagne et Etats-Unis veulent que l'on vide le débat devant le Conseil de Sécurité — La Russie demande que la question disparaisse de l'agenda

New-York, 16. (C.P.) — La France a proposé aujourd'hui un compromis au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. Elle a demandé que l'affaire russo-iranienne soit déferée au secrétaire général des Nations-Unies afin de rassembler les renseignements à fournir dans un rapport à l'assemblée générale.

Le délégué français, M. Henri Bonnet, donnant suite à l'intention qu'il avait annoncée hier de faire une telle proposition, a suggéré que le Conseil prenne note du fait que l'Iran a retiré sa plainte contre la Russie.

Il a aussi proposé que le Conseil prenne note de l'accord conclu entre l'Iran et la Russie par lequel la Russie a promis sans conditions de retirer ses troupes de l'Iran avant le 6 mai.

La controverse à ce sujet a été provoquée par la tentative de la Russie d'écarter la question iranienne et en particulier par l'expression du délégué soviétique qui a déclaré catégoriquement "douter" que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne désirent une solution pacifique.

Les délégués britanniques et américains prétendent que le litige est pour l'instant réglé par la résolution du 4 avril qui remet au 6 mai l'étude du cas de l'Iran, et que ce n'est qu'à la demande expresse de la Russie que la question a été soumise de nouveau au Conseil de Sécurité.

Le secrétaire-général des Nations-Unies a exprimé des doutes aujourd'hui sur la possibilité que le Conseil de Sécurité retienne à son agenda l'épineuse question russo-iranienne.

En un mémoire soumis ce matin au Conseil, le secrétaire général, M. Trygve Lie, a déclaré que le retrait de sa plainte par l'Iran "semblerait devoir enlever automatiquement cette question de l'agenda". "Il ne peut vraiment exister aucune interprétation qui permettrait de croire que le Conseil doit continuer à s'occuper du problème iranien", a-t-il dit.

Son mémoire a été soumis à un comité d'experts du Conseil de Sécurité.

Le canal Lachine est ouvert

Présentation de la canne à pommeau d'or au capitaine Crawford

Le canal Lachine est ouvert à la navigation à compter d'aujourd'hui et c'est le brise-glace "Ernest-Lapointe", qui était rendu aux Cascades hier après-midi, qui a complètement ouvert le chenal.

Hier, on a signalé le "Beaverdell" qui était à environ 100 milles à l'est du cap Race, Signalons qu'il s'agit là du premier voyage à Montréal de ce nouveau vaisseau du Pacifique Canadien jaugeant 10,000 tonnes.

Cette année, la canne à pommeau d'or ira au capitaine Crawford, en charge du "Fort Spokane" qui est arrivé dans notre port jeudi dernier, à deux heures de l'après-midi. La présentation de la canne qui est donnée au capitaine du premier océanique à entrer au port à l'ouverture de la navigation fluviale, aura lieu jeudi midi.

L'annulation de certaines chartes

Québec, 16 (D.N.C.) — Une mesure de M. Duplessis votée hier après-midi, sur dissidence de l'opposition, autorise le gouvernement à déclarer l'annulation de la charte accordée à une compagnie possédant l'empire de la Loi des compagnies de Québec, lorsque cette compagnie, durant deux années consécutives, de produire le rapport exigé en vertu de l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies.

Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra déclarer l'annulation d'une charte lorsque cette compagnie a négligé, à la suite d'un avis à cet effet dans la "Gazette officielle de Québec", de produire, dans un délai de 60 jours, le rapport prévu par la loi des renseignements sur les compagnies.

Les compagnies qui, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, n'avaient pas produit le rapport exigé par la loi des renseignements sur les compagnies pendant au moins deux années consécutives, devront le faire dans un délai de 60 jours, après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, à défaut de quoi leur charte deviendra alors sujette à annulation par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'objet de la mesure est de mettre fin à l'entreprise de gens qui obtiennent des chartes et ne s'en servent pas; ce qui avait pour conséquence d'accaparer des raisons sociales aux dépens de gens de bonne foi qui auraient pu en demander, explique M. Duplessis.

MM. Mathewson et Bienvenue esiment la mesure draconienne. Ils veulent que les compagnies visées soient averties par un avis adressé par lettre recommandée.

La loi ontarienne est plus sévère; elle permet l'annulation d'une charte après un an sans rapport; l'Angleterre autorise une annulation après six mois, note M. Duplessis; à présente mesure va moins loin, ajoute le premier ministre; elle vise d'ailleurs les gens de mauvaise foi; on veut supprimer un "raccourci".

Crise évitée dans le gouvernement français

On en viendrait à un compromis avec le M.R.P.

Paris, 16. (C.P.) — Le ministre des Affaires étrangères de France, M. Georges Bidault, a dit à la suite d'une réunion ministérielle aujourd'hui, qu'une crise avait pu être évitée dans le gouvernement français au sujet de la nouvelle constitution, et qu'une entente avait été acceptée en principe.

La crise a été, mettrait à l'épreuve une coalition des communistes et des socialistes, hier, contre le M.R.P., et d'autres partis. Le résultat avait été le rejet, par un vote de 288 voix contre 260, de la proposition du Mouvement Populaire Républicain d'équilibrer ceux de la Chambre des députés.

A cause des divergences de points de vue sur la question de savoir si le gouvernement aurait une ou deux Chambres, il a semblé un moment que les communistes et les socialistes pourraient s'emparer de tous les postes dans le cabinet français qui, à l'heure actuelle, compte les trois grands partis suivants: Communistes, Socialistes et M.R.P.

Le vote à l'assemblée d'hier, pour la première fois, mettrait à l'épreuve de la discussion, la forme de gouvernement de la quatrième république, telle que proposée par la nouvelle constitution. La gauche veut une législature à chambre unique ayant des pouvoirs à peu près illimités, tandis que le M.R.P., qui comprend plusieurs anciens partisans de de Gaulle et des gens de droite, est d'avis qu'une telle législature ouvrirait la voie à une dictature des partis de gauche.

Le prix du beurre

Afin d'éviter toute confusion chez les consommateurs par suite de l'augmentation du prix des différentes sortes de beurre, M. Alfred Savoie, représentant régional des prix et de l'approvisionnement à la Commission des prix et du commerce, donne quelques précisions.

On se rappelle que le prix du beurre de lait a été augmenté de quatre cents le livre, le 1er avril dernier, tandis que par ailleurs les prix du beurre de laiterie et du beurre de petit lait sont majorés de quatre cents le livre, depuis hier. Il s'ensuit donc que c'est le beurre de laiterie qui vient d'être augmenté tandis que le beurre de laiterie n'a pas subi une nouvelle augmentation.

Le beurre de laiterie est tout simplement le beurre fabriqué par les laiteries et se vend au maximum, lorsque de première qualité, 45 1/2 cents la livre alors qu'il était auparavant de 41 1/2 cents. Le beurre de laiterie qui est tout fait sur la ferme, est monté de 40 cents à 44 cents. Enfin, le beurre de petit lait est fabriqué avec le sous-produit du fromage, c'est-à-dire avec le lait dont on a enlevé la majeure partie du gras ou la caséine. Ce sont là les prix du beurre vendu au consommateur.

Amendement de procédure civile

Québec, 16 (D. N. C.) — M. Duplessis a fait adopter un amendement au Code de procédure civile qui vise particulièrement le cas des causes en annulation de mariages qui se multiplient et qui deviennent des demandes en divorce déguisées. Le département du procureur général a déjà nommé des avocats pour mettre fin à ce véritable "racket".

L'article 1213 du Code de procédure civile stipule qu'un avis de l'inscription d'une cause en Cour du banc du Roi doit être signifié à la partie adverse. Le Code de procédure civile ne prévoit aucun mode de signification dans le cas où la partie adverse est absente de la province et n'y a ni domicile, ni résidence, ni place d'affaires ou établissement de commerce.

L'objet du bill est de remédier à cette lacune en permettant à un juge de la Cour du banc du Roi d'inscrire dans un tel cas un mode spécial de signification.

M. Léon Casgrain note que c'est le gouvernement Godbout qui a inséré dans nos statuts la loi que l'on amende aujourd'hui; on voulait remédier au fléau des divorces déguisés, sous le couvert des annulations de mariage.

Les communistes sont entrés à Changchun

Tchoungking, 16 (A. P.) — Une dépêche du gouvernement chinois dit aujourd'hui que les troupes communistes sont entrées dans la capitale mandchoue après une nuit d'assauts répétés.

Un porte-parole militaire du gouvernement a rapporté que les dépêches de Changchun indiquaient jusqu'à hier soir que la maigre garnison gouvernementale était repoussée d'au moins une portion de la ville. Ce porte-parole a dit que la garnison de Changchun n'était pas de plus de 1,000 hommes.

Une dépêche d'un correspondant américain dit que les troupes régulières de la capitale sont de 4,000 tandis que les communistes attaquent avec 40,000 hommes de troupes.

Les renforts les plus proches sont à 70 milles au sud-ouest où la première armée combattait autour de la jonction ferroviaire de Szepingkai. Ce groupe est gardé la depuis des jours à cause d'une forte résistance communiste.

Quatre criminels éclopent de cinq ans de pénitencier

Pour un vol à main armée au restaurant Oscar et un vol avec assaut sur la personne d'un sexagénaire — Aux comparutions

Les trois auteurs du vol à main armée commis au restaurant Oscar, rue Saint-Denis, près Ontario, ont été condamnés à 5 ans de pénitencier chacun ce matin par le juge Armand Cloutier.

Les prévenus, Léopold Boucher, 20 ans, Lucien Bélanger, 22 ans, et Jean-Charles Reuzo, 23 ans, ont déclaré en défense qu'ils avaient commis cet attentat sous l'influence de l'alcool. Lors du crime ils avaient dérobé la somme de \$125.00. Le cadavre du trio a pris le chemin des cellules en pleurant.

Le juge Cloutier a ensuite différé à cet après-midi le prononcé de la sentence dans le cas de Nicholas Dowhan, 19 ans, né à Windsor, en Ontario, auteur de l'audacieux vol à main armée, de \$7,410, commis le 1er avril au bureau de l'Assurance chômage, 8185 rue Henri-Julien.

Alfred Lamontagne, 35 ans, 1085 boulevard Saint-Laurent, a été trouvé coupable ce matin par le juge René Thiéberge, de s'être porté à des voies de fait sur la personne de M. David Goulet, 81 ans, employé au Greffe du Palais de Justice.

Après avoir assumé sa victime, Lamontagne lui a volé sa montre de poche et une somme d'environ \$30.00.

Le voleur a été prévenu à 5 ans de pénitencier pour ce forfait commis le 2 mars dernier.

Les deux prévenus dans la tentative de vol par effraction dans les bureaux de la Dufresne Construction, 1832 boulevard Pie IX, Charles Quette, 33 ans, et Paul-Emile Bessette, 34 ans, ont été condamnés à 2 ans de pénitencier chacun ce matin par le juge T.-A. Fontaine.

Emile Thibault, un bagnard qui purgeait déjà une peine de 10 ans de pénitencier pour différents vols, a été prévenu à 2 ans de pénitencier ce matin devant le même juge, pour tentative de vol avec effraction la nuit.

Pour avoir dépouillé son ami d'accasion de la somme de \$40.00, Rita Goulet, 3 ans, a été condamnée à 2 mois de prison par le juge Charles-Eduard Guerin.

Aux comparutions

Le juge Maurice Tétréau prononcera la sentence le 23 avril dans le cas de Robert Charette et J.-C. Drouin, qui ont avoué à leur comparution, ce matin, leur culpabilité à l'accasion d'un vol à main armée d'un camion d'une valeur de \$300.00.

Un autre prévenu, Raoul Lippé, 423 rue Cazalès, recevra sa sentence le même jour. Il s'est avoué coupable d'avoir volé une automobile d'une valeur de \$1,600.

Charles-Auguste Quevillon, accusé d'avoir volé par effraction dans une maison privée des articles pour une valeur de \$1,500, a avoué sa culpabilité et recevra sa sentence le 23 du courant.

Pascal Sacucci et Georges Charlebois ont plaidé non coupables à l'accasion d'avoir volé et recelé un camion d'une valeur de \$500. Procès le 24 du courant. Tous deux ont obtenu un cautionnement de \$950.

Jeanne Hamel, 17 ans, a nié sa culpabilité à l'accasion d'avoir recelé un vol de bijoux pour commettre un vol. Procès le 23.

Gilbert Cowie et Robert Tod ont nié leur culpabilité à l'accasion de tentative de vol par effraction au théâtre Loew's. Procès le 24 et tout cautionnement refusé.

Deux nouveaux ministres en Ontario

Toronto, 16. (C.P.) — Deux nouveaux ministres viennent d'être nommés dans le cabinet provincial de l'Ontario et trois autres ministres se sont vu ajouter de nouvelles fonctions à celles qu'ils détenaient déjà.

M. Roland Michener, avocat de Toronto, a obtenu le secrétariat de la province, poste occupé auparavant par M. George Dunbar.

Le lieutenant-colonel William Griessinger devient ministre sans portefeuille et succédera bientôt à M. W.-G. Webster, comme président du bureau de la régie des liqueurs de l'Ontario.

Le département de la chasse et des pêcheries qui appartenait auparavant au secrétariat, sera transféré au ministère des Terres et Forêts. C'est M. W.-G. Thompson qui prendra ce ministère.

Le colonel G.-A. Welsh, nommé récemment ministre du Tourisme et de la Publicité, sera vice-président de la Commission du transport du nord de l'Ontario connu autrefois, sous le nom de Commission des chemins de fer du Temiscamingue et du nord de l'Ontario.

M. Dunbar, qui garde son poste comme ministre des Affaires municipales, devient aussi ministre des Institutions de réforme et participera bientôt pour la Grande-Bretagne, la Suède et la Suède, afin d'étudier les systèmes de réforme pénale.

Le gouvernement ontarien annonce en même temps que M. Webster a démissionné il y a quelque temps comme président de la Régie des liqueurs de l'Ontario pour s'occuper de ses propres affaires.

Sir Herbert Emerson maintenu à la Ligue

Genevè, 16. (A.P.) — Un comité de la Ligue des Nations a aujourd'hui approuvé une résolution britannique maintenant sir Herbert Emerson à son poste en tant que haut commissaire de la Ligue pour les réfugiés jusqu'au 31 décembre 1946.

Le délégué argentin a assuré aujourd'hui la Ligue, que les contributions de son pays seront entièrement acquittées dès aujourd'hui, soit une somme d'environ \$188,000.

Coercition illégale à la radio des E.-U.

Truman s'en prend au monopole de Petrillo

Washington, 16 (A. P.) — Le président Truman a aujourd'hui signé une loi rendant illégal l'emploi de coercition contre les directeurs de postes de radio.

Ceux qui ont appuyé le bill ont dit qu'il est destiné à faire cesser certaines pratiques de l'American Federation of Labor Musiciens Union, dirigée par James C. Petrillo. Les punitions sont jusqu'à un an de prison et \$1,000 d'amende pour avoir forcé les directeurs à:

1—employer plus de personnes qu'ils n'en désirent; 2—payer des services non rendus; 3—payer les unions pour l'emploi de disques de gramophone; 4—payer de nouveau pour l'émission d'une transcription d'un programme déjà enregistré.

Les mêmes pénalités peuvent être appliquées contre des personnes s'interposant à l'émission de programmes culturels ou éducationnels venant de pays étrangers.

Cette loi est le développement d'une tentative originale du sénateur Vandenberg d'abolir une restriction de Petrillo contre l'émission du festival de musique des étudiants d'Interlochen, Mich. Petrillo prétendait que cette émission nuisait à des musiciens professionnels en les empêchant de la donner eux-mêmes.

Indemnités parlementaires haussées à Québec

Le gouvernement propose une loi à cet effet — Indemnité et dépenses

Québec, 16 (D.N.C.) — Les indemnités parlementaires et allocations payées par le gouvernement au premier ministre, aux présidents des deux Chambres, aux ministres de la Couronne, au chef de l'opposition et aux députés vont subir une hausse si l'on en juge par le bill 51 qui vient d'être distribué ce matin à la députation et qui sera discuté au cours de la journée à l'Assemblée législative.

Voici les modifications apportées par ce bill susceptible d'être bien reçu par tous les intéressés.

Le premier ministre, qui recevra \$14,000 comme tel, aura à l'avenir une indemnité de \$10,000 et \$4,000 comme dépenses. Les ministres, qui recevaient \$8,000, en toucheront \$6,000 plus \$2,000 comme dépenses. Les ministres sans portefeuille, verront leur traitement de \$3,000 réduit à \$2,000 mais obtiendront un autre \$2,000 comme dépenses.

Le président du Conseil législatif recevra annuellement une indemnité de \$6,000 plus une allocation de \$1,000 comme frais de représentation.

Le président de l'Assemblée législative recevra également une indemnité de \$6,000 plus une allocation de \$1,000 comme frais de représentation et un autre \$1,000 pour frais de logement.

Le vice-président de la Chambre recevra une indemnité de \$3,000 et une allocation de \$1,000 pour frais de représentation.

Le chef de l'opposition officielle recevra une indemnité de \$6,000 et une allocation de \$2,000 comme frais de représentation.

Tous les députés et conseillers législatifs, quelles que soient leurs autres fonctions, pour lesquelles ils reçoivent déjà un autre traitement, verront leur indemnité établie comme suit: traitement, \$2,000, allocation pour frais de représentation, \$1,400, et allocation pour dépenses de voyage, \$300, soit \$3,700 (jusqu'à maintenant les députés et conseillers législatifs recevaient \$3,000 comme traitement et \$300 comme dépenses).

Coup de revolver au tribunal de Nuremberg

Nuremberg, 16. (Reuter) — Un coup de revolver a stupéfié aujourd'hui, au tribunal militaire international, juges et avocats, accusés et spectateurs.

Après enquête, l'on a annoncé qu'il s'agissait d'un garde qui avait tiré par mégarde avant de pénétrer dans la Cour. Le colonel B.G. Andrews, chargé de la sécurité de la Cour, a expliqué que le soldat était entré dans l'immeuble avec le doigt sur la gâchette de son arme comme il a été ordonné de faire à tous les gardes du palais.

Par accident, le soldat a pesé sur la gâchette et le revolver s'est déclenché. Il n'y a personne de blessé.

Rétablissement du bill des infirmières

Québec, 16 (D.N.C.) — Le comité des bills privés du Conseil législatif à sa séance d'hier soir a rétabli le bill de l'Association provinciale des Infirmières dans sa teneur première. Le comité des bills publics de l'Assemblée législative avait réduit le nombre des districts à cinq au lieu de onze, et les infirmières de chacun de ces cinq districts pouvaient, par un scrutin secret majoritaire, entrer ou non dans l'association. Le Conseil législatif rétablit les onze districts et le vote ne sera pas nécessaire pour faire partie de l'association. Dans chacun des onze districts, les infirmières pourront conclure leurs propres conventions collectives, selon les conditions locales.

Le bill ainsi amendé et ramené à sa forme première devra revenir devant l'Assemblée législative pour ratification.

Texte de la plainte formelle portée contre Fred Rose

Elle est signée par le procureur général de la province — Comporte cinq chefs d'accusation — Vingt présumés conspirateurs

On a publié hier le texte de l'acte d'accusation formelle ("preferred indictment") portée contre Fred Rose, député ouvrier-progressiste (communiste) de Montréal-Cartier, présumé conspirateur dans l'affaire d'espionnage qui sera jugé par ses pairs le 20 mai prochain.

Cette plainte comporte cinq accusations dont une de conspiration et quatre en vertu de la Loi des Secrets officiels de 1939. Elle est signée personnellement par M. Maurice Duplessis, procureur général de la province. C'est en vertu de cette plainte que l'accusé s'est vu refusé tout droit d'option pour subir un procès devant un juge seul.

Cette plainte formelle ressemble beaucoup à la plainte initiale portée contre l'inculpé, mais en plus elle donne les noms d'une vingtaine de présumés conspirateurs. En voici le texte: "L'Union des républicains souverains, Sa Majesté Georges VI, pour la province de Québec porte la présente plainte formelle, à savoir: Fred Rose, de la cité de Montréal, district de Montréal et d'autres lieux de la province de Québec et dominion du Canada, du 3 juin 1939 au 6 septembre 1945, a commis des offenses indictables, car il a illégalement:

"a) pour des fins préjudiciables à la sécurité et à l'intérêt du Canada obtenu, colligé, rassemblé, publié et communiqué à d'autres personnes des dessins, plans, modèles, articles, notes et autres documents et informations qui, dans son dessein, devaient être directement et indirectement utiles à une puissance étrangère, savoir l'Union des républicains socialistes et soviétiques;

"b) ayant en sa possession et sous son contrôle (lesdits informations et lesdits documents) qui devaient être utilisés dans un endroit prohibé et lui avaient été confiés en toute confiance par des personnes tenant office sous Sa Majesté; ces documents qu'il avait obtenus et auxquels il avait accès parce qu'il est une personne ayant tenu et tenant office au service de Sa Majesté (...)"

"1. — Communiqué lesdits documents à une personne autre que celles autorisées à les recevoir.

"2. — Utilisé les informations qu'il détenait au bénéfice d'une puissance étrangère, l'U.R.S.S., et d'autres façons préjudiciables à la sécurité et à l'intérêt de l'Etat.

"c) reçu lesdits documents, sachant et ayant des motifs raisonnables de croire qu'au moment où on les lui transmettait, ces documents et informations lui parvenaient en contravention de la Loi des Secrets officiels (3 Georges VI, ch. 49);

"d) ayant en sa possession des documents et informations relatifs aux mutations de guerre, communiqué lesdits documents, directement et indirectement à une puissance étrangère, l'U.R.S.S., de façon préjudiciable à la sécurité et aux intérêts de l'Etat.

"e) — conspiré avec les personnes suivantes: colonel Zabolotne, alias Grant; major Sokolov, alias Davie; major Rogov, alias Brent et Jan; le colonel Motinov, alias Lajon; le colonel Angelov, alias Baxter; G. G. Goshov, alias Chesler; Koudriavtsev, alias Leon; Goulakov, alias Butler; Sam Carr, alias Frank ou Sam; Dr Allan Nunn May, alias Alex; K. Willsher, alias Back; Durnford Smith, alias Bateau; Ned Mazerall, alias Bagley; Isidor Halperin, alias Bacon; H. S. Gerson, alias Gray; H. D. Shugar, alias Prometheus; Dr Raymond Boyer, alias The Professor; James-Scotland Benning, alias Foster; Arthur Steinberg, alias Berger; chef d'escadron Mat Nightingale, alias Leader; et d'autres personnes pour commettre les offenses indictables ci-haut décrites."

La plainte a été signée le 4 avril dernier et le procureur général, en même temps, ordonnait le procès par jury.

Assemblée des grévistes ce soir

Sous les auspices du Congrès canadien du travail seulement

Les grévistes de la National Breweries tiendront ce soir, à 8 h. 30, en la salle de l'Assistance publique, rue Lagacière, une assemblée publique sous les auspices des vint-cinq chefs montrealais du Congrès canadien du travail (C.I.O.).

Cette assemblée devait être, au début, une assemblée conjointe du Congrès canadien et de la Fédération provinciale du travail. Mais M. Elphège Beaudoin, président de cette Fédération, nous annonçait ce matin que la Fédération tiendra une assemblée similaire jeudi soir prochain, au même endroit. L'exécutif de la Fédération provinciale du travail s'est réuni hier matin et a décidé de ne pas tenir d'assemblée conjointe avec le Congrès ce soir.

La grève des brasseries, qui dure depuis près de trois semaines, menace de se prolonger encore plusieurs semaines. L'affaire semble très mêlée et même les personnes les plus versées en questions ouvrières ne peuvent prédire comment la grève se terminera.

Selon un porte-parole des grévistes, l'Union n'attend pas de réponse favorable de la Commission des relations ouvrières, ni du Conseil régional du travail, qui étudient actuellement le cas des grévistes de la National Breweries. Mais, ajoutait ce porte-parole, "nous entendons continuer cette grève. Nous sommes moins aujourd'hui au 15 d'augmentation qu'au début de la grève, mais nous entendons rentrer tous au travail pour la semaine. De ce temps-ci la National Breweries a employé des personnes inexpérimentées pour remplacer les grévistes; et 20 nouveaux employés réussissent à peine à faire l'ouvrage que 6 hommes d'expérience faisaient avant la grève. Tôt ou tard la compagnie se verra forcée de reprendre les hommes d'expérience qu'elle a congédiés. Et nous attendrons ce jour avec patience."

Ce même porte-parole nous déclarait que de nombreuses autres grèves allaient bientôt être déclarées au Canada, chez les marins, dans le textile, dans les aciéries et dans plusieurs autres industries. Voilà pourquoi, ajoutait-il, les unions sont intéressées à la grève des brasseries et à son issue. Ce qui se passe actuellement pourra bien se répéter au cours des prochaines grèves.

Hier soir, au cours d'une causerie radiophonique, M. Elphège Beaudoin, président de la Fédération provinciale du travail (F.A.T.), a tracé un résumé énergique et rapide des différents aspects de la grève des brasseries: "On y voit, d'une part: le refus obstiné du trust des brasseries de prêter l'oreille aux demandes de nos ouvriers; l'impuissance du gouvernement de Québec en face du trust tout-puissant des brasseries; l'intimidation de la police contre les lignes de pickets; l'invasion policière des bureaux de l'union; les rapports faussés dans de nombreux journaux sur les développements de la grève;

Nouveaux témoins

Ottawa, (D.N.C.) — On a annoncé que de nouveaux témoins seraient appelés à témoigner devant la Commission d'enquête étudiant les activités de l'espionnage russe du Canada.

On n'a pas révélé la nature des preuves fournies par ces témoins, mais d'après des milieux renseignés, la Commission n'a pas encore terminé son enquête et ne pourra pas émettre de déclaration finale avant longtemps.

Les frontières allemandes

Londres, 16 (Reuter) — La Grande-Bretagne, tout comme les Etats-Unis, informe la France qu'elle désire discuter la question de la Ruhr, de la Sarre et de la Rhénanie lorsque les ministres des affaires étrangères britannique, américain, français et soviétique se rencontreront à Paris le 25 avril.

On a cependant ajouté que Londres aussi bien que Washington, désirent que la discussion du problème de l'Allemagne de l'ouest ait lieu après que les projets de traités de paix, pour les pays qui étaient d'anciens ennemis, auront été examinés par les ministres.

L'aide alliée à la Russie

Londres, 16. (C.P. par câble) — Le premier ministre Attlee a déclaré aujourd'hui en Chambre des Communes que la Russie avait reçu du Canada au cours de la guerre 1,338 chars d'assaut. L'Angleterre lui en avait fait parvenir 3,880. M. Attlee a aussi dévoilé que l'Angleterre avait aussi envoyé à la Russie pour une valeur de \$1,904,600,000 en matériel de guerre. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis lui ont fait parvenir respectivement 4,282 et 3,129 avions. M. Attlee a également ajouté que 41 convois s'étaient rendus en Russie au cours des hostilités.

Le coût des expériences atomiques de Bikini

Washington, 16 (A. P.) — Le groupe expérimental sur la bombe atomique croit que le coût des expériences de Bikini ne sera pas plus élevé que celui d'un gros navire neuf — ce qui serait environ \$110,900,000.

Le Comté de Nicolet

Enquête économique et sociale par Firmin LETOURNEAU

Professeur à l'Institut Agricole d'Okla et à la Faculté des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal.

Un volume de 200 pages sur le comté de Nicolet.

L'auteur parle de tout ce que l'on y voit et de tout ce que l'on y a accompli depuis 300 ans.

Au comptoir : \$1.00 Par la poste : \$1.10

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



Mardi, 16 avril 1946

Programmes spéciaux

CBF, 1 h. 45 p.m. Le quart d'heure des virtuoses. Jean Laval, soprano.

CBF, 2 h. 15 p.m. Les chefs-d'œuvre de la musique. Messe au mineur de Bach, 2e partie.

CBF, 4 h. 45 p.m. Les artistes de demain. Yolande Perron, soprano.

CBF, 9 h. p.m. La Passion selon Saint-Matthieu, de Bach, que Radio-Canada nous fera entendre, comprend deux parties: le premier fait le récit de la Passion jusqu'à l'arrestation de Jésus; le second, celui de la Crucifixion et de la mise au tombeau. L'œuvre se compose de nombreux morceaux à savoir: des chorales, des récitatifs des deux, des soli. Le récitant, en d'autres termes, l'évangéliste, sera William Morton, ténor. Dans la partition originale, un chœur accompagne le récitant. Les chœurs sont des invocations.

Sommaire des postes locaux

- 4.00 Yvan l'interprète.
- 4.15 Radio-Journal.
- 4.25 Sports.
- 4.30 La revue de l'actualité.
- 4.45 Inter-mé.
- 7.00 Un homme et son péché.
- 7.15 Métropole.
- 7.30 Ceux qui reviennent.
- 8.00 Secrets du Dr Morhange.
- 8.30 Mine d'or.
- 9.00 La Passion selon saint Matthieu de Bach. Direction, MacMillan.
- 10.00 Radio-Journal.
- 10.15 Visites aux archives publiques du Canada.
- 10.30 Airs populaires.
- 11.00 Jazz.
- 11.10 Musique légère.
- 11.20 Nouvelles.
- 11.30 Orchestre.
- 12.00 Nouvelles et fin de l'émission.
- 12.05 Buffalo présente...
- 12.10 Nouvelles.
- 12.15 Fin des émissions.
- 12.30 Nouvelles.
- 12.35 Fin de l'émission.

Mercredi, 17 avril 1946

Sommaire des postes locaux

- 7.20 Ouverture.
- 7.30 Nouvelles et musique.
- 8.00 Radio-Journal.
- 8.15 Évangiles.
- 8.30 Mélodies.
- 8.45 Nouvelles.
- 9.00 Pot-pourri musical.
- 9.30 Les chansons que vous aimez.
- 9.45 Musique.
- 10.00 Sur nos ondes.
- 10.15 Courrier-confidences.
- 10.30 Vie de famille.
- 10.45 Sur demande spéciale.
- 11.00 Grande Soirée.
- 11.15 Météore Rancourt.
- 11.30 Joyeux rendez-vous.
- 12.00 Jeunesse dévot.
- 12.15 Quelles nouvelles?
- 12.30 Réveil rural.
- 12.45 Signal-sonore.
- 1.00 Rue Principale.
- 1.15 Radio-Journal.
- 1.25 Disques préférés.
- 1.30 Vers le soleil.
- 1.45 Virtuosité.
- 2.00 Le moulin de la chanson.
- 2.15 Inter-mé.
- 2.30 Lettre à la Canadienne.
- 2.45 Chansonnettes.
- 3.00 Muséo-hall.
- 3.30 Chets-d'œuvre de la musique.
- 4.15 Vie de famille.
- 4.30 Jazz.
- 4.45 Orch. à cordes.
- 5.00 Les beaux disques.
- 5.30 Bourée.
- 5.45 Radio de soir.
- 5.55 René Leclerc et ses chansons.
- 6.00 Yvan l'interprète.
- 6.15 Radio-Journal.
- 6.25 Sport.
- 6.30 Inter-mé.
- 6.45 Le phylloxère de l'air.
- 6.50 Message de Léon Blum.
- 7.00 Un homme et son péché.
- 7.15 Métropole.
- 7.30 Scène canadienne.
- 7.45 La France du commandant.
- 8.00 Ceux qu'on aime.
- 8.30 Mosaïque musicale.
- 9.00 Radio-Carabins.
- 9.30 Radio-Journal.
- 10.15 Notre artisanat au siècle, M. Morisset.
- 10.30 L'heure du concert. Dir. Albert Chamberland.
- 10.45 Le vieux loup de mer.
- 11.00 Jazz.
- 11.30 Orchestre.
- 12.00 Nouvelles et fin des émissions.
- 12.05 Buffalo présente...
- 12.10 Nouvelles et musique.
- 12.15 Prieres.
- 12.30 Marches et musique.
- 9.00 Nouvelles.
- 9.05 Honeymoon in New York.
- 9.30 Boîtes classiques de la musique.
- 9.45 Musique en travail.
- 10.00 Musique militaire.
- 10.20 Bibi-vin rojava.
- 10.30 Piano.
- 10.45 Concert.
- 11.00 Orchestre.
- 11.30 George White.
- 11.45 Lucy Linton.
- 12.00 Nouvelles de la BBC.
- 12.15 Road of life.
- 12.30 J'aime et produita.
- 12.50 Signal-sonore.
- 1.00 Radio-Journal.
- 1.15 The happy gang.
- 1.45 Claire Wallace.
- 2.00 Big Sister.
- 2.15 Jazz.
- 2.30 Concert Pop.
- 3.00 Woman of America.
- 3.15 M. Perkins.
- 3.30 Pepper Young's.
- 3.45 Night to happiness.
- 4.00 Une revue des chansons à succès.
- 4.15 Radio-Journal.
- 4.18 Causerie d'Edith Thurston.
- 4.30 Méditations sur la Semaine sainte.
- 4.45 Orchestre à cordes.
- 5.00 Musique classique.
- 5.15 Inter-mé.
- 5.30 Famille Robinson.
- 5.45 Bourée.
- 6.00 Programmes de la soirée.
- 6.15 Nouvelles.
- 6.25 Chronique sportive.
- 6.30 Le printemps magique.
- 6.45 Nouvelles de la BBC.
- 7.00 Jack Allison et ses invités.
- 7.15 Orch. de danse.
- 7.30 Doris Veale, pianiste.
- 7.45 Revue des événements.
- 8.00 Jerry Miller Show.
- 8.30 Studio.

Une comédie de Noël Coward "Blithe Spirit"

Se peut-il que le printemps nous revienne? Cette saison d'amour et de joie n'est-elle pas morte à jamais dans le cataclysme d'horreur et de haine qui a laissé l'humanité convulsée dans un dernier geste d'amertume? Voilà un préambule par trop morose et solennel, direz-vous? Et pourtant... Sans avoir juré de ne voir partout que du noir, il faut bien admettre que les pauciers hommes semblent avoir oublié fleurs et parfums, fraîcheur et détente, brise et fantaisie, simplicité et joie. Pour retrouver le printemps, il nous faudrait recouvrer tout cela d'imprimés et de compléments libérés de soucis, que nous avons enfoui un jour dans quelque coffre dont nous avons perdu la clef. Les lilas tacent les champs de leurs grappes blanches ou mauves, les tulipes émergent de la pelouse dans une joyeuse symphonie de couleurs... Et après? A quoi nous sert toute cette joie qui nous est offerte si nous nous sommes prémunis contre elle? Le printemps n'admet pas de réticences et l'homme de 1946 débordant de réticences dont la moindre n'est pas celle qu'il a de choisir ses plaisirs et de les choisir aussi compliqués que possible, de les choisir dans un climat de peur.

Parmi les plaisirs que se choisit l'homme de 1946, le cinéma tient la première place. Que nous offre-t-il ce cinéma si prétentieux? Des mélodrames, des histoires pour vieux garçons au teint jaune, des spéculations freudiennes sur la bestialité humaine, des dissections horribles du corps et de l'âme et quoi encore de sordide, de monstrueux, d'inhumain et d'idiot! Et nos salles de cinéma sont remplies à toute heure du jour par des auditeurs haletants qui viennent surtout y chercher des émotions crues en hystérie. Comment veut-on que ces gens puissent goûter ensuite la grandiose simplicité d'un grain de blé ou d'un bourgeon qui s'épanouit? Quand donc verrons-nous poindre la première velléité de détente annonciatrice d'un nouveau printemps pour l'univers qui justifiera ces cent millions de millions de poitrines lancrant bientôt: "Alléluia! Alléluia!"

M. Noël Coward est un écrivain curieux d'inventions délicates et profondes, mais il n'en croit pas moins à la bonté de l'homme, à sa susceptibilité d'amélioration, à la simplicité et à la joie qu'elle procure. C'est un grand mérite aujourd'hui que celui de sourire et de sourire, non pas d'une bouche amère qui se crispe de sourires sans arrière-pensée et avec la liberté de l'oiseau qui chante aux étoiles dans cette nuit frémissante où nul ne l'appréhendait.

L'art de M. Coward est si attachant dans sa simplicité et si heureux dans sa fantaisie que l'on est tenté de voir dans "Blithe Spirit" le meilleur film de cette année. L'emperte aisément sur tous les "techniciens" par le sujet et sur tous les autres par son audace. Noël Coward ne nous communique à aucun moment l'impression d'assister à du théâtre filmé. Bien au contraire, il ouvre au cinéma une voie que celui-ci a si peu souvent exploitée et qui, selon Giraudoux (voir préface au "Film de la duchesse de Langeais") peut être "une des plus fructueuses et des plus riches, celle de la fantaisie. Le cinéma possède le moyen de mystifier et de faire s'évader le spectateur. Au théâtre, on sent trop souvent le travail et le truquage. Le film nous présente toujours des figures fraîches et plausibles et le truquage devient aisément le naturel. Noël Coward lui a compris et il y a gros à parier qu'il est plus satisfait de son film que de sa pièce.

L'on a beaucoup parlé de l'humour de Noël Coward et de ce n'ai pas à l'expliquer. Qu'on me permette de dire, cependant, que "Blithe Spirit" ne provoque pas de gaieté hystérique. Mais le film en entier — et non plus quelques bons mots isolés — nous procure un plaisir et une joie qui se maintiennent toujours. Les Anglais goûtent probablement plus que nous ces facettes où nous ne voyons qu'une heureuse ingéniosité. "Blithe Spirit" n'en demeure pas moins une comédie de très plaisants où l'on chercherait en vain l'artificiel.

Grâce à un mélange heureux de réalisme et de fantaisie, l'auteur nous fait accepter des scènes qui seraient ailleurs plutôt ridicules. Un auteur français aurait choisi plus arbitrairement son genre et il s'en serait tenu ou au réalisme franc ou au fantastique pur. Je ne sais la quelle des deux formules l'emporte sur l'autre. On a justement reproché à Giraudoux de ne pas être Français pour avoir mis dans ses œuvres cette hybridité d'atmosphère. Que l'on songe à *Intermezzo*, à

A LA SCENE, AU CONCERT ET A L'ECRAN

M. Robert Victor, le délégué culturel, en l'absence du consul général de France à Montréal, M. Nègre, empêché de venir, a présenté dans un camp de concentration de Buchenwald, où il fut détenu par la Gestapo pour son activité dans la résistance.

Il a décrit, hier soir, la parfaite objectivité du service d'information "France-Press" en Amérique du Sud et il a exposé son projet d'ouvrir bientôt un service de nouvelles — les textes parvenant aux journaux français en français — pour les publications canadiennes.

"La Presse de France, à l'heure actuelle, dit M. Nègre, est soumise au régime sévère des autorisations. Peu de liberté matérielle; mais l'essentiel, la liberté morale, est sauvegardée. Les quotidiens ne paraissent que sur deux pages, faute de nouvelles premières. Mais à ce sujet, on peut voir, dans la multiplication de toutes ces réglementations, qui généralement ne changent pas grand-chose au fond, aux situations qu'elles veulent corriger."

M. Nègre, qui a l'oeil perspicace qu'il faut à un journaliste de carrière, déloge d'emblée la vérité qui se dissimule sous les formules. Telles les textes formules, telles les apparences existent? Sans doute! Mais voyons plutôt ce qui se passe en réalité, paraît-il constamment se dire. Dans le même sens, notre visiteur nous a affirmé ne pas beaucoup croire aux étiquettes en politique. Ainsi, selon lui, le communisme français n'est rien qui puisse apparaître très redoutable à un Français.

"On s'attend toujours à des bouleversements, mais la France n'est pas un pays de bouleversements, dit-il. Elle demeure étonnamment semblable à elle-même à travers des régimes qui souvent portent des étiquettes bien différentes. Ainsi, l'avènement du Front populaire, en 1936, n'a nullement marqué le début d'une ère sociale diamétralement opposée à ce qui existait auparavant, comme d'aucuns s'y attendaient. La France poursuit et poursuit encore l'existence qui lui convient. Nous sommes un peuple de vieille civilisation, de vieux usages, certaines normes de civilisation seront toujours respectées chez nous; nous ne changerons jamais autant que certaines formules ou étiquettes politiques pourraient le laisser croire à l'étranger."

M. Nègre est un homme encore jeune. Il dirige une agence de presse qui semble appelée à un grand rôle en Amérique du Sud, elle a tout de suite pris une place prépondérante, depuis la fin de la guerre, recueillant tout le prestige de l'agence "Havas".

M. Nègre, pour montrer l'objectivité de "France-Press", cite un épisode récent survenu dans l'affaire de l'Iran. "Pendant deux ou trois jours, racontait-il, les agences anglaises annonçaient des combats qui nous informaient que nous sommes félicités de ne pas céder à la tentation de reproduire ces nouvelles. Nous nous sommes trouvés dans le vrai en ne publiant rien, puisqu'il ne s'est alors rien passé. Je ne fais là, dit-il, que vous citer un fait. Sans commentaires."

Pierre de GRANDPRE

- L'horaire des spectacles**
- ST-DENIS: "Goththa" 11 h. 30, 2 h. 50, 6 h. 20, 9 h. 45. "L'Appel du Silence" 1 h., 4 h. 30, 8 h. 10.
- LOEW'S: "Kitty" 11 h. 50, 1 h. 30, 4 h. 15, 6 h. 55, 9 h. 40.
- PALACE: "This is Love of Ours" 11 h. 15, 1 h. 55, 4 h. 35, 7 h. 10, 9 h. 30.
- CAPITOL: "Blithe Spirit" 11 h. 15, 1 h. 55, 4 h. 40, 7 h. 15, 9 h. 55.
- PRINCESS: "Whistle Stop" 11 h. 30, 2 h., 4 h. 45, 7 h. 25, 10 h. 20. "Crime Doctor's Warning" 10 h. 12 h. 45, 3 h. 30, 6 h. 10, 8 h. 55.
- ORPHEUM: "Le Diable s'en mêle" 9 h. 55, 12 h. 20, 2 h. 45, 5 h. 10, 7 h. 35, 10 h.
- IMPERIAL: "Error By Night" 11 h. 30, 12 h. 55, 5 h. 25, 7 h. 50, 10 h. 20. "Idea Girl" 11 h. 10, 1 h. 40, 4 h. 05, 6 h. 35, 9 h. 05.

Symphonie de Paris, qui n'est pas du Mozart de première qualité, mais que Beecham détaille avec amour. Quant à la Marche des Troyens, où Berlioz laisse éclater toute son impuissance, elle n'a guère servi qu'à démontrer la valeur de nos cuivres.

Romain-Octave PELLETIER

Monument National
CE SOIR dernière de
LÀ FILLE DE
MADAME ANGOT
de CHARLES LECOQC
Rideau: 8.25 — Plateau 9161

La gazette artistique

Cinéma

SAINT-DENIS: "Goththa", film de la Passion (du 13 au 19 avril inclusivement); "L'Appel du Silence".

LOEW'S: "Kitty" avec Paulette Goddard et Ray Milland. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

CAPITOL: "Blithe Spirit", avec Rex Harrison et Constance Cummings. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

PALACE: "This Love of Ours", avec Carl Esmond et Sue England. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

PRINCESS: "Whistle Stop" avec George Raft et Ava Gardner. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

IMPERIAL: "Error By Night", avec Basil Rathbone et Nigel Bruce. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

ORPHEUM: "Le diable s'en mêle", avec Jean Arthur et Robert Cummings. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

Jean ARTHUR
avec
LE DIABLE S'EN MÊLE
avec
Charles COBURN
et
Ray MILLAND
MAINTENANT
ORPHEUM

2^{ème} semaine
LOEW'S

Les concerts

MONUMENT NATIONAL: Ballet Music-Hall, présenté par les "Danceurs associés", les 25 et 26 avril. GESU: "Fantasia 1946"; Fernand Emery et ses élèves. Le 9 mai.

FORUM: Le cirque Hamid-Morton, du 4 au 11 mai.

ARCADÉ: L'exaltation, d'Edouard Schneider. (Du 12 au 18 avril inclusivement).

GESU: Les Compagnons présentent *Antigone*, de Jean Anouilh, les 25-26-27-28-30 et 31 mai.

Kitty
avec
Paulette GODDARD
et
Ray MILLAND
MAINTENANT
ORPHEUM

2^{ème} semaine
LOEW'S

Les concerts

PLATEAU: Concert de l'Orchestre symphonique des Jeunes de Montréal sous la direction de M. Fernand Gratton. (Le 26 avril).

MONUMENT NATIONAL: Les Variétés Lyriques présentent *La Fille de Madame Angot*, de Charles Lecocq. (16 avril).

ST. ANDREW & ST. PAUL: "Le Messie", de Haendel. Le vendredi.

HIS MAJESTY'S: Opera Guild Inc. présente "Fidelio", opéra de Beethoven, sous la direction d'Emil Cooper. (3 et 4 mai).

HIS MAJESTY'S: Les Festivals de Jules Massenet, avec Lily Djanel et Raoul Jobin. Le 7 mai.

GEORGE RAFT
avec
WHISTLE STOP
avec
AVA GARDNER
et
The Crime Doctor's Warning
PRINCESS

A l'affiche
PALACE

Sir Thomas Beecham et l'Orchestre des Festivals de Montréal

Est-il besoin de répéter qu'un bon chef fait un bon orchestre? Sir Thomas Beecham l'a prouvé encore une fois vendredi soir en donnant de Mozart et de Haendel une exécution remarquable avec des instrumentistes qui, pour la plupart, ne possèdent pas l'expérience qu'on peut acquérir des musiciens plus populaires. Même le Requiem de Fauré a été exécuté de façon irréprochable, exécuté et non interprété, car il y aurait beaucoup à dire de l'interprétation qu'en donne Sir Thomas.

Gabriel Fauré fut un compositeur d'une distinction supérieure qui se serait reproché comme une faute grave le moindre écart, la moindre exagération de sentiment; et, plus encore dans son Requiem que dans ses autres œuvres, a-t-il évité de dramatiser ses émotions. Car le Requiem était pour lui une prière toute de tendresse et d'amour où l'angoisse du *Dies irae* n'a pas de place; aussi l'élimine-t-il comme étant trop tragique. C'est justement cela qu'il faut reprocher à la conception de Sir Thomas Beecham de l'œuvre de Fauré. Il en a fait une œuvre dramatique, il lui a donné des accents de mauvais goût que l'on pourrait admettre dans un opéra français du XIXe siècle, mais dont le caractère de Fauré était exempt. Le chœur des Disciples de Massenet que dirige Charles Goulet a montré une fois de plus sa souplesse en se plaçant si aisément aux ordres du chef, et les solistes, Barbara Troxell et James Pease, ont été adéquats, Mlle Troxell chantant avec une voix très pure le *Pie Jesu*, si M. Pease a semblé comprendre l'*Hostias* à la façon d'un baryton russe. Ils nous sont revenus tous deux dans une excellente interprétation du duo du troisième acte du *Marriage de Figaro*.

L'œuvre la plus intéressante au programme était à tous les points de vue une suite d'extraits d'opéras de Haendel dont Sir Thomas a fait un ballet intitulé *The Great Elopement*. Ces courtes pièces, transcrites pour orchestre moderne — et la voix de Sir Thomas, — ont été jouées avec une perfection et un humour remarquables. Le programme débutait par la

NOEL COWARD'S
Blithe Spirit
in Blushing Technicolor
avec
Rex Harrison, Constance Cummings, Ray Milland, Robert Cummings
A l'affiche
CAPITOL

RATHBONE
avec
TERROR BY NIGHT
avec
ALAN HOWBRY, RENEE GODFREY, DENNIS HOEY, BILLY BEVAN
A l'affiche
IMPERIAL

Les concerts

Ecole supérieure de musique d'Outremont

Pour son dernier concert de la saison, l'Ecole Supérieure de Musique d'Outremont présentait Mlle Jeannine Payant, pianiste, et trois élèves de la classe de chant en plus de la chorale de l'Ecole sous la direction de Roger Filiatrault, le titulaire de la classe.

Comme toutes les pianistes qui l'ont précédée à ces concerts, Mlle Payant est l'heureux possesseur d'une solide technique qui lui permet de traduire fidèlement, non seulement une œuvre de caractère didactique comme les Variations sériennes de Mendelssohn, mais aussi la Fantaisie chromatique de Bach, œuvre originale et hardie qui exige une précision et une clarté sans précédent. La façon dont la jeune pianiste l'a exécutée la classe au premier rang des élèves de l'Ecole.

Est-ce soleil ou printemps, il m'a semblé que les élèves de la classe de chant ont une voix moins couverte, qu'elles ne chantent plus du bout des lèvres. Du moins c'est l'impression que m'a donnée Mlle Jeannine Payant, Hélène Lévesque et Simone Rainville. Cette dernière et particulièrement à interpréter avec charme une mélodie de Fauré et avec une réelle force d'expression le *Liebestreu* de Brahms. Mlle Turcotte, dans un air de Mozart et le *Nil de LeRoux*, ne s'est pas contentée de chanter mais a cherché à traduire la variété d'expressions qui contiennent les deux œuvres. Et Mlle Lévesque a montré de jolies vocalises dans une pièce de La Forge et un air du *Marriage de Figaro*.

Quant à la chorale de l'Ecole, la perfection nuancée de l'ensemble, l'intelligence musicale de ses membres et l'habile direction de Roger Filiatrault font de toutes les œuvres qu'elle chante des modèles d'interprétation que peuvent envier tous les groupes vocaux. Les soli de Mlle Claire Lamarche, Simone Rainville et Andrée Lescoeur furent dignes de l'ensemble.

Il ne faudrait pas oublier Mlle Patricia Gouin, Louise Baril, Madeleine Raymond, Janine Belzile et Huguette Séguin, dont les accompagnements sont pour une grande part dans le succès du concert.

Romain-Octave PELLETIER

Les Amis de l'Art

Le dernier des récitals-causeries de la saison aura lieu à l'Auditorium National, dimanche, 28 avril, à 3 h. p.m. Jean Dansereau entretiendra ses jeunes auditeurs de Chopin et de Debussy.

A l'Auditorium de Verdun, mercredi 24 avril, 8 h. p.m., un beau film intitulé: *Notre-Dame de la Gouteloupe*.

A l'Auditorium du Plateau, vendredi, 26 avril, l'Orchestre Symphonique des Jeunes, sous la direction de Fernand Gratton.

Les membres peuvent se procurer des billets gratuits pour le club littéraire et musical, 23 avril, 9 h. p.m. Michel Chormansky, écrivain poissinaire, sera le conférencier. (Communiqué)

ST-DENIS
A L'AFFICHE
A LA DEMANDE GENERALE
Goththa
avec
JEAN GABIN, LUCY LINTON, JEANETTE LINDA
DRAME DE L'UNIVERS
IMPERIAL

Programmes spéciaux

CBP, 12 h. 30 p.m. Le Réveil rural. — Stephen Vincent, causerie. Comment organiser de beaux et bons légumes. M. Dumas et les ménestrels du Réveil rural.

CBP, 1 h. 45 p.m. Le quart d'heure des virtuoses. Joseph Sztrzycki, violoniste.

CBP, 3 h. 30 p.m. Les chefs-d'œuvre de la musique. Responsorio du Mercredi.

Nos entrevues

M. Maurice Nègre, de France-Press

M. Maurice Nègre, directeur général de "France-Press", l'agence de presse française qui a pris la succession, après la libération, de la célèbre agence "Havas", est de passage à Montréal. En compagnie de M. Jean Deveaut, qui dirige les bureaux montréalais de cette importante entreprise, il a reçu hier, à l'hôtel Windsor, une vingtaine de journalistes de la métropole.

M. Maurice Nègre, directeur général de "France-Press", l'agence de presse française qui a pris la succession, après la libération, de la célèbre agence "Havas", est de passage à Montréal. En compagnie de M. Jean Deveaut, qui dirige les bureaux montréalais de cette importante entreprise, il a reçu hier, à l'hôtel Windsor, une vingtaine de journalistes de la métropole.

CBP, 10 h. 15 p.m. M. Gérard Morisset, de la Société Royale du Canada, prononcera les mercredis 17 et 24 avril, de même que les 9 et 15 mai, un prochainement série de cinq causeries sur Notre art au XIXe siècle. Ces causeries passeront de 10 h. 15 à 12 h. 30 du soir.

Morisset a divisé son travail de la façon suivante: 10, industrie et romantisme; 20, architecture archéologique; 3, décors; 40, les peintres et le romantisme; 50, arts décoratifs.

CBP, 10 h. 30 p.m. Mme Zaza Nelova, violoncelliste de grande réputation, prendra part à l'heure du concert. C'est M. Albert Chamberland qui sera au piano.

CBP, 9 h. p.m. La direction de Radio-Carabins a préparé pour l'émission de mercredi un programme qui s'inspire de la semaine sainte. Le concert et les sketches que l'on entendra diffèrent de ce

Nos entrevues

M. Maurice Nègre, de France-Press

M. Maurice Nègre, directeur général de "France-Press", l'agence de presse française qui a pris la succession, après la libération, de la célèbre agence "Havas", est de passage à Montréal. En compagnie de M. Jean Deveaut, qui dirige les bureaux montréalais de cette importante entreprise, il a reçu hier, à l'hôtel Windsor, une vingtaine de journalistes de la métropole.

M. Maurice Nègre, directeur général de "France-Press", l'agence de presse française qui a pris la succession, après la libération, de la célèbre agence "Havas", est de passage à Montréal. En compagnie de M. Jean Deveaut, qui dirige les bureaux montréalais de cette importante entreprise, il a reçu hier, à l'hôtel Windsor, une vingtaine de journalistes de la métropole.

CBP, 10 h. 15 p.m. M. Gérard Morisset, de la Société Royale du Canada, prononcera les mercredis 17 et 24 avril, de même que les 9 et 15 mai, un prochainement série de cinq causeries sur Notre art au XIXe siècle. Ces causeries passeront de 10 h. 15 à 12 h. 30 du soir.

Morisset a divisé son travail de la façon suivante: 10, industrie et romantisme; 20, architecture archéologique; 3, décors; 40, les peintres et le romantisme; 50, arts décoratifs.

CBP, 10 h. 30 p.m. Mme Zaza Nelova, violoncelliste de grande réputation, prendra part à l'heure du concert. C'est M. Albert Chamberland qui sera au piano.

CBP, 9 h. p.m. La direction de Radio-Carabins a préparé pour l'émission de mercredi un programme qui s'inspire de la semaine sainte. Le concert et les sketches que l'on entendra diffèrent de ce

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la Famille sera toujours régénérée et ravivée en idéal. (Vérine)



C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs définis, que la femme mènera le monde. (Vérine)

Rédactrice: Germaine BERNIER

A l'Institut Familial

L'annulation du mariage et le divorce sont deux choses

A la dernière réunion de l'Institut Familial Mlle Cortesy a défini ce qu'est une maternelle, Mlle Cortesy est directrice et fondatrice d'une maternelle à Notre-Dame de Grâce: "L'Éveil des petits".

Il faut bien distinguer entre garderie, jardin de l'enfance et maternelle. La maternelle n'est pas un lieu où les mamans qui travaillent ou qui veulent être libres viennent conduire leurs enfants pour ne les reprendre que le soir, les confiant à des personnes plus ou moins intéressées à ce travail. La maternelle n'est pas, non plus, l'école où les enfants trop jeunes pour être admis aux écoles publiques vont quand même entreprendre une classe régulière.

A la maternelle, tout se fait sous forme de jeu; mais les jeux sont choisis et variés de façon à développer toutes les facultés de l'enfant. On développe ses membres par des exercices physiques; on lui apprend le sens du beau et la distinction des couleurs par le coloriage; on lui montre les choses, les animaux, les personnes en des séries de cartes très belles représentant les œuvres des grands maîtres, les plus beaux coins du monde, etc.

Un des remèdes les mieux connus pour soulager

les GRAMPES, la sensation de NERVOUSITÉ de "CERTAINS JOURS" du mois

Prenez ce Remède Efficace durant tout le Mois



Plus de 100 Millions de Bouteilles Vendues! Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham FAIT PLUS que soulager les douleurs mensuelles causées par les troubles périodiques féminins. Il aide aussi à diminuer la sensibilité des fibres, de la fatigue, de la nervosité, d'irritabilité, qui accompagnent les périodes.

Ce remède est d'une grande efficacité parce qu'il est un sédatif utérin qui exerce un effet calmant sur l'un des principaux organes féminins.

Des Milliers et des Milliers de Femmes et Jeunes Filles en Profitent

Le Composé de Pinkham est extrait d'herbes et racines salutaires (avec vitamine B1). Il ASSISTE LA NATURE. C'est l'un des remèdes les mieux connus et les plus efficaces en son genre.

Des milliers de femmes en ont bénéficié. Si vous souffrez ainsi, nous vous engageons à essayer sérieusement le Composé de Pinkham.

COMPOSÉ VÉGÉTAL

Lydia E. Pinkham's

LES DOULEURS DE LA SINUSITE

Soulagées par ce moyen facile

Mettez-vous simplement quelques gouttes de Vicks Vapo-Rol dans chaque narine, et sentez comme il se met à l'oeuvre pour vous apporter un soulagement rapide, apaisant, des cruelles souffrances que cause la sinusite. VICKS VAPOROL

Les Hémorroïdes sont très douloureuses - Soignez-les avec PAZO

Si de simples hémorroïdes vous font souffrir le martyre, attendez pas. Demandez aujourd'hui de l'Onguent PAZO à votre pharmacien. Des millions de gens ont été vite soulagés par la triple action du PAZO. (1) calme la douleur et la démangeaison (2) lubrifie les parties sèches et dures - aide à prévenir les fissures douloureuses (3) tend à diminuer le gonflement et à nettoyer le sillonement. Appliquez facilement avec la canule perforée spéciale. Les médecins connaissent le PAZO depuis 30 ans. 4-457

PAZO SOULAGE RAPIDEMENT

Reprise d'un concours intéressant

Fleurir pour égayer et embellir

Avec la fin de la guerre bien des initiatives reprennent leur essor.

Ainsi en est-il de cette organisation onarienne du comté de Carleton pour l'embellissement du Foyer rural qui organise de nouveau présentement son concours annuel.

Le but des organisateurs est que les propriétés rurales du comté deviennent des modèles de propreté et de beauté. On veut par là accroître le charme de la vie rurale, en relever la culture et les attraits; mettre davantage en valeur la beauté naturelle du milieu et augmenter la valeur des fermes.

Il paraît que ces concours ont toujours remporté beaucoup de succès. De 1938 à 1942, 653 maisons de campagne, 144 maisons de village, 30 fromageries et 25 écoles de Carleton ont pris part à ces concours d'embellissement. Le voyage dans ce comté devait être un enchantement à cette époque-là, j'aurais bien voulu y passer.

Des maisons de ferme égayées de fleurs, cela n'est pas tellement à la mode dans notre pays, et des écoles fleuries, ça c'est sans doute une grande nouveauté. Habituellement, il n'y a rien de plus terre et de plus gris que l'école de campagne. Il est même assez rare de voir des fleurs aux façades des écoles de la ville.

Notre province à nous, est-elle fleurie et embellie comme elle pourrait l'être vraiment? Je ne le crois pas. Comme on peut en faire des milles et des milles sans rencontrer la moindre petite bordure de fleurs auprès des maisons. Les pensions d'être embellies de plantes fleuries sont même assez rares. On ne pense pas aux fleurs. Je ne crois pas que les raisons de cette absence de gaieté et de beauté soient toujours le manque de temps, la peur de se donner un surcroît de travail ou le refus de faire certaines dépenses. On n'y pense pas voilà tout.

Pour réveiller les esprits et développer le goût, il n'y a rien comme ces concours d'embellissement, tel celui, par exemple, des bolles de fleurs à Montréal, organisé sous les auspices du Jardin botanique et cet autre du comté de Carleton. Les résultats de ces concours prouvent que l'apathie peut-être heureusement secouée, que le goût peut-être tout aussi heureusement éveillé.

Si chaque comté de la province entreprenait ainsi une campagne d'embellissement, le visage du Québec multiplierait ses charmes et ses habitants seraient les premiers à la trouver attrayante et jolie. Qui sait quelles ardeurs cela pourrait susciter dans bien d'autres domaines?

Si, comme on le prétend, Montréal achète annuellement \$50,000,000 de fleurs, on peut bien se demander combien les cultivateurs de la province vont retirer de cet argent en circulation et faire la réponse en même temps. Pas grand-chose.

Sans faire comme les Hollandais qui ont dépensé des sommes folles au cours des temps pour leurs légendaires tulipes, la culture des fleurs ne serait peut-être pas qu'un plaisir mais aussi un genre de commerce intéressant pour ceux qui s'en donneraient la peine.

Germaine BERNIER

pas le lien, mais déclare qu'il n'a jamais existé et que si les époux continuaient à avoir des relations, ils vivraient en état de concubinage.

On aborde ensuite la question des mariages entre catholiques et protestants. Pour que ces mariages soient valides, il faut qu'ils soient bénis par un prêtre catholique et que la partie protestante prenne l'engagement formel de permettre à son conjoint le libre exercice de sa religion et l'éducation des enfants selon la religion catholique. Sans ces conditions, le mariage ne peut être contracté. On a ensuite posé la question: est-il permis à la partie catholique, après avoir fait bénir son mariage par un prêtre catholique de passer devant le ministre protestant? Oui, à condition que le catholique considère cette cérémonie comme une simple formalité extérieure qui n'ajoute rien au mariage déjà contracté devant le prêtre catholique.

Ces mariages entre catholiques et protestants restent une question très délicate contre laquelle les jeunes doivent se mettre en garde parce qu'elle présente de grands dangers pour la foi catholique et l'éducation des enfants à venir.

Chapelle de Marie-Réparatrice Samedi soir, le 18 avril. Heure Sainte au Couvent de Marie-Réparatrice. Tous sont cordialement invités à y prendre part.

Partie de cartes Une partie de cartes présidée par le R. P. Henri Gauthier, supérieur des Pères Blancs, aura lieu dimanche, le 28 avril 1946, à 8 h. du soir, à la salle de la Procure des Pères Blancs, 1642, rue St-Hubert, au profit de la Mission du Père R. Collet, P. B.

Cuisine Menu de Pâques

Le jour de Pâques a toujours fait l'objet d'une fête spéciale et les mets favoris sont à l'ordre du jour au dîner de Pâques dans la plupart des familles.

Le section des consommateurs du ministère fédéral d'Agriculture nous donnera l'un des nombreux menus qui peuvent être employés pour le dîner de Pâques. On peut facilement le modifier en servant un cocktail au xfruits ou un jus de fruit au lieu de soupe et un dessert d'un autre genre. Parlant de desserts il est bon de noter que si l'on sert du jambon au dîner, le dessert devrait être léger, pas trop copieux. La "Tranche de jambon rôti" est proposée simplement parce que le jambon est une viande très appréciée pour le jour de Pâques. Le jambon en tranche peut fort bien remplacer le jambon au four d'aujourd'hui.

Menu du dîner

Potage - Crème de radis et d'oignon Tranche de jambon rôti Pommes de terre farcies au four Salade verte remuée Betteraves épicées chaudes Gâteau de Savoie aux raisins avec crème cuite (custard)

Potage - Crème de radis et d'oignons

2 c. table de graisse; 1 tasse de radis tranché mince; 1/2 c. à thé de sel; 3 c. à table de farine; 4 1/2 tasses de lait chaud; sel et poivre. Faire fondre la graisse dans la partie supérieure du bain-marie directement sur le feu. Ajouter les radis, les oignons et le sel. Couvrir

DEJEUNER DE PAQUES



Voici une nouvelle façon de servir le jambon et les oeufs au petit déjeuner de Pâques.

Prenez d'abord 4 biscuits Shredded Wheat, 8 tranches de jambon froid, 4 oeufs, 3 c. à table de beurre, 1/4 de tasse de farine, 1 1/2 tasse de lait, 3/4 de c. à thé de sel, 1 c. à thé d'oignon râpé, 1/2 tasse de cresson haché.

Enlevez un rectangle avec les ciseaux du centre des biscuits pour donner la forme d'un panier. Placez-les dans une casserole peu profonde et garnissez chaque biscuit avec deux tranches de jambon; cassez un œuf dans chacun des rectangles. Faites cuire 20 minutes dans un four modéré (350). Faites une sauce blanche avec le beurre, la farine et le lait; ajoutez le sel, les oignons et le cresson. Couvrez de cette sauce les paniers de jambon et d'oeufs. Servira 4 personnes.

et faire cuire à feu doux jusqu'à ce que les radis et les oignons soient tendres, environ 10 minutes. Si nécessaire, ajouter 1 ou 2 cuillerées à table d'eau pour empêcher les légumes de prendre au fond. Mettre au-dessus de l'eau chaude et incorporer la farine. Ajouter graduellement le lait chaud et faire cuire en brassant constamment jusqu'à épaississement. Faire cuire 3 minutes. Faire environ 5 tasses de potage, 6 portions.

Tranche de jambon rôti

1 tranche d'un pouce d'épaisseur de jambon fumé non cuit (environ 1 1/2 lb); 2 c. à thé de moutarde sèche; 1/4 tasse de cassonade; 2 c. à thé de vinaigre; 10 à 12 clous de girofle; 1 tasse de lait ou de jus de fruit.

Enlever la couenne du jambon et le déposer dans une casserole peu profonde allant au four. Mélanger la moutarde, le sucre et le vinaigre, étendre sur le jambon. Piquer de clous de girofle. Verser le lait ou le jus de fruit autour de la viande. Faire cuire à découvert dans un four modérément chaud, 325 degrés F, jusqu'à ce que tendre, environ 1 heure, 6 portions.

Gâteau de Savoie aux raisins avec crème cuite

1 c. à table de gélatine; 2 c. à table d'eau froide; 1 tasse de jus de raisins non sucré; 1/2 tasse de sucre (moins si le jus de raisin est sucré); 1 c. à table de jus de citron; pincée de sel; 2 blancs d'oeufs. Tremper la gélatine dans l'eau froide. Faites chauffer le jus de raisin et le sucre jusqu'au point d'ébullition; ajoutez la gélatine gonflée et remuez pour faire dissoudre. Ajouter le jus de citron. Faites refroidir jusqu'à ce que ce soit partiellement pris. Ajoutez le sel aux blancs d'oeufs, battez au neige ferme et incorporez au mélange de gélatine. Versez dans un moule huilé ou des verres à sorbet et faites prendre au froid. Servez avec de la sauce crémeuse, 6 portions.

C'est exact pour les deux...

La province de Québec demeure, malgré la guerre, l'un des centres d'attractions les plus recherchés du monde, écrivait il n'y a pas si longtemps un journaliste new-yorkais. C'est exact. La maison de fourrures J.-F. Reid est et reste la maison renommée pour la qualité de ses fourrures. Cela aussi est exact. Les visiteurs qui nous viendront du pays de l'Onclé Sam ou des quatre coins du Canada ont donc tout intérêt à entrer chez Reid pendant leur séjour dans notre métropole. Ils y trouveront à l'étalage les plus belles fourrures qui soient - parmi lesquelles il leur sera facile de faire un choix des plus judicieux. Le plus cordial accueil les attend chez Reid, 1473, rue Amherst.

Institut Familial Mieux que le mariage

Mgr Chaumont donnera le dernier cours, ce soir

L'Institut familial terminera, mardi soir, le 16, ses deux séries de cours publics de formation familiale pour l'année 1945-46. La première série: "Pour un mariage heureux" avait débuté avec le sujet: "Qu'est-ce que le mariage?" traité par S. E. Mgr J.-H. Prud'homme; l'Institut a demandé à S. E. Mgr Conrad Chaumont, vicaire général du diocèse, et comme tel, spécialement chargé des communautés religieuses, de traiter du dernier sujet de la série: "Existe-t-il mieux que le mariage?"

Le dernier des cours dans la 2e série est intitulé: "Comment introduire l'enfant à l'école?" Mme Armand Fafard, directrice fondatrice de l'École Nouvelle, de Québec, sera la conférencière. Nul doute que les jeunes gens et les jeunes filles, de même que les parents dont les enfants devront entreprendre les classes bientôt se-

ront intéressés à entendre les distingués conférenciers de ce soir. Qu'on se rende donc à l'amphithéâtre des Ecoles Ménières, 3420 Berri, angle Sherbrooke, ce soir, à 8 h. précises. Information: LA. 2205.

Bourses du Webster Collège

Québec. — Dans une lettre qu'il vient d'adresser au secrétaire de la province, M. George F. Donovan, président du Webster College, de Webster Groves, Missouri, annonce que cette institution, dirigée par les religieuses de Lorette au Pied de la Croix, offre, cette année encore, des bourses à des jeunes Canadiennes françaises, désireuses de poursuivre leurs études classiques ou de compléter leur formation par un séjour à l'étranger.

Ces bourses sont de deux sortes. Les unes couvrent les frais de chambre, pension, cours, etc., et s'adressent aux jeunes filles qui possèdent le baccalauréat. En retour, les boursières s'engagent à enseigner le français au collège. Les autres sont des bourses partielles de \$200 par an (\$1000 pendant 4 ans), qui représentent le tiers environ des frais de collège. Elles s'adressent aux graduées de collège (ou couvent) qui entrent normalement, comme étudiantes de première année, dans un collège américain.

Les jeunes Canadiennes françaises qui voudraient profiter de cette offre, devront communiquer le plus tôt possible avec le président du Webster College, ou encore avec le secrétaire de la province.

CH. 2152 EN AUTO... La distance n'est rien. Il suffit d'appeler Léveillé. Notre camion passera chez vous chercher tout ce que vous avez à faire NETTOYER ou TENDRE. Vous se fait chez Léveillé... à la manière Léveillé. Le parfaitement.

Léveillé Les Teinturiers et Nettoyeurs connus... auxquels vous pouvez confier sans risques DRAPERIES - TAPIS - COSTUMES-TAILLEUR pour dames, complets et autres articles. Bureau: 4368, Parthenais Ateliers: 4371, Lorraine

Vos fourrures seront en parfaite sécurité dans nos voûtes de protection incomparables.

Taux d'Emmagasinez 2% DE VOTRE EVALUATION pour l'assurance et l'entreposage de vos fourrures dans nos voûtes jusqu'à l'hiver! 2 1/2% DE VOTRE EVALUATION pour assurer vos fourrures durant un an; la durée de l'entreposage et le temps que vous les gardez!

Beauté, Beauté séduisante Pour obtenir le maintien et la parure de fourrures de beauté séduisante, de beauté qui plaît, adressez-vous aux grands spécialistes en fourrures de qualité de Montréal. FRANÇOIS DESJARDINS, président CHAS DESJARDINS & CIE LIMITEE 1170, RUE SAINT-DENIS prèS Dorchester HA. 8191



Feuilleton du "Devoir" DE LA TERRE à LA LUNE par Jules VERNE

45. (Suite)

A dater de ce jour, Michel Ardan n'eut plus un moment de repos. Des députations venues de tous les coins de l'Union le harcelèrent sans fin ni trêve. Il dut les recevoir malgré mal gré. Ce qu'il serra de mains, ce qu'il tutoya de gens ne peut se compter; il fut bientôt sur ses dents; sa voix, enrouée dans des speeches innombrables, ne s'échappait plus de ses lèvres qu'en sons inintelligibles, et il fallut gagner une gastro-entérite à la suite des toasts qu'il dut porter à tous les comités de l'Union. Ce succès eût été un autre dès le premier jour, mais lui sut se contenir dans une demi-ébrétié spirituelle et char-

manté. Parmi les députations de toute espèce qui l'assaillirent, celle des "lunatiques" n'eut garde d'oublier ce qu'elle devait au futur conquérant de la Lune. Un jour, quelques-uns de ces pauvres gens, assez nombreux en Amérique, vinrent le trouver et demandèrent à retourner avec lui dans leur pays natal. Certains d'entre eux prétendaient parler "le sénélite" et voulaient l'apprendre à Michel Ardan. Celui-ci se prêta de bon coeur à leur innocente manie et se chargea de commissions pour leurs amis de la Lune.

"Singulière folie! dit-il à Barbicane après les avoir congédiés, et folie qui frappe souvent les vives intelligences. Un de nos plus illustres savants, Arago, me disait que beaucoup de gens très sages et très réservés dans leurs conceptions se laissaient aller à une grande exaltation, à d'incroyables singularités, toutes les fois que la Lune les occupait. Tu ne crois pas à l'influence de la Lune sur les maladies?"

—Peu, répondit le président du Gun-Club. —Je n'y crois pas non plus, et cependant l'histoire a enregistré des faits au moins étonnants. Ainsi, en 1693, pendant une épidémie, les personnes périrent en plus grand nombre le 21 janvier, au moment d'une éclipse. Le célèbre Bacon s'évanouissait pendant les éclipses de la Lune et ne revenait à la vie qu'après l'entière émergence de l'astre. Le roi Charles VI retomba six fois en démente pendant l'année-1399, soit à la nouvelle, soit à la pleine Lune. Des médecins ont classé le mal caduc parmi ceux qui suivent les phases de la Lune. Les maladies nerveuses ont paru subir souvent son influence. Mead parle d'un enfant qui entraînait en convulsions quand la

TRES PROCHAINEMENT Le "Devoir" commencera très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

Lune entraînait en opposition. Gall avait remarqué que l'exaltation des personnes faibles s'accroissait deux fois par mois, aux époques de la nouvelle et de la pleine Lune. Enfin il y a encore mille observations de ce genre sur les vertiges, les fièvres malignes, les somnambulismes, tendant à prouver que l'astre des nuits a une mystérieuse influence sur les maladies terrestres.

—Mais comment? pourquoi? demanda Barbicane. —Pourquoi? répondit Ardan. Ma foi, je le ferai la même réponse qu'Arago répétait dix-neuf siècles après Plutarque: "C'est peut-être parce que ça n'est pas vrai!"

Au milieu de son triomphe, Michel Ardan ne put échapper à aucune des corvées inhérentes à l'état d'homme célèbre. Les entrepreneurs de succès voulaient l'exhiber. Barnum lui offrit un million pour le promener de ville en ville dans tous les Etats-Unis et le mon-

trer comme un animal curieux. Michel Ardan le traita de cornac et l'envoya promener lui-même.

Cependant, s'il refusa de satisfaire ainsi la curiosité publique, ses portraits, du moins, coururent le monde entier et occupèrent la place d'honneur dans les albums; en fit des épreuves de toutes dimensions, depuis la grandeur naturelle jusqu'aux réductions microscopiques des timbres-poste. Chacun pouvait posséder son héros dans toutes les poses imaginables, en tête, en buste, en pied, de face, de profil, de trois-quarts, de dos. On en tira plus de quinze cent mille exemplaires, et il avait là une belle occasion de se débiter en reliques, mais il n'en profita pas. Rien qu'à vendre ses cheveux un dollar la pièce, il lui en restait assez pour faire fortune!

Pour tout dire, cette popularité ne lui déplaisait pas. Au contraire il se mettait à la disposition du pu-

blic et correspondait avec l'univers entier. On répétait ses bons mots, on les propagait, surtout ceux qu'il ne faisait pas. On lui en prêtait suivant l'habitude, car il était riche de ce côté.

Non seulement il eut pour lui les hommes, mais aussi les femmes. Quel nombre infini de "beaux mariages" il aurait faits, pour peu que la fantaisie l'eût pris de "se fixer"! Les vieilles misses surtout, celles qui depuis quarante ans s'échaient sur pied, rêvaient nuit et jour devant ses photographies. Il est certain qu'il eût trouvé des compagnons par centaines, même s'il leur avait imposé la condition de le suivre dans les airs. Les femmes sont intrépides quand elles n'ont pas peur de tout. Mais son intention n'était pas de faire souche sur le continent lunaire et d'y transplanter une race croisée de Français et d'Américains. Il refusa donc.

"Aller jouer là-haut, disait-il, le rôle d'Adam avec une fille d'Eve, merci! Je n'aurais qu'à rencontrer des serpents!..."

Dès qu'il put se soustraire enfin

aux joies trop répétées du triomphe, il alla, suivi de ses amis, faire une visite à la Columbiad. Il lui devait bien cela. Du reste, il était devenu très fort en balistique, depuis qu'il vivait avec Barbicane, J.-T. Maston et tultu quanti. Son plus grand plaisir consistait à répéter à ces braves artilleurs qu'ils n'étaient que des meurtriers aimables et savants. Il ne tarissait pas en plaisanteries à cet égard. Le jour où il visita la Columbiad, l'admira fort et descendit jusqu'au fond de l'âme de ce gigantesque mortier qui devait bientôt le lancer vers l'astro des nuits.

"Au moins, dit-il, ce canon-là ne fera de mal à personne, — ce qui est déjà étonnant de la part d'un canon. Mais quant à vos engins qui détruiraient, qui incendieraient, qui tuent, ne m'en parlez pas, et surtout ne venez jamais me dire qu'ils ont "une âme". Je ne vous croirais pas!"

(A suivre)

16-17-46 Montréal est le plus grand port intérieur au monde.

Faits divers

Deux personnes blessées par une grenade

Capture des évadés de la prison de Bordeaux — Blessée par une automobile — Un sanatorium à Ste-Germaine — L'appel d'Harris

Blessés par une grenade

Frédéric Aubin, 47 ans, 6931 chemin Upper Lachine, et son frère, M. Roméo Aubin, 42 ans, 6125 chemin Upper Lachine, ont été blessés hier après-midi, par une grenade qui a fait explosion dans un champ près de "Benny Farm".

Capture de deux évadés

Les deux bandits qui se sont évadés de la prison commune hier matin, ont été pincés aux petites heures ce matin, alors qu'ils tentaient de monter à bord d'un navire ancré au pied du bou. St-Laurent.

Blessée par une automobile

Mlle Leah Patey, 23 ans, 3551 avenue Lorne, a été grièvement blessée, 104 hier soir, par une automobile conduite par M. Mackenzie Smith, 348 King Edward Drive, à Toronto.

Contre le marché noir

Les agents de la Gendarmerie Royale ont saisi hier trois camions et une automobile ainsi que 42 livres de viande et quatre livres de beurre.

La viande et le beurre étaient en possession de citoyens de Champlain, Etat de New-York, qui s'étaient rendus à Lacolle pour faire leurs emplettes.

L'honorable Pierre-Basile Mignault par M. Armand MARIN de la bibliothèque du Barreau de Montréal

Ouvrage consacré à la vie et à l'œuvre de l'honorable Pierre-Basile Mignault, ancien juge à la Cour suprême.

Bibliographie accompagnée de notes analytiques. Lettre-préface de Maréchal Nantel.

Volume de 132 pages. Au comptoir : \$1.50 Par la poste : \$1.60

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Propos sur le Mexique et Cuba

Conférence du R. P. Guillemette, o.p. à l'Union des Latins d'Amérique

Cuba et Mexique, ces deux voisins des Etats-Unis, bien que touchés par l'influence yankee, ont néanmoins conservé intacts les traits essentiels de la belle civilisation à laquelle ils appartiennent.

C'est ce qui ressort de la conférence à bâtons rompus que faisait hier soir le R. P. André-Marie Guillemette, O.P., devant les membres de l'Union des Latins d'Amérique, à l'hôtel Windsor.

Frappé par la magnifique rade de la Havane qui se déploie au bord de la mer des Antilles, comme un brillant croissant de lune, le R. P. Guillemette eut à son arrivée au-dessus de la capitale de l'île de Cuba le regard attiré par deux affiches lumineuses qui s'élevaient au-dessus de la ville.

L'appel d'Harris Les cinq juges de la Cour d'appel ont refusé, hier après-midi, d'accepter une requête présentée par les procureurs du jeune Edsel Harris, condamné à être pendu pour le meurtre de M. Aldéric Brodeur, tué à coups de bâton de baseball.

Le juge en chef Séverin Létourneau, rapportant la décision unanime du banc, a déclaré: "En vertu de l'article 1020 du Code criminel, la Cour d'appel ne doit ordonner la production de l'original que s'il y a eu "miscarriage of justice" (déni de justice).

Une motion de l'appelant à l'effet de reporter au terme de mai, l'instruction au mérite de l'appel sur des questions de droit a été accueillie favorablement par le tribunal, à la fin de la matinée.

Objetif dépassé La campagne de souscriptions de la Légion canadienne en vue de construire un Memorial aux vétérans, qui a débuté le 25 mars dernier, s'est terminée hier soir, à l'hôtel Windsor, par un grand banquet.

Le calme revenu Portage la Prairie, Man., 16 (C.P.). — Le calme a été rétabli hier soir, à la prison provinciale de Manitoba, où 45 femmes ont fait la grève pendant la journée d'hier.

Le recrutement dans la marine Ottawa, 16 (D.N.C.). — On a annoncé au quartier général de la Marine Royale Canadienne (réserves) que le recrutement depuis lundi aux 19 quartiers divisionnaires à travers le Canada.

Le prix des textiles Ottawa, 16 (D.N.C.). — Pour compenser les fabricants des coûts accrus des tissus par suite de la réduction de la subvention du coton, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a autorisé les augmentations des prix de vente des vêtements de travail pour hommes et garçons.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

Le prêt d'honneur aux étudiants L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu.

M. Joseph Beaubien est réélu maire

Le maire Joseph Beaubien a été réélu premier magistrat de la ville d'Outremont pour un autre terme, au cours des élections municipales qui ont eu lieu hier.

C'est la deuxième fois que le candidat Grou perd son dépôt à Outremont. La première fois fut en 1943. La seule autre fois que le maire Beaubien eut de l'opposition fut en 1916, alors que Me J.-C. Lamothe, c.r., se présenta contre lui et perdit son dépôt.

La circulation sur le pont Champlain Ottawa, 16 (D.N.C.). — La Commission du district fédéral a informé le Conseil municipal de Hull, réuni hier soir, qu'elle permettait la circulation des camions par le pont Champlain, pourvu que leur poids ne dépasse pas 7 tonnes et qu'ils limitent leur vitesse à 15 milles.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

Le maire B. Brunet a dit que d'après les derniers renseignements venus, le pont interprovincial sera prêt vers la mi-mai pour les trains de chemin de fer et vers la mi-juin pour les piétons et les véhicules.

VOLCAN JAPONAIS



De la fumée sort du cratère du Mont Sakurajima, volcan japonais qui commence ses éruptions au début de mars. Ces éruptions peuvent être entendues à 25 milles à la ronde. La lave a obligé les habitants des environs à déménager.

Au Conseil législatif

Le bill de l'Hydro

Il est adopté en deuxième lecture

Québec, 16 (D.N.C.). — Le Conseil législatif a adopté en deuxième lecture, hier après-midi, son division, mais sans pouvoir prendre de vote, le bill modifiant la loi établissant l'Hydro provinciale.

M. Elysée Thériault a demandé le vote, mais il ne s'est trouvé aucun collègue pour l'appuyer. "Je trouve étrange, dit M. Thériault, de ne pas trouver de secondaire alors que tout le monde apparemment semble contre le bill".

M. Nicol Il s'agit encore d'un bill qui affecte la M. L. H. & P. Cons. Pourtant le gouvernement a pris possession de cette compagnie depuis deux ans, dit M. Jacob Nicol.

"Et cependant les créances et droits des actionnaires sont encore en suspens. Je comprends qu'on se sert des fonds de l'ancienne compagnie M. L. H. & P. pour construire des maisons aux employés de l'Hydro-Québec. J'ai déjà dit en cette Chambre, au cours de la présente session, que ce fait n'était pas juste pour les actionnaires".

M. Asselin M. Edouard Asselin prend alors la parole, au nom du gouvernement. Il dit que c'est le gouvernement Godbout qui a exproprié la M. L. H. & P. en 1944. Il ajoute qu'en vertu de la loi passée alors, pour les fins de l'évaluation des biens de la compagnie on pourrait se rendre jusqu'au conseil privé.

C'est dire que les actionnaires en vertu de la loi libérale de 1944 auraient pu être plusieurs années sans être payés. M. Elysée Thériault se lève alors pour protester contre le bill. Il dit que ce n'est pas le temps d'appliquer deux poids et deux mesures, parce que nous finirons par avoir chez nous le communisme.

"L'an dernier, dit-il, l'Hydro-Québec a obtenu des surplus considérables. Et cette année on nous dit qu'elle en a obtenu pour au delà de \$13,900,000. Et cependant on ne parle pas de diminuer les taux de l'électricité à Montréal. Est-ce raisonnable?"

Le prêt d'honneur aux étudiants

L'objet du "prêt d'honneur" qui poursuit une campagne actuellement pour recueillir des fonds, est de décerner des bourses à des étudiants pauvres et de talent reconnu. C'est une initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste et elle a pour but de promouvoir l'instruction chez les nôtres, plus précisément la spécialité. Il s'agit de favoriser les études pour multiplier parmi nos jeunes le nombre des techniciens compétents. Des centaines d'étudiants attendent notre coup d'épaule. C'est une oeuvre à encourager.

LOUIS JOLLIET par Ernest GAGNON

"Edition du Troisième centenaire"

Etude biographique et historiographique. Quarante illustrations documentaires.

Volume de 358 pages. Au comptoir : \$2.00 Par la poste : \$2.25

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Pourquoi tant de médecins

contient-ils leurs clients à notre expertise en ajustements médicaux si ce n'est à cause de ses nombreux succès? Venez le consulter. Il mettra à votre service, au moyen de consultations gratuites, ses vingt années d'expérience.

Salon d'essayage hygiénique et discret à votre disposition. Assortiment complet de corsets pour maternité, descente d'estomac, etc.

SARRAZIN & CHOQUETTE 921, rue SAINT-CATHERINE EST PL. 9622 La plus importante pharmacie canadienne-française au Canada

Décès d'une religieuse de Marie-Réparatrice

Au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal, est décédée lundi matin Marie de Notre-Dame de la Visitation, née Ebford (Josephine), à l'âge de 62 ans après 18 années de religion.

Comme directrice des Cours gratuits et des oeuvres anglaises, Mère Marie de Notre-Dame de la Visitation a exercé, durant plusieurs années, un apostolat fructueux auprès des jeunes filles et des dames de notre ville.

Le service aura lieu mercredi matin à 7h. et l'inhumation se fera ensuite dans le cimetière de la communauté à Saint-Laurent.

Pour la Semaine Sainte Le CONTE des SEPT GLAIVES par Ruth Lafleur-Hélu \$1.25 JESUS PASSAIT par Ernest Pallascio-Morin \$1.25

Une réponse à l'École Sociale Populaire La T. R. Père P.-M. Gaudault, O.P., Maître en théologie, membre du Comité permanent des Semaines sociales du Canada et Provincial des Dominicains, vient de publier aux "Editions du Lévrier" une brochure de 64 pages sur un sujet de grande actualité: "NEUTRALITE, NON-CONFESSIONNALITE ET L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE".

Editions du Lévrier 5375, av. N.-D. de Grâce, Montréal-28 ou à 95, av. Empress, Ottawa, Ont.

Racines... UN FANTASISTE a défini "l'arbre": animal souterrain, qui frétille de la queue au-dessus de la surface du sol. Les racines étant invisibles, la plupart des gens n'y pensent jamais. Il en est de même des textiles. En voyant un drap, une étoffe à robes, la chaîne d'un tapis, songe-t-on aux années d'expérience et aux coûteuses machines sans lesquelles ils n'auraient pas été tissés? Un drap "Colonial", par exemple, est la résultante d'un siècle d'expérience et de connaissance approfondie du métier. On n'imagine pas non plus les risques et les périls qui entourent l'édification de l'industrie à laquelle nous sommes redevables de ces objets — ni les mises de fonds et la persévérance sans lesquelles la qualité des tissus canadiens n'eût pu concurrencer celle des produits d'autres pays, dont certains sont maîtres de cet art depuis plusieurs siècles. La Dominion Textile fabrique présentement un grand nombre d'articles absolument essentiels, en temps de paix, à un grand prix comme le nôtre. Aussi longtemps que continuera cette demande intensive et que les approvisionnements seront difficiles, nous distribuons impartialement nos produits d'après une répartition méthodique. LA CIE DOMINION TEXTILE LIMITEE



Le cortège funèbre aux funérailles du cardinal Clemens-Auguste, comte von Galen, défile dans les rues, dévastées par la guerre, de la ville de Munster, Allemagne, au milieu de milliers de fidèles. Le cardinal von Galen n'avait été élevé au cardinalat que quelques jours avant sa mort.

M. le Dr Philippe Hamel nous communique le texte qui suit :

Un trust exploiteur du peuple va financer notre éducation

Plusieurs se réjouissent à la pensée qu'une loi provinciale sera votée pour régler le déficit colossal de nos commissions scolaires. Les charges imposées jusqu'ici aux seuls propriétaires vont désormais être partagées avec d'autres plus riches, plus puissants. Envisagé sous cet angle, le projet recevra certainement bon accueil.

En 1939, sans erreur, M. Duplessis tenta de créer un loi de ce genre. Il voulait faire payer directement certains frais de l'éducation par le trust de l'électricité. Comme nous lui objections, avec indignation, qu'il serait inconvenant de relier directement notre enseignement à ce scandaleux trust, le projet n'eut pas de suite. On ne voulait pas alors comme aujourd'hui que les taxes payées par le trust tombassent dans un fonds commun. Il allait trouver un moyen pour l'usage de tous nos instituteurs, le trust passa pour un mécène. A ce régime néfaste, il fallait une arure princière, un déguisement parfait. Le voilà trouvé.

Il faut le constater, le trust est encaie. Il cherche, dans notre province, comme partout sur le continent, à se créer des amis dans les milieux éducatifs. Il cherche dans nos écoles primaires, secondaires et universitaires. Rapplons-nous qu'en quatre ans, il a pu réviser la majorité des traités d'économie politique sur ce continent pour qu'on n'y enseigne rien de ce qui n'est pas de l'économie politique, les générations montantes connaissent les méfaits des monopoles.

Que les détenteurs ou les propriétaires de nos ressources naturelles soient taxés, en vue de mieux alimenter le trésor public, personne n'aurait s'y objecter. La taxation de ces entreprises s'impose et il n'y a même pas à réclamer qu'elles portent une plus large part du fardeau des taxes. Mais qu'un trust sidéré, avec raison, par le régime présidentiel des Etats-Unis, Franklin D. Roosevelt, comme le grand brigandage commis à l'abri de la loi, soit relié directement à notre système d'enseignement, voilà qui paraît moins acceptable. Les taxes payées par ces organisations qui exploitent notre peuple et le tiennent dans la misère, vraiment au moins tomber dans un fonds commun: le trésor de la province. Qu'on ne permette pas à un monopole aussi peu conforme aux principes de droiture d'avoir un crédit de réhabilitation financière de nos commissions scolaires, est une façon trop facile de rendre estimables des exploitateurs, est aussi un dangereux moyen de prendre la bonne foi de bien s'éducatifs.

En 1897, lorsqu'on a voulu imposer la politique à l'enseignement, l'hon. Chapais lança cette phrase lapidaire: "Fermions à la litique le temple de l'instruction". Nous pourrions reprendre la même idée et nous écrire à notre tr: Fermions au trust de l'électricité le temple de l'instruction. Nos municipalités retirent des denus de la prostitution. Aimerait-il qu'un fonds fut créé avec ces nmes pour venir dire: "Fermement en le à un ordre contemplatif? N'y ait-il pas là une inconvenance d'admissible?"

Qu'on nous fasse en sorte que des reprises qui ont été membres ne organisation de brigandage, viennent directement une source-revenus pour notre système d'enseignement primaire et secondaire? n'a pas encore saisi chez nous s les méfaits de ce trust, cela est par la complaisance que met nos gouvernants à lui accorder sans cesse des faveurs, tout en laissant vouloir le maltraiter et donner des airs de tombereau de bois devant le public.

Il en est qui, de bonne foi, ont M. Duplessis un réaliste ce qu'il se propose de taxer Hydro-Québec de \$2,800,000; et compagnies, de 15 sous par mille watts-heure, ce qui, dit-on, représenterait \$2,200,000. Ainsi l'Hydro-Québec assumerait une dépense illionnelle de \$2,800,000, alors les compagnies d'électricité ont simplement leurs taxes fédérales réduites de 60 pour cent à somme qu'elles remfont à la vince. Cette taxe ne requerra un faible déboursé supplémentaire pour les compagnies et leur mettra d'être libérées de toutes taxes scolaires qu'elles versent tellement, puisque M. Duplessis qu'il serait injuste de les taxer x fois pour la même fin.

Duplessis nous apprend qu'il les directeurs des compagnies électricité et qu'à leur honneur, il a trouvés disposés à collaborer le gouvernement. Notre Premier ministre devient-il naïf en disant en résumé tout le "scheme", le trust nous dit: "Laissez-moi us arracher vingt piastres de

La session provinciale

(suite de la dernière page)

salaires payés dans Québec sont la moitié de ce que reçoivent les ouvriers de l'Ontario. Quant à l'industrie du textile, elle payait en 1943, suivant un rapport fédéral, un salaire moyen de 45 cents de l'heure à l'ouvrier du Québec comparativement à 51 cents de l'heure à celui de l'Ontario. On lui a dit que la moyenne n'a guère changé en 1944.

M. Chaloult répond à ceux qui affirment que le coût de la vie est moins élevé dans le Québec. Ce n'est pas exact pour les principales villes, dit-il. En 1941-42-43, dit-il, les statistiques démontrent que l'indice du coût de la vie était de 117 à Montréal et de 114 à Toronto. En 1943, il était de 118 à Montréal et de 115 à Toronto. Le député de Québec-comté ajoute que les charges de famille sont plus élevées dans le Québec et que par suite du fait que nos ouvriers sont moins payés, ils sont obligés de vivre dans des taudis, avec leurs familles nombreuses. Ce qui explique en grande partie, selon M. Chaloult, qu'il y a trois fois plus de tuberculose ici qu'en Ontario.

M. Chaloult demande donc au ministre du Travail de s'employer à remédier à cet état de choses et de voir à ce que l'écart entre les salaires soit comblé. Au premier ministre, il demande de faire tout en son possible pour que les dirigeants de la Dominion Textile améliorent les conditions d'hygiène dans lesquelles ouvriers et ouvrières sont obligés de travailler.

M. Barrette

M. Barrette réplique qu'il a eu la curiosité, depuis quelque temps, d'étudier attentivement les statistiques fédérales sur le marché du travail. Il a constaté, dit-il, que l'écart entre les salaires payés dans Québec comparativement à ceux des autres provinces diminue de plus en plus.

Pour ce qui concerne l'industrie en général, par exemple, la moyenne des salaires payés en octobre, novembre et décembre 1945 a été de \$27.10 à Québec, 27.91 à Ottawa, 29.74 à Winnipeg, 32.02 à Montréal, 32.59 à Hamilton, et 38.60 à Windsor. Le ministre fait observer que Windsor se trouve dans le centre de l'industrie la plus payante, celle de l'automobile. Si l'on fait

Nominations provinciales

La Gazette officielle de Québec, dans sa dernière livraison, publie la liste suivante des nominations provinciales.

M. Emile Morin, de Québec, membre du Barreau de la province et sous-ministre: conseil en loi du Roi.

M. Pierre Morency, 1415, rue Saint-Marc, Montréal: professeur de construction et de composition architecturale à l'École des Beaux-Arts de Montréal, à compter du 1er octobre 1945.

M. J.-Lucien Laperrrière, des Trois-Rivières: inspecteur d'écoles pour le district No 45 et officiel spécial, à compter du 1er août 1945.

M. Philippe Poulin, instituteur à l'Isle Malgine: inspecteur d'écoles pour le district urbain numéro 19, à compter du 1er mars 1946.

M. Gérard Villeneuve, de Clermont, comté de Charlevoix: inspecteur d'écoles pour le district rural numéro 1, à compter du 1er mars 1946.

M. Julien Boisclair, instituteur à Sacré-Coeur, comté de Charlevoix-Saguenay: inspecteur d'écoles pour le district rural numéro 71, à compter du 1er mars 1946.

M. J.-H. Morier, de Saint-Hyacinthe: assistant-surintendant au Service de placement provincial à Saint-Hyacinthe, à compter du 1er mars 1946.

Au Capitot

(suite de la page quatre)

Quand donc cessera-t-on de nous montrer de pareilles horreurs? Nous en avons pourtant assez de la haine et du sang, de la propagande et des commentaires tendancieux qui rappellent le rôle du Dr Goebbels, pourtant répudié à grands cris. Notre monde blessé a besoin d'autres spectacles. C'en est à désespérer de l'intelligence humaine! Continuera-t-on de nous intoxiquer ce poison de haine jusqu'à une prochaine guerre? Ce n'est pas une oeuvre très saine ni utile et qui n'a même plus l'excuse de la propagande de guerre. Elle ne sert plus guère qu'à multiplier et activer les ferment de haine. La guerre est terminée et la moitié de l'humanité git par terre blessée et brisée. Ça inspire de la destinée humaine.

Tirons enfin le rideau et entreprenons une nouvelle ère où, par Dieu nous y aide, la haine imbécile et inhumaine ne sera pas la seule inspiratrice de la destinée humaine.

André LANGEVIN

Le conseil métropolitain en faveur du métro

Hier soir, M. T.-B. Weatherbee, président conjoint du Conseil économique métropolitain, présentant son rapport au cours de l'assemblée générale de ce groupe, a déclaré que l'élargissement de certaines rues et la construction de voies à circulation rapide doivent faire partie du plan directeur, mais, a-t-il ajouté, le comité du métro et votre comité technique ont tous deux reconnu comme première nécessité de mettre un métro à la disposition de la population.

Continuant son rapport, le président du conseil a dit qu'on est arrivé à la conclusion qu'un métro constitue la façon la plus pratique d'accélérer le transport en commun et d'éliminer la perte de temps.

M. Pierre Béique, président conjoint, a aussi pris la parole. On remarquait la présence de M. Camille-Hen Houde au cours de la réunion d'hier.

Philosophie et problèmes contemporains

L'art vivant et nous

par le P. Gérard PETIT, C.S.C., S. Th. D. - Ph. D. - L. Sc. S.

Art et Philosophie — La pensée artistique — L'impressionnisme — Le surréalisme — Le Cubisme — La création artistique et l'intelligence — La technique, instrument de l'art — L'intégration plnière à l'ordre humain.

Volume de 412 pages.

Au comptoir: \$2.50

Par la poste: \$2.65

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Quatre auteurs d'oeuvres primées



Les prix littéraires du gouverneur général pour 1945 ont été gagnés par les quatre personnes ci-contre. De gauche à droite: Ross Munro de la Presse Canadienne, dans la section histoire; Hugh MacLennan, de Montréal, roman; Earle Birney, de Montréal, poésie, et Mme S.-M. Richardson, de Bon Portage Island, N.-E., essais.

me M. Roberge insiste, le premier ministre souleve un point d'ordre en affirmant que la motion en discussion ne permet pas la discussion des relations entre le Dominion et les provinces. M. Maurice Tellier, qui occupe à ce moment le fauteuil présidentiel, donne raison à M. Duplessis. M. Roberge déclare alors qu'il retire sa motion.

Louis ROBILLARD

Le prêt canadien à l'Angleterre

M. Guy Roberge, député libéral de Lotbinière, avait inscrit au feuilleton de l'Assemblée législative, il y a quelques semaines, une motion relative au prêt du Canada à l'Angleterre. Elle se lisait ainsi: "Que cette Chambre exprime le voeu que le Parlement fédéral refuse de donner suite au récent projet d'entente financière anglo-canadienne à moins que le gouvernement fédéral ne démontre que l'entente proposée est avantageuse du point de vue vraiment canadien".

Etant donné que la Chambre des communes a passé la mesure du prêt en deuxième lecture, M. Roberge veut examiner l'entente financière anglo-canadienne en regard de la conférence fédérale-provinciale. Il soutient que tout ce qui apporte des répercussions sur l'avenir du Canada doit nécessairement en avoir sur les provinces.

M. Duplessis intervient. Il dit que la conférence d'Ottawa revêt une importance telle qu'il ne doit pas être permis de faire de la politique provinciale à ce sujet. Com-



SE ROULE BIEN - A BON GOÛT!

TABAC À CIGARETTES SWEET CAPOPAL

Plus d'extension Plus de valeur

Il y a dix ans, on comptait 685,000 téléphones Bell en service. Aujourd'hui, ils dépassent le million — une progression de 36 pour cent.

CHANGEMENT D'HORAIRE

en vigueur DIMANCHE, 28 AVRIL

Pour renseignements complets, consultez les agents du CANADIAN NATIONAL ou CANADIAN PACIFIQUE

me M. Roberge insiste, le premier ministre souleve un point d'ordre en affirmant que la motion en discussion ne permet pas la discussion des relations entre le Dominion et les provinces. M. Maurice Tellier, qui occupe à ce moment le fauteuil présidentiel, donne raison à M. Duplessis. M. Roberge déclare alors qu'il retire sa motion.

Louis ROBILLARD

Ancien journaliste décédé

Québec, 15 (D.N.C.) — M. Amédée Gagnon, ancien journaliste, est décédé samedi matin à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le défunt, âgé de 58 ans et 5 mois, était très bien connu sur la rive sud, ayant été pendant plusieurs années gérant du journal

Le Quotidien, de Lévis. Il fut aussi à l'emploi du journal Le Soleil et était depuis quelques années à l'emploi du journal L'Action Catholique; il était l'ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Bienville et membre de la Commission scolaire de Bienville.

Plus d'extension Plus de valeur

Il y a dix ans, on comptait 685,000 téléphones Bell en service. Aujourd'hui, ils dépassent le million — une progression de 36 pour cent.

CHAQUE fois que nous installons un nouveau téléphone, l'étendue de votre service s'accroît. Vous pouvez ne pas avoir besoin d'appeler plusieurs des nouveaux abonnés mais si cela arrive, ils sont à votre portée — et cela peut être pressant.

Nous avons ajouté plus de 75,000 téléphones depuis le "jour V-E". Comme tous nos efforts tendent à la liquidation des commandes en souffrance, l'étendue de votre service continuera de s'élargir — sa valeur potentielle s'accroîtra.

En 1946, nos dépenses au chapitre de l'expansion et des améliorations dépasseront trente millions de dollars.

Nous ne perdons pas de temps.

Le gérant, G. M. Grant

Nouvelle édition

Virgo Fidelis

ou

Le prix de la vie cachée

Préface de P. Garrigou-Lagrange, O.P.

Ces pages d'une très haute spiritualité ont été écrites par un prêtre qui est visité depuis longtemps par la souffrance et qui tient à rester inconnu.

Notations remarquables sur l'Apostolat de la Vie intérieure, et conditions requises pour l'apostolat.

Volume de 420 pages.

Au comptoir: \$1.35

Par la poste: \$1.45

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La lutte à l'immoralité

Communiqué de Mgr Valois, directeur diocésain de l'Action catholique

Mgr Albert Valois, directeur diocésain de l'Action catholique et responsable de cette campagne de moralité lancée il y a quelques mois à travers le diocèse, a reçu hier les journalistes à l'archevêché. Il leur a annoncé que le Comité de la campagne de moralité lancera bientôt le cri d'alarme contre l'indécence de certains costumes d'été, en particulier les maillots de bain féminins, les costumes-soleil, les shorts et des vêtements de fillettes.

Voici le texte du communiqué remis aux journalistes :

Le Comité diocésain d'Action catholique a lancé dernièrement une grande campagne de moralité qu'il a mise sous la protection de Notre-Dame de Fatima. En faisant appel à la conscience de toutes les personnes honnêtes, il a voulu s'attaquer aux causes qui excitent à la sensualité.

Il a demandé de faire disparaître tous les illustrés provocateurs : calendriers, buvards, panneaux-réclames, et de boycotter sans merci ceux qui les éditent, les vendent, les distribuent et les prennent comme thème d'annonce.

Il s'est attaqué, en prenant les mêmes procédés, à la littérature mauvaise : revues immorales, subversives, romans à dix sous, etc.

Il tente d'épurer la radio de certains programmes trop libres, capables de scandaliser la jeunesse. A cet effet, il a créé des équipes d'écouteurs et d'écouteuses, qui prennent note de ce qui se dit de non ou de déplacé dans ce qui est irradié. Le comité peut ainsi écrire en connaissance de cause aux commanditaires ou aux propriétaires des postes de radio pour les féliciter quand les programmes sont éducatifs, pour leur reprocher ceux qui blessent la morale chrétienne.

Il a adressé, après avoir fait au cours de l'été dernier une enquête sérieuse, une supplique aux autorités de l'hôtel de ville et de la police pour obtenir une meilleure surveillance sur les parcs publics, durant la belle saison, ainsi qu'un éclairage plus adéquat en certains endroits.

Il a communiqué avec le chef de police pour faire passer par la ville de Montréal un règlement municipal établissant un comité de censure pour les pièces de théâtre, les imprimés et les illustrés de toutes sortes, etc.

Il veut maintenant, à l'approche de l'été, lancer le cri d'alarme contre l'immoralité de certains costumes d'été, en particulier les costumes de bain, les costumes-soleil, les shorts et les vêtements des fillettes. S'il est vrai de dire que les illustrés mauvais en appellent à la sensualité et sont provocateurs, combien à plus forte raison sont perméables les créations d'une mode qui présente un déséquilibre de plus en plus audacieux chez la femme, la jeune fille, la fillette, l'enfant et même chez l'homme.

Amélioration de service au "P.C."

Sur la ligne Montréal-Québec

Des changements importants seront effectués aux horaires des trains de la ligne Montréal-Québec, à partir du 28 avril, annonce M. François Fortier, agent régional du trafic-voyageurs au Pacifique Canadien, à Montréal. Ces changements coïncident avec l'avance de l'heure dans les villes et municipalités.

Un seul arrêt en route

D'après le nouvel horaire, les rapides "Frontenac" et "Viger" ne feront plus qu'un seul arrêt entre Montréal et Québec, soit aux Trois-Rivières, le trajet de la gare de l'avenue du Parc à Québec s'effectuera par le "Frontenac" en 3 heures et 15 minutes, soit en 30 minutes de moins que par le passé, tandis que le trajet de Québec à Montréal par le "Viger" se fera en 4 heures, soit 25 minutes de moins. Ce seront les voyages les plus rapides jamais accomplis sur la ligne de Québec.

Nouveau service locaux

Un nouveau service sera aussi inauguré entre la gare Windsor, Trois-Rivières, Québec et les endroits intermédiaires par les trains locaux 350 et 351, qui comprendront à l'avenir des wagons ordinaires climatisés, ainsi que des wagons-salons et buffet. Le 350 quittera la gare Windsor à 7 h. 30 a.m., heure solaire, après l'arrivée de la plupart des trains de nuit, et la gare de l'avenue du Parc à 8 h. a.m. Les raccordements se feront à L'Annapolis, pour Joliette et St-Gabriel, et aux Trois-Rivières, pour Shawinigan-Falls et Grand-Mère.

Le 351, qui quitte Québec dans l'après-midi, effectuera des raccor-

dements semblables en cours de route, pour arriver à la gare de l'avenue du Parc à 7 h. 15 p.m. et à la gare Windsor à 7 h. 45 p.m. Il y aura ainsi raccourcissements sans délai avec le train à destination de Sherbrooke et des provinces maritimes ainsi qu'avec les trains d'Ottawa, de Sudbury, de Boston et de la Nouvelle-Angleterre.

Il y aura amélioration appréciable dans l'horaire du train de Québec qui part de la gare du Palais le matin, à destination de la gare Viger, amélioration qui permettra aux voyageurs de séjourner à Montréal une heure de plus, car le train arrivera dans la métropole à 11 h. a.m., pour repartir à 4 h. 15 p.m. heure solaire.

Nouveau service le samedi

Une autre innovation consistera en un nouveau service du samedi midi, de Montréal à Joliette et St-Gabriel, avec départ de la gare Windsor, à 12 h. 20 p.m. et de la gare de l'avenue du Parc à 12 h. 50. Ce train arrivera à Joliette à 2 h. p.m. et à St-Gabriel à 2 h. 55 p.m. A l'avenir, les voyageurs à destination de Berthierville seront transférés en autobus de la gare à Berthierville.

La région du St-Maurice

La région du St-Maurice bénéficiera aussi de trains supplémentaires et plus rapides. Deux voyages de retour seront ajoutés entre Trois-Rivières, Shawinigan-Falls et Grand-Mère, soit un total de six, tous les jours. Il y aura des raccourcissements immédiats aux Trois-Rivières, avec la plupart des trains de la ligne principale, venant de Montréal et Québec.

Rapide construction — Six ouvriers anglais ont récemment construit près de Londres un bungalow en aluminium en 75 minutes. Il n'y avait qu'à assembler les pièces fabriquées d'avance.

Assistance aux anciens combattants

LA CROIX-ROUGE

Cette année, la Croix-Rouge canadienne fait face à deux tâches primordiales. Tout d'abord, elle doit venir en aide et soulager les misères des nations d'Europe et d'Asie qui ont tant souffert des longues années de guerre. De plus, elle doit voir à étendre ses services humanitaires en vue de répondre rapidement à tous les besoins dans notre propre pays.

La division de la province de Québec de la Société qui tient actuellement sa campagne de recrutement de 1946, soit le premier appel du genre depuis la fin de la guerre, a donné, de concert avec la Société canadienne, un aperçu complet de son programme de temps de paix qui comprend des postes de secours aux régions éloignées, des secours aux sinistrés, des cours de natation et de sauvetage, l'expansion des services de la Croix-Rouge de la Jeunesse, des transfusions de sang et de l'assistance aux anciens combattants.

De tous ces importants projets, aucun n'est plus indispensable que celui de l'Assistance aux anciens combattants. C'est pourquoi la Croix-Rouge l'a mis au tout premier rang de son programme pour 1946.

Plusieurs vétérans sont encore sous traitement dans des hôpitaux civils ou militaires ou dans des foyers de convalescence, un peu partout dans la province de Québec. Ces hommes ont encore besoin des services de la Croix-Rouge, soit par les visites d'hôpitaux, soit par les cours d'arts ménagers donnés dans ces institutions par les monitrices de la Croix-Rouge.

Ce sont les infirmières bénévoles du Corps canadien de la Croix-Rouge qui se chargent des visites d'hô-

Saveur Délicieuse

THÉ ET CAFÉ "SALADA"

pitiaux, non seulement militaires, mais même civils. Ces visites ont lieu une fois par semaine et sont très populaires auprès des malades. Les auxiliaires de la section du Transport du Corps canadien de la Croix-Rouge assurent le transport de ces infirmières et des douces qu'elles apportent avec elles, vers les divers hôpitaux.

Ces douces qu'elles distribuent aux malades comprennent des livres, des cigarettes, du tabac, du papier à lettres, des jeux de cartes, des tablettes de chocolat, etc., etc.

Ces auxiliaires rendent un tas de petits services personnels aux anciens combattants obligés de demeurer au lit. Il arrive qu'elles écrivent les lettres pour un blessé empêché de le faire. Elles viennent à faire les emplettes nécessaires pour un autre qui songe à l'anniversaire de naissance de sa femme ou de sa mère. Très souvent également, elles vont à régler plusieurs légers incidents que l'ancien combattant ne peut faire lui-même.

Les arts ménagers enseignés à l'hôpital sont le passe-temps le plus populaire auprès des anciens militaires. Les membres du Corps cana-

diens de la Croix-Rouge, diplômés du Collège MacDonald, enseignent aux hommes l'art, pourtant difficile, de fabriquer des articles de cuir tels que porte-feuilles, reticules, sacs à emplettes, gants et couvre-lits. D'autres cours portent sur la broderie, le tricot, le point d'ourlet, etc., etc.

La Croix-Rouge entreprendra sous peu un service de transfusion de sang non seulement au bénéfice des militaires mais aussi des civils. On veut assurer ainsi une réserve de sang assurée, en temps de paix, qu'elle le fut en temps de guerre, grâce à la générosité du public.

Vol raté dans un taxi

Deux jeunes gens d'une vingtaine d'années sont montés dimanche soir vers 8h. 30 dans le taxi de M. Emile Hotte, en face du no 865 est, rue Dorchester. A peine étaient-ils dans la voiture qu'ils pointerent un revolver devant le chauffeur. Ce dernier s'est défendu et a réussi à faire tomber le revolver. Les voleurs n'ont pas perdu de temps et ont pris la fuite après avoir constaté que leur arme avait été brisée en deux au cours de la bataille.

L'Europe continue d'exporter des vivres

Étateur canadien ébahi par des constatations faites dans différents ports de l'Atlantique

Ottawa, 16. (C.P.) Le sénateur A.-N. McLean, qui a de forts capitaux placés dans les pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, a dit, à la suite de voyages qu'il a faits à plusieurs ports de l'Atlantique, dont New-York et Boston, qu'il était ébahi par l'abondance des produits européens déchargés dans ces ports.

"On nous répète, a-t-il déclaré, que l'U.N.R.R.A. a besoin de toutes les variétés d'aliments d'usage courant afin de venir au secours de populations affamées. Ce qui paraît extraordinaire et bien illogique, de continuer M. McLean, c'est le fait que des vaisseaux quittent les ports américains chargés de poissons, par exemple, et qu'au milieu de l'océan ils croisent d'autres vaisseaux, venant d'Europe, chargés des mêmes produits. Cette situation est absurde et que qu'un doit en être tenu responsable."

Le sénateur du Nouveau-Brunswick s'en prend en particulier à l'Espagne et au Portugal, "à qui on permet de faire de tels envois tandis que d'autres régions de l'Europe souffrent de disette."

"L'Europe, conclut-il, doit constituer un excès fermé de ses propres produits et les garder dans son propre continent jusqu'à ce que l'on ait subvenu à tous les besoins du marché interne. Ceci épargnerait bien du temps et des transports transocéaniques. On a l'occasion de poser un acte de gros bon sens."

Mot d'ordre de la Saint-Jean-Baptiste

Réuni en séance spéciale, vendredi dernier, le comité exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste du Canada qui fédère toutes les sociétés diocésaines Saint-Jean-Baptiste au pays, a lancé aux Canadiens français le mot d'ordre suivant: "Nous recommandons à nos sociétés Saint-Jean-Baptiste de ne pas arborer un drapeau canadien portant un signe d'assujettissement à une nation étrangère quelle qu'elle soit."

En outre, à l'occasion du troisième centenaire du geste qui posait le gouverneur de Montmagny en allumant son premier feu de la Saint-Jean, au pays, la Société Saint-Jean-Baptiste du Canada invite toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste diocésaines et locales et toute les municipalités des deux Amériques à allumer les feux de la Saint-Jean à dix heures précises, le soir du 23 juin prochain. Appel est aussi lancé à toutes les compagnies de navigation d'illuminer les vaisseaux à pleins feux sur tout le parcours du St-Laurent en cette même circonstance.

A la suite du célèbre complot de 1605 pour faire sauter le parlement de Québec, on fait l'inspection de ce jour chaque année.

Le trophée du gouverneur général

Le gagnant du trophée du gouverneur général pour 1945, dans la littérature d'imagination, est M. Hugh MacLennan. Le roman primé, "Two Solitudes", était le second de cet auteur. Diplômé de l'Université de Dalhousie, M. MacLennan a obtenu successivement la bourse Rhodes et la bourse Guggenheim.

Pendant deux années consécutives, le thème délicat des relations raciales a été le sujet des romans primés au Canada. L'un d'eux, la médaille du gouverneur général dans cette catégorie était décernée à Gwethalyn Graham, de Montréal, auteur de "Earth and High Heaven".

M. MacLennan est un montrealais. Il est originaire des provinces maritimes.

Earle Birney, de Montréal, a obtenu le prix de poésie pour la 2e fois en quatre ans, avec son volume "Now is time".

Ross Munro, fameux correspondant de guerre de la Presse canadienne, s'est classé 1er dans la section historique avec son "Gauntlet to Overlord", une émouvante histoire de l'armée canadienne en Europe. Mme E. M. Richardson, de Bon Partage Island, N.-E., a triomphé dans la section des essais avec son autobiographie "We keep a Light".

Des accessits ont été institués cette année. Ainsi Charles Bruce, de Toronto, a été classé 2e, en poésie, avec son livre "Grey Ship Moving"; Mme Joy G. Tranter, de Toronto, est au même rang, en histoire, avec sa description de la croisière arctique du sergent Henry Larsen, "Plowing the Arctic"; le capitaine Leo Heaps, de Winnipeg, est second dans la catégorie des essais avec son "Escape from Arnhem".

Assemblée générale de l'hôpital Notre-Dame

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de l'hôpital Notre-Dame aura lieu à la résidence des infirmières, 2205 rue Maisonneuve, le mercredi, 24 avril 1946, à 8 h. 30 du soir. On procédera à l'élection des officiers et à la transaction ordinaire des affaires de l'assemblée générale annuelle. Tous les membres de la Corporation, gouverneurs à vie, dames patronnesses et bienfaiteurs, sont cordialement invités à y assister.

Le "Salasia" est arrivé à Sorel

Le premier navire à arriver dans le port de Montréal à ancrer vers la fin de la semaine dernière et hier on signalait l'arrivée du "Salasia", à Sorel, à 9 h. 50 du matin. On ignore cependant si ce vaisseau montera le fleuve jusqu'à Montréal où s'il terminera son voyage à Sorel. De plus, de nombreux vaisseaux sont signalés dans le golfe, les premiers à arriver depuis l'ouverture officielle de la navigation.

Un message spécial aux contribuables

PAYANT L'IMPÔT SUR LE REVENU ET GAGNANT \$1800 OU MOINS

Le Professeur J. L. McDougall, de l'Université Queen's, a déclaré ceci à un comité spécial du Sénat: si les coopératives, les compagnies relevantes de la couronne et les compagnies appartenant au gouvernement et à des municipalités étaient imposées de la même façon que les autres entreprises, leur contribution annuelle sous forme d'impôts sur le Revenu et sur l'Excédent des Bénéfices atteindrait jusqu'à 125 millions de dollars.

Ceci signifie que 125 millions de dollars qui pourraient être perçus annuellement, ne le sont pas. Ce fardeau supplémentaire, reporté sur les autres entreprises, petites et grandes, et sur chaque contribuable en particulier, représente, au Canada, \$50.00 par contribuable qui paie l'impôt sur le revenu.

Si ces 125 millions de dollars étaient perçus par le Trésor, le Ministère du Revenu National pourrait, sans perte de revenus, abolir l'impôt sur le revenu que payent 1,423,000 contribuables gagnant moins de \$1800 par an.

Un Nouveau Danger a Surgi

Cette situation, au lieu de s'améliorer, est en train d'empirer. Une Commission Royale a recommandé que les bénéfices payés à titre de dividendes aux participants de certaines sociétés devraient être considérés comme dépenses lors de la déclaration du revenu imposable. Si cette recommandation devenait loi, toute entreprise pourrait alors payer la totalité ou la presque totalité de ses bénéfices comme dividendes à ses participants et le revenu imposable serait nul.

Il ne peut y avoir d'objection au paiement de tels dividendes. Ce privilège devrait être une des prérogatives de l'importer quelle entreprise. Mais tant que l'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices sera en vigueur, tous les bénéfices devraient être assujettis à l'impôt sur le revenu. Le paiement de divi-

dendes aux participants devrait se faire à même les bénéfices imposables. Déduire ces dividendes avant de calculer le revenu imposable saperait toute la structure qui est à la base du principe de l'impôt sur le revenu. Il en résulterait un plus lourd fardeau d'impôts pour le reste des contribuables.

C'est vous qui payez leurs impôts

L'expansion rapide des coopératives, au cours de ces dernières années d'impôts élevés, est due au fait qu'elles ont pu se soustraire au paiement de l'impôt sur le revenu. Cette inégalité fiscale devrait-elle continuer?

Dans ce cas, ce pays verra l'expansion de grandes coopératives non assujetties à l'impôt et la disparition graduelle des entreprises privées. Ceci entraînera, pour le gouvernement, la perte de millions de revenus supplémentaires provenant de l'impôt. Peut-on s'attendre à ce que chaque contribuable en particulier prenne à sa charge ce fardeau additionnel?

La Revision de la Loi de l'Impôt sur le Revenu en Temps de Guerre, en ce qui concerne les coopératives, sera présentée au Parlement pendant la Session actuelle. Il est de la plus haute importance que les révisions apportées aient comme résultat de mettre tous les contribuables sur un pied d'égalité. Nous exhortons les contribuables canadiens à exiger de leurs députés qu'ils fassent le nécessaire pour que le lourd fardeau de l'impôt sur le revenu soit également réparti entre tous.

L'Association des Contribuables qui paient l'impôt sur le Revenu ne s'oppose aucunement à la façon dont les coopératives dirigent leur commerce. Tout Canadien devrait avoir le droit de diriger son commerce comme bon lui semble. Le but que nous poursuivons est celui-ci: veiller à ce qu'aucune branche du commerce, en se soustrayant au paiement de sa part de l'impôt sur le revenu et du coût de la guerre, n'ajoute au fardeau des impôts qui pèsent sur les autres entreprises ou sur les autres contribuables.

ENRÔLEZ-VOUS DANS LA I.T.P.A.

Tous les contribuables payant l'impôt sur le revenu (sauf les employés des compagnies qui en sont exemptés) peuvent devenir membres de l'Income Tax Payers Association. Si vous désirez en faire partie, signez et postez le bon de demande ci-dessous, en ayant soin d'inclure \$1.00 pour frais d'inscription. Envoyez-le à Winnipeg ou à Toronto.

Income Tax Payers Association
Toronto ou Winnipeg

Je demande, par ces présentes, à faire partie de l'Income Tax Payers Association et je vous envoie ci-joint \$1.00 pour frais d'inscription.

Nom:

Res:

Ville:

Employé par:

ECRIVEZ À OTTAWA

Vous pouvez aider à faire disparaître cette inégalité fiscale en écrivant immédiatement au Gouvernement, recommandant fortement que tous les genres de commerce soient également assujettis à l'impôt sur le Revenu.

Remplissez et postez le bon ci-dessous. Aucun affranchissement n'est requis.

L'Hon. J. L. Ister,
Ministre des Finances,
Ottawa, Canada.

Je demande respectueusement:

- Que le Gouvernement fasse le nécessaire pour que tous les genres de commerce soient également assujettis à l'impôt sur le revenu, y compris les coopératives, les compagnies relevantes de la Couronne, les entreprises gouvernementales et municipales et les associations mutuelles.
- Que les dividendes aux participants, et versements similaires ne soient plus admis comme dépenses en calculant le revenu imposable.

Signé—Nom:

Adresse:

INCOME TAX PAYERS ASSOCIATION

LOMBARD BUILDING, WINNIPEG — 92 ADELAIDE STREET WEST, TORONTO

COMMERCE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 109,003 actions industrielles et de 172,197 actions unifiées en comparaison de 73,232 et de 253,794 vendues.

Cotes à la fermeture des cours le 15 avril.	Haut	Bas	Vente
90 Acad.-Atl.	146	146	1994
40 Acme Gove	17	17	17
25 Anrew-Surpass	38 1/2	38 1/2	38 1/2
100 Aluminium	209	209	209
800 Asbestos	33	32 1/2	22 1/2
2280 Bathurst A	24	22 1/2	24
2321 Brazilian	28	27 1/2	27 1/2
25 Bulat	21	21	21
870 Can. Cement	36	36	1994
25 C. Cem. 6 1/2% Df.	146	146	146
10 C. Fortin B	43	43	43
25 Can. Steamship	21	21	21
10 S. Steamship pfd.	22 1/2	21 1/2	21 1/2
2289 Can. Res. V.T.	24	24	24
20 Can. Bronze	18 1/2	18 1/2	18 1/2
210 Can. Car	18 1/2	18 1/2	18 1/2
18 Can. Cellulose Df.	11	11	11
101 Can. Convertible B.	11	11	11
75 C. Cottons pfd.	39	39	39
80 Can. Leco	29 1/2	29 1/2	29 1/2
1370 Can. Pac. Ry	22	21 1/2	22
1000 Cockburn Plow	19	18 1/2	19
500 Con. Smelting	20 1/2	20 1/2	20 1/2
100 Davis Leather B.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
25 Dis.-Seagrams	102	102	102
1253 Dom. Coal pfd.	35 1/2	35 1/2	35 1/2
240 Dom. Dairies	11 1/2	11 1/2	11 1/2
75 Dom. Floureries	11 1/2	11 1/2	11 1/2
58 Dom. Glass	21 1/2	21 1/2	21 1/2
1286 D. Steel & Coal B.	17 1/2	17 1/2	17 1/2
100 Dom. Tar	26 1/2	26 1/2	26 1/2
10 Dom. Text. V.T.	18 1/2	18 1/2	18 1/2
47 Dom. Textile pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2
1340 Dryden	18	18	18
19 Enamel & Heat	11 1/2	11 1/2	11 1/2
25 Electric A	29	29	29
2085 Flourey Play. (N.Y.)	19 1/2	19 1/2	19 1/2
173 Galtineau	19	19	19
8 Galtineau pfd.	11 1/2	11 1/2	11 1/2
100 Gen. Steel Works	18 1/2	18 1/2	18 1/2
5 Gen. Steel W. pfd.	10 1/2	10 1/2	10 1/2
30 Gurd	17	17	17
530 Gypsum	17	17 1/2	17 1/2

LE CURB DE MONTREAL

Cotes à la fermeture des cours le 15 avril.

Valeurs	Haut	Bas	Vente
2700 Abitibi N.C.	164	164	164
2770 Abitibi pfd. nouv.	19 1/2	19 1/2	19 1/2
25 Abitibi pfd. nouv.	39 1/2	39 1/2	39 1/2
50 Beig. Gou. 5% pfd.	20 1/2	20 1/2	20 1/2
237 Bathurst B.	7 1/2	7 1/2	7 1/2
33 Brand-Hend.	15	15	15
33 B.A. Oil	27 1/2	27 1/2	27 1/2
425 Brown Company	8	7 1/2	8
1212 Buttery	9 1/4	9 1/4	9 1/4
230 C. & D. Sugar	27	25 1/2	25 1/2
5 C. Food Prods.	17	17	17
5 Can. Indus. B.	210	210	210
5 Can. Indus. pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2
900 C. Marcon	3 1/4	3 1/4	3 1/4
76 Can. P. & P. Inv.	3 1/4	3 1/4	3 1/4
15 C. P. & P. Inv. pfd.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
102 Can. Vickers pfd.	20 1/2	20 1/2	20 1/2
165 Can. Vickers pfd.	138	138	138
100 Cassidy	16 1/2	16 1/2	16 1/2
50 Chateaufort-Gal.	11 1/2	11 1/2	11 1/2
100 Claude Neon (cta)	55	55	55
28 Con. Div. Secs. cts	75	75	75
16250 Com. P. Secs.	54	54	54
25 Con. Engr.	54	54	54
7456 Donnacore	20 1/2	20 1/2	20 1/2
1315 Eastern Steel	13 1/2	13 1/2	13 1/2
50 Fanny Farmer	20 1/2	20 1/2	20 1/2
125 Fiat Aircraft	6	5 1/2	5 1/2
80 Ford A	30	30	30
25 For. Pow. Sec. cts	35	35	35
10 F. W. Sec. 6% pf.	14	14	14
1250 Fraser	62 1/2	62 1/2	62 1/2
10 Gr. Lakes Paper	32	32	32
300 G. Lakes C. V.T.	32	32	32
50 Int. Paines	14 1/2	14 1/2	14 1/2
25 Int. Paines pfd.	33 1/2	33 1/2	33 1/2
25 Leblau	40 1/2	40 1/2	40 1/2
25 MacLaren P. & P.	40 1/2	40 1/2	40 1/2
300 Maple Leaf Milling	15	15 1/2	15 1/2
75 Massey-Harris pfd.	30	30	30
15 Meiblers	9	9	9
265 M. & O. Paper	25	24 1/2	24 1/2
800 Nuclear	13 1/2	13 1/2	13 1/2

BOURSE DE TORONTO

Cotes à la fermeture des cours le 15 avril.

Haut	Bas	Sev.	
Abit A nouv.	18 1/2	16 1/2	16 1/2
Do 150 pr	19 1/2	19	19 1/2
Acadia A	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Am. Yell	25	25	25
Apex	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Alum	218	206	215
Argus	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Arjor	44	41	43
Armist	164	142	148
Arnt W	37	37	37
Ashley	14	13	13
Astor	7	6	6
Arthons	50	45	47
Aubelle	96	96	96
Aunauq	124	118	120
Aunor	630	610	620
Bagmac	20	18	18
Bacit	20	18	18
Bear	120	116	118
Beaulieu	215	212	212
Bevcourt	32	32	32
Bldgood	32	32	32
Bojlo	32	32	32
Bralor	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Bram	23	23	23
B. A. Oil	27	26 1/2	27 1/2
Brit. Dom.	40	40	40
Brit. Can.	37	37	37
Buff. Ry.	35	31	31
Calli An.	41	37	37
Can. Ry.	315	300	300
Can. Car A	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Can. Car B	22 1/2	22 1/2	22 1/2
C. Food	18	17 1/2	18
C. Leco A	22 1/2	22 1/2	22 1/2
C. P. B.	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Carib	400	390	390
Cent. Pac.	283	280	282
Comm. Int.	32	32	32
Chem. Res.	78	78	78
Cochak	19	19	19
Commet	32	32	32
Crowhro	98	95	95
Davies	16 1/2	14	14
Dicken	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Div. Int.	95	92	94
Div. Min.	95	92	94
Dom. Coal p.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Do. pfd.	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Dom. St. B.	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Dom. St. C.	17 1/2	16 1/2	16 1/2
Donalds	49	46	47
Dunlop	50	48	48
Ea. N.P.	50	48	48
Ea. Crest	38	37	37
Ea. Bull.	38	37	37
Ea. St.	13 1/2	12 1/2	13 1/2
Eider	112	105	109
Edison	188	188	188
F. Play.	19	18 1/2	18 1/2
Fed. Ry.	9	8 1/2	8 1/2
Fed. Kirk	9	8 1/2	8 1/2
Flett	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Ford A	30 1/2	29 1/2	30
Fra Co	57	55	55
Giant	750	730	750
Glenora	10	9 1/2	9 1/2
Gold	72	71	71
Go. Gate	23	23	23
Go. Man.	245	239	245
Goldvux	99	92	92
Goodf.	10 1/2	10 1/2	10 1/2
Gr. P. V. T.	22 1/2	21 1/2	22 1/2
Do. V.T. pr	55	54	55
Gunnar	58	54	55
Gypsum	27	27	27
Harker	23	22	22
Harris	30	28	29
Hassag	290	285	289
Hess	55	53	53
Holling C.	17	16 1/2	16 1/2
Home	325	320	325
Hosco	65	61	62
Imp. Oil	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Indian	65	65	65
Int. Peto	23	23	23
Int. Ur.	209	190	205
Jason	64	58	60
Jellet	122	121	122
Kerr Add.	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Kirk	208	203	201
Labrador	840	800	840
L. Dufault	100	100	100
L. Fortu	18	17	18
L. Shore	22	21 1/2	21 1/2
Laguerre	54	52	54
Lapins	54	52	54
Lexman	25	22	24
Lingman	316	315	316
Lynd	70	65	70
Lynx	38	38	38
MacLeod	299	290	299
Macdon	450	450	450
Maden	440	430	435
Magnet	77	73	77
Malart	200	195	197
Marcus	122	117	120
Marion	40	38	38
Massey	20 1/2	19 1/2	19 1/2
Do. pr	20	20	20
McCull	22	22	22
McMar	61	55	55 1/2
McWaters	17	16 1/2	16 1/2
Mon. Knit	23	23	23
ML Pow	23	23	23

Choses et autres

Pour la première fois depuis une semaine, la moyenne de 60 titres, compilée par la Presse Associée, a accusé hier une hausse de 1 point à 79. Les stocks ont opéré un ralliement en fermeture et c'est ce qui a permis à la liste de clôturer à la hausse. Au cours de l'avant-midi ce mouvement de reprise se poursuivait de nouveau sur le marché et les valeurs dirigeantes ont enregistré des gains de plus de 1 point, principalement pour les aciéries, les industries de l'automobile et certains industriels. L'abolition de certains contrôles par l'OPA, une hausse probable des taux de transport, une baisse moins forte que prévue dans la production de l'acier et certains rapports favorables de dividendes et de bénéfices publiés au cours de ces derniers jours, toutes ces bonnes nouvelles ont contribué à raffermir le sentiment spéculatif hier et aujourd'hui. Toutefois, ces facteurs favorables au marché sont contrebalancés par les mauvaises nouvelles qui nous viennent de la Chine où les communistes et les nationalistes sont aux prises, les perspectives d'une demande pour le fer diminue de salaires pour les cheminots américains et la grève des mineurs de charbon mou qui dure toujours. C'est dire qu'il est peu probable que la hausse de ce matin se poursuive au cours de cette semaine.

Le dollar canadien était inchangé à un escompte de 9/16 par rapport au dollar américain.

Goldbeam Mines Limited a avisé le Curb de Montréal que la compagnie a reçu le paiement de 50,000 actions au prix de \$125 chacune en vertu de l'option pouvant être exercée le 30 mars 1946.

Il y a en cours 2,700,000 actions et 299,977 actions sont dans le trésor.

Villbona Gold Mines Limited, a avisé le Curb de Montréal que la compagnie a reçu la somme de \$10,000 de Federal Trading & Agency Limited à appliquer à l'option sur 250,000 actions à 30 cents chacune échéant le 6 avril 1946.

En tenant compte de ce paiement, il y aura 2,033,338 actions émises et 966,662 actions dans le trésor.

On peut transiger sur la Bourse de Montréal sur les nouvelles actions de priorité, 7%, d'une valeur au pair de \$20, ainsi que sur les nouvelles actions ordinaires de la Dominion Glass Co. 130,000 des premières et 212,500 des secondes viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs du marché local.

The Robert Mitchell Co. Limited a avisé la Bourse de Montréal d'une entente avec Ekco Products Co. (Canada) Limited: sous réserve de certaines conditions, la compagnie a accordé une option d'achat de 27,600 actions ordinaires au prix de \$30 chacune.

L'option peut être exercée, en tout ou en partie, en tout temps après le 2 juillet 1946, et sera valable pour une période de 320 jours.

Il est aussi tenu compte de certaines éventualités qui pourraient prolonger l'option jusqu'au 31 décembre 1949.

La valeur des titres inscrits à la Bourse de Toronto a totalisé à \$7,813,342,304 à la fin de mars, ce qui représente une augmentation de \$102 millions sur le mois précédent. Les industriels accusent une hausse de \$144 millions à \$5,153,648,328 et les mines, un recul de \$43 millions à \$2,659,683,876. Les moyennes des prix pour les 714 valeurs inscrites à la Bourse pour le mois de mars en comparaison de ce mois précédent sont les suivantes: industriels, \$25.84 vs \$25.35; et pour les mines, \$37 vs \$33.30.

Bourse de New-York

New-York, 16 (A.P.) — Certains titres de choix se sont améliorés au cours de la première partie de la séance aujourd'hui à Wall Street, mais la liste, en général, suivait peu de vigueur. Les titres les moins enregistreurs ont eu de modestes gains: U. S. Steel, Socony-Vacuum Westinghouse, Kenecott, Electric Power and Light, Woolworth, Deere and Co., Pennsylvania Railroad et Goodrich, American Telephone, Du Pont et Southern Pacific ont marqué de légers reculs.

Bourse de Toronto

Toronto, 16 (C.P.) — Les échanges se poursuivaient à une bonne allure et presque tous les groupes étaient à la hausse ce matin sur le marché de Toronto. Parmi les meneurs, Colomac, Senator, Lovricourt, Cariboo, Diversified, Athana et Upper Canada ont tous enregistré des gains au cours de l'avant-midi. Beaulieu a reculé de 8 cents à 2.04 et Malartic Gold Fields a cédé de 4 cents.

La tendance était ferme dans les métaux usuels. Uranium a haussé de 2 cents à 2.07. Les industriels montraient de la fermeté pour International Paper, Goodyear, Tire priv., Consolidated Paper, Minnesota et Ontario Paper, Moore Corporation, Consolidated Bakeries, Massey priv. et Purity Flour. Les pétroles de l'ouest n'ont affiché aucun changement.

Bourse de Montréal

(C.P.) — Les papeteries étaient de nouveau en vedette à la hausse ce matin en place locale tandis que les mines d'or à bon marché étaient délaissées. Dans le groupe des papeteries, Abitibi ordinaire, Price, International Paper, Fraser, Donnacore Paper, Consolidated Paper, et Minnesota et Ohio ont enregistré des gains variant d'une fraction à 1-1/2 point.

Le rapport annuel du Réseau national

Surplus financier de \$24,756,130

M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a déposé hier aux Communes le rapport annuel du Réseau national que lui a remis M. R. C. Vaughan, président et directeur général, au nom du conseil d'administration de la compagnie. Bien que le volume du trafic ait diminué au cours des trois derniers mois de 1945, "réflétant la nouvelle orientation d'un monde qui passe de l'état de guerre à celui de la reconstruction", ce rapport accuse un surplus de \$24,756,130 après paiement de l'intérêt sur la dette consolidée entre les mains du public et sur les prêts de l'Etat. Ce chiffre représente \$1,729,206 de plus que la somme remise à l'Etat en 1944.

En 1945, le Réseau national a transporté 79,941,296 tonnes de marchandises payantes et 30,370,680 voyageurs.

Les recettes brutes se sont élevées à \$433,773,000, soit 1.7% de moins que celles de 1944. Jusqu'à la fin de septembre, la recette quotidienne moyenne a été légèrement supérieure à celle de la période correspondante de l'année précédente. Au cours des derniers trois mois de l'année, elle a diminué de 5.8%. Les revenus du service des marchandises répartis sur l'année entière ont diminué de 1.6% et ceux du service des voyageurs de 6.0%. Les revenus du service des messageries ont augmenté de 6.7% et les autres revenus de 3.5%.

Les services des télégraphes et des téléphones ont eu une année record. Le nombre des expéditions par messageries s'est élevé à 17,063,716. Il a été transmis dix millions de dépêches, y compris 500,000 câbles. Il a été servi 2,534,575 repas dans les hôtels de la compagnie et quelque 5,000,000 dans les trains. Sur ce nombre, 50% environ ont été servis aux membres de nos forces armées.

Les dépenses d'exploitation du réseau en 1945 se sont élevées à \$355,291,000, soit 2% de moins qu'en 1944. Le revenu net d'exploitation s'est élevé à \$78,479,345. Le rapport signale que dans les comptes de 1944 figurent \$5,428,000 d'arrangements de salaire pour 1943 et qu'il n'y a pas de charge correspondante pour 1945. La provision faite pour l'entretien ultérieur a été de \$5,000,000 en 1945 contre \$10,000,000 en 1944. La dépréciation sur le matériel s'est élevée à \$16,974,000 contre \$19,855,000 en 1944, réduction due à l'adoption en 1945 d'un taux de dépréciation de 3-1/3% soit le taux moyen pour les chemins de fer de première classe des Etats-Unis. Les réductions dans les frais d'exploitation ont été en partie attribuées à une augmentation du coût d'entretien et du coût du mouvement du trafic. Le coût des pensions a aussi augmenté.

Dans son rapport, le Conseil d'administration attire l'attention sur le taux supérieur d'exploitation résultant de plus hauts salaires et du prix majoré des matériaux employés pour l'exploitation et l'entretien du chemin de fer. Par comparaison avec 1939, les taux supérieurs de salaire ont ajouté \$44,041,000 au coût de la rémunération en 1945 et la majoration des matériaux tels que le combustible, le bois, les traverses, les rails et l'acier représente environ \$26,350,000, soit une augmentation dans les frais de \$69,391,000.

Les revenus

"Du côté des revenus", dit le rapport, "les tarifs de marchandises et de voyageurs sont demeurés, de façon générale, au niveau de l'avant-guerre, ce qui conformément aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Cependant, à cause de changements dans le caractère du trafic lui-même, le revenu par tonne-mille a diminué de 0.938 cents en 1939 à 0.915 cents en 1945 et le revenu par passager-mille a diminué de 2.035 cents à 1.953 cents. Ces réductions dans les taux moyens du revenu équivalent à une réduction de \$10,712,000 dans les recettes d'exploitation."

"Dans le cas d'une diminution substantielle du volume du trafic, diminution qui ne serait pas compensée, les coûts supérieurs d'exploitation mettraient un terme aux résultats financiers favorables que le réseau a

Les champions ont été fêtés au Windsor

Les joueurs du Bleu Blanc Rouge reçoivent de beaux trophées ainsi que plusieurs riches cadeaux

En terminant la saison de hockey professionnel, les directeurs du Canadien tiennent à rendre hommage au mérite et au bel esprit sportif de tous les porteurs de notre vaillante équipe, qui a gagné le championnat de la Ligue Nationale et qui a remporté la Coupe Stanley — Reconnaissance de la Ville de Montréal — La fête était sous la présidence de M. D.-C. Coleman

Les joueurs du Canadien, qui viennent de s'assurer le championnat de la Ligue Nationale de Hockey et la possession de la Coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, ont été les héros d'une belle fête hier soir, à l'hôtel Windsor, alors que la direction du club offrait à nos valeureux porteurs de trophées un banquet qui réunissait tous les joueurs de l'équipe, les officiers du club et les rédacteurs sportifs. C'était la dernière apparition en groupe de notre vaillante équipe et la soirée fut des plus agréables.

L'été était sous la présidence de M. D.-C. Coleman, président du Pacifique Canadien et directeur du club Canadien, et le sénateur Donat Raymond fit une courte apparition au banquet mais dut quitter la salle pour cause de santé.

Au cours de ces agapes, l'on félicita les joueurs qui avaient porté si brillamment les couleurs du Tricolore et la direction du club offrit à chaque joueur un magnifique cendrier en argent solide et dans un télégramme adressé au général Tommy Gorman, son honneur le maire Camille Houde annonça que la ville de Montréal offrait à chaque équipier une bague portant les armoiries de Concordia en reconnaissance des services rendus à la ville en faisant connaître la métropole aux Etats-Unis.

Il y eut présentation officielle des différents trophées décernés à nos joueurs pour leur belle tenue et leur bel esprit sportif au cours de la saison et, dans les allocutions, les joueurs furent vivement félicités et une mention toute spéciale fut faite à Dick Irvin, le pilote du Bleu Blanc Rouge, qui a su conduire notre équipe à trois championnats devenus qu'il a dirigés des Habitants.

Cooper Smeaton, un des fiduciaires de la Coupe Stanley, présenta ce trophée historique à M. Coleman.

Une victoire impopulaire pour Walton

Les amateurs de boxe qui ont assisté hier soir à la séance organisée par le promoteur Jimmy McKinnis, au Coliseum, de la rue Guy, ont été témoins de combats intéressants mais la plupart des spectateurs ont peu goûté la façon dont l'arbitre Irving Phillips a dirigé le combat principal qui mettait aux prises Ralph Walton et Chico Barardo, dans un assaut limité à dix rondes. A la conclusion de la dixième manche, les juges accordèrent la décision à Walton et c'est alors que les protestations se firent entendre de tous les coins de la salle. Nous ne pouvons blâmer les juges pour le verdict rendu, car si l'arbitre a négligé d'enlever des rondes au boxeur noir pour ses tactiques déloyales et ses coups illégaux, ce n'étaient pas le devoir et le pouvoir des juges de faire perdre des points mais cette tâche reposait uniquement sur les épaules du troisième homme de l'arène qui, en l'occurrence, a fait preuve d'incompétence.

Les coups illégaux furent fréquents hier soir et en une circonstance l'arbitre Irving Phillips enleva une ronde à Barardo pour avoir donné un coup bas pendant qu'il négligeait de faire de même en d'autres occasions lorsque Walton se rendit coupable de la même offense. Nous ne voulons pas mettre en doute la bonne foi de Phillips mais nous persistons à dire qu'il a manqué de jugement ou qu'il n'a pas surveillé assez attentivement les mouvements des deux pugilistes.

Le combat fut à l'avantage de Walton qui se révéla le meilleur boxeur que le Mexicain et nous croyons que le nègre aurait pu s'assurer la victoire tout en s'en tenant aux règles de la boxe.

Barardo, qui est un coqneur plutôt qu'un boxeur, a tenté de démontrer son rival par ses durs coups mais il a souvent manqué la cible pendant que Walton se montrait plus scientifique que le boxeur étranger.

Dans la semi-finale au programme, K. O. Joe Pyle a de nouveau prouvé sa puissance dans ses coups quand il triompha du nègre Billy Morris par mise hors de combat après 2 minutes dans le 2e assaut d'un match qui devait en durer huit. Pyle s'assura la victoire à l'aide d'une gauche au corps et d'une fourroyante droite à la figure.

Le redoutable Roland Renaud l'a porté sur Henry Murray par K.O.T. après 2.20 minutes dans le 2e assaut, tandis que Jean Richard a obtenu la décision sur Billy James, Paul Frappier a défait Henry Cullian par K.O.T. dans la deuxième ronde de la rencontre préliminaire.

Où ils jouent aujourd'hui

- LIGUE AMERICAINE
 - New-York à Philadelphie.
 - Boston à Washington.
 - Cleveland à Chicago.
 - Saint-Louis à Detroit.
- LIGUE NATIONALE
 - Philadelphie à New-York.
 - Brooklyn à Boston.
 - Chicago à Cincinnati.
 - Pittsburgh à Saint-Louis.

La deuxième joute gagnée par le St-Michael

L'ouverture officielle du baseball

Torton, 16. — Le St. Michael, piloté par Jos. Primeau, ancienne étoile des Leafs de Toronto, a pu reprendre sa revanche hier soir, pour l'échec subi lors de la première partie de la série finale pour le championnat junior du Canada et pour la possession de la Coupe Memorial, car hier soir, au Maple Leaf Garden, les locaux ont vaincu les Monarchs de Winnipeg par le compte de 5 à 3. Par cette victoire les champions de l'Est ont égalisé les chances et les deux rivaux ont maintenant chacun une victoire à leur crédit dans cette série de quatre dans sept. La troisième rencontre aura lieu demain soir dans la Ville-Reine.

Démontrant beaucoup de rapidité, les collégiens prirent une avance de 2 à 1 dès la période initiale, pour ensuite porter le score à 4 à 1 à la fin du second engagement. Durant la période finale, les Irlandais effectuèrent une solide mise en échec, mais les Monarchs parvinrent toutefois à compter deux autres buts.

Le fameux compteur Tod Sloan fut certes l'étoile des vainqueurs en enregistrant deux buts, tandis que Johnny Blute, Bobby Paul et Fleming Mackell obtinrent les autres. Harry Taylor et Marchant furent les seuls joueurs des Monarchs à pouvoir joindre la rondelle derrière le brillant cerbère Pat Boehmer, qui encore une fois s'est grandement mis en évidence dans sa cage. Boehmer doit plusieurs remerciements à ses agressifs joueurs de défense qui ont su lui apporter une solide protection à la ligne bleue.

Disputée devant une foule de 14,263 personnes, la joute fut rapide et dénuée de rudesse. De fait, seulement deux punitions mineures furent décernées par les arbitres. Composition des équipes: MONARCHS. — Bats: Gibson; défenses: May et Rooke; centre: Albright; avants: Beatty et Buchanan. Subs.: Morae, Tindall, Taylor, Robertsen, Marchant, Rashaway, Obitz.

ST. MICHAEL. — Bats: Boehmer; défenses: Powers et McLean; centre: Sanford; avants: Paul et Mackell. Subs.: Kelly, Blute, McKay, Sloan, Costello, Harrison, DeCurcy.

Arbitres: Stan Pratt, Ottawa; Harold Guerard, Port-Arthur.

Première période

1—St. Michael, Blute (Kelly, McKay)	5.08
2—St. Michael, Paul (Mackell, Sanford)	11.33
3—Monarchs, Taylor (Robertsen)	18.35

Deuxième période

4—St. Michael, Mackell (Sloan, Harrison)	17.11
5—St. Michael, Sloan (Costello)	18.06
Punition: Aucune.	

Troisième période

6—Monarchs, Marchant (Robertsen)	9.05
7—Monarchs, Robertson (Taylor, Morae)	13.53
8—St. Michael, Sloan (Mackell)	19.01
Punition: Aucune.	

Nouvelle organisation sportive à Pont-Viau

Il vient d'être fondé à Pont-Viau, une organisation sportive indépendante pour promouvoir la pratique du cyclisme, du tennis et du ski, au nord de Montréal. L'idée de cette entreprise revient à Roger Hébert, coureur amateur avantageusement connu dans les milieux cyclistes de la province, particulièrement à Montréal. Comme partenaire il s'est adjoint un sportif populaire à Pont-Viau et reconnu pour son talent d'organisateur, Jean-Marie Messier. A eux deux, ils ont confiance de réaliser de vastes projets pour le plus grand bien de la jeunesse du Comté de Laval. Leur organisation s'appellera "Le Centre Sportif Pont-Viau".

Culture physique au National

Les élèves de M. Nik Khebdeg, instructeur de la Palestre, s'entraînent activement pour la grande démonstration de culture physique qui aura lieu au gymnase, le vendredi 26 avril, à 8.30 heures.

Le groupe spécial de démonstration, qui comptera une cinquantaine de participants, présentera, outre des exercices d'ensemble, une série toute nouvelle de tours acrobatiques et de figures d'équilibre et de force. M. Khebdeg a préparé un programme fort varié qui saura intéresser tous les spectateurs. Les billets sont en vente à la Palestre dès maintenant.

Le championnat à Mlle Gaudette

Marcelle Gaudette, jeune nageuse du National, a gagné le championnat provincial à la nage de fantaisie, section junior, sur 14 concurrentes, et a mérité le trophée Hardman, lors du concours tenu samedi dernier, à la piscine du Y.W.C.A. Cette jeune élève d'Hélène Lortie, professeur de nage à la Palestre, a épaulé les juges et l'assistance par la perfection de son style, dans les différentes sortes de nage et elle a aussi montré beaucoup d'élegance dans les différentes prouesses exigées par ce concours. Lise Archambault, une autre élève d'Hélène Lortie, âgée seulement de 11 ans, fut très applaudie et attirera l'attention des juges qui virent en elle une future championne. Ces deux nageuses participeront à la grande démonstration annuelle de natation qui sera présentée en soirée, par les nageurs du National, les 23, 24 et 25 avril, sous la direction conjointe des professeurs Hélène Lortie et Louis Choquette.

La décision à Gaby Ferland

New-York, 16. — Gaby Ferland, un excellent petit boxeur poids-léger, a remporté une 30e victoire, à New-York hier soir, quand il battit Vinny DeMarco, de la métropole américaine, par décision, dans un combat de six rondes disputé à l'arène St. Nicholas. Ferland envoya son rival au plancher pour neuf secondes, dans le 3e assaut. Les deux boxeurs aux prises pesaient 137 1/2 livres.

Le vainqueur reconnu comme champion mondial

Après avoir suspendu ses activités pour une semaine, le promoteur Ray Lamontagne reprendra ses séances de lutte au Coliseum, de la rue Guy, alors que ce soir il offrira quatre combats qui promettent d'être fort intéressants et qui devraient attirer tous les fervents du genre libre. Le programme comporte une finale de deux dans trois, à finir, une semi-finale, de trente minutes ou une chute, un match spécial de 20 minutes, puis un préliminaire d'une chute ou de 20 minutes.

Dans la finale, le championnat poids lourd junior de l'univers sera en jeu. Le champion actuel, Paul Lortie, risquera son titre lorsqu'il en viendra aux prises avec Pat Flanagan, reconnu comme le champion de l'Ontario.

La rencontre entre Flanagan et Lortie est sanctionnée par la Commission athlétique de Montréal et le gagnant sera officiellement reconnu comme champion du monde des poids lourds juniors. Les deux athlètes se sont entraînés en vue de cette rencontre à laquelle ils attachent la plus grande importance et aucun d'eux n'aura d'excuse à offrir au cas d'une défaite.

Cette rencontre ne manquera pas de susciter un vif intérêt chez les amateurs, car elle met aux prises deux athlètes dont les styles sont tout à fait opposés, autant l'un est rude et brutal, autant son adversaire est scientifique et rusé. Paul Lortie ne manquera sûrement pas de faire usage de toutes les tactiques qui lui sont connues pour tenter de s'assurer la victoire, mais Flanagan est un athlète qui pourrait bien lui causer des surprises.

George Cagney, le populaire scientifique athlète de Québec, devra faire usage de toute sa science, sa ruse et sa force s'il veut l'emporter dans le combat semi-finale, car le promoteur lui a opposé le solide athlète grec de New-York, Jim Kilonis. Ce dernier est considéré par les promoteurs new-yorkais comme un des plus solides et des plus scientifiques lutteurs de la classe des poids lourds juniors et Cagney devra se dépenser sans compter s'il veut sortir victorieux de cet engagement. Paul Duveen, le solide lutteur anglais qui vient d'obtenir son licenciement de l'armée canadienne après un long séjour outre-mer, reviendra dans nos arènes locales et c'est contre Bob Lortie que les amateurs auront l'occasion de le voir à l'oeuvre ce soir, dans le combat spécial à l'affiche.

Dans le premier combat de la soirée, Larry Poirier, un solide lutteur de Verdun, qui, lui aussi, nous revient après un séjour outre-mer avec la marine royale canadienne, fera ses débuts dans nos arènes locales alors qu'il affrontera Al Tucker.

Polo aquatique à la Palestre

Le tournoi annuel de polo aquatique pour le trophée "Regent Knitting" est déjà commencé et les deux équipes finalistes ont remporté chacune une victoire.

Dans la première rencontre, les "Bleus" ont défait les "Blancs" par 7 à 4, mais dans la deuxième joute, les "Blancs" ont pris leur revanche en gagnant par 8 à 3. Cette série pour le championnat du National est de 3 joutes de 5 et la lutte sera acharnée entre ces deux équipes à peu près d'égal force.

Louis Choquette, l'instructeur du National, nous affirme que les joueurs sont bien entraînés et que dans les rencontres prochaines, la lutte sera des plus contestées.

Alignement et sommaire de la dernière rencontre: Blancs: 8 points — C. Marie, capitaine, 1 point; Lamoureux, but, 0; Valois, déf., 1; Tanguay, déf., 6; A. Denis, ail., 0; Fouriezos, ail., 0; Mercier, d.-centre, 0; Colas, substitut, 0.

Bleus: 3 points — Rousseau, capitaine, 1 point; Laurendeau, 0; Teller, 0; Forges, 0; Léonard, 2; Ledoux, 0; Rivest, 0; Turgeon, 0.

La prochaine rencontre de cette série aura lieu mercredi soir, le 17 avril, à 8h. 15.

Cartes professionnelles

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers
441 St-François-Xavier. Montréal
Tél. MARquette 2383-2384

COMPTABLES

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie
Comptables agréés - Chartered Accountant
Maurice Chartré, C.A. Maurice Samson, C.A.
A.-E. Beauvais, C.A. J.-P. Gauthier, C.A.
Léon Côté, C.A. Gérard Marceau, C.A.
Lucien P. Bélier, C.A. Lionel Roussin, C.A.
Jacques Anzani, C.A. Dollard Hays, C.A.
Albert Garneau, C.A. Raymond Fortier, C.A.
Jean Lacroix, C.A. Guy Bernard, C.A.
Percy Auzer, C.A. H. Bourzoula, C.A.
Royer Roy, C.A.
Montréal Québec Roux

AVOCATS

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
VANIER & VANIER
AVOCATS
87 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HARbour 2841

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays

MARION & MARION
Raymond A. Robic J.-Alfred Bastien
76 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL

Le Manuel de l'Inventeur
et formule de preuve
d'invention
10\$
écrites à
ALBERT FURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
954 ST-CATHERINE MONTREAL

COMPTABLES

CARON & CARON
Comptables Agréés - Chartered Accountants
Edmond Caron, B.A., L.S.C., C.A.
Henri Caron, B.A., L.L., L.S.C., C.A.
Barthélemi Masse, L.S.C., C.A.
55, rue St-Jacques
HARbour 2833 MONTREAL
429, rue Laviolette, TROIS-RIVIERES

P.-A. GAGNON & CIE
P.-A. GAGNON, C.A., René GAGNON, C.A.
Comptables agréés
Chartered Accountants
IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HARbour 5990

Hurtubise & Richard
Léon-A. Hurtubise, O.P.A.
Gérard Hurtubise, O.P.A.
Maurice Richard, C.A.
Georges-R. Martin, C.A., O.P.A.
Comptables-Vérificateurs
60 St-Jacques O. Montréal
Téléphones: HA. 9582-8739

de Varennes & Vézina
Comptables agréés
10 ouest, St-Jacques, Montréal
J. de Varennes, C.A.
A. Vézina, L.L.L., C.A.
Tél. MA. 8587

Avez-vous besoin de bons livres?
Adresses-vous au Service de Librairie du "Devoir" 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Cartes d'affaires

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, ventes de dactylographes, Machines à chiffres, etc. Assortiment complet de papier carbone et rubans. Accessoires de bureau

Canada Dactylographe Eng.
44 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Tél. HARbour 6956 R.T. Armand

AUTOMOBILES

Remise au point du moteur
Ignition - Carburateur - Électrique - Batterie - Moteur électrique
Lachine
Auto Electric
1125, rue N.-D.-de-la-Sainte-Enfance, Lachine - Zone 8-199

REMBOURREURS-MATELASSIERS

REMBOURREURS-MATELASSIERS BOYER LIMITEE
Spécialités: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.
Estimée gratuite sur demande
3886 Henri-Julien PL. 1112

REPARATIONS ELECTRIQUES

Réparations électriques sur automobiles
Service auto et réparations de moteurs, rétroviseurs, transformateurs, radios
6350 PAPINEAU
A.M. 2141

Geo. DAIGNEAULT, Ltée

HOTEL PLAZA

Cuisine recherchée
Vin et Bière
Alex. JULIEN
propriétaire
446 Place Jacques-Cartier
MA. 9331

ENCADREURS

WISINTAINER & FILS
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures - Cadres - Miroirs
Réparations de cadres et miroirs
LANc. 2264

Atelier de construction de machines et de réparations - Service d'ingénieurs et de dessinateurs - Atelier de patrons et de soudure - Fonderie de fonte et de bronze - L'atelier le plus considérable et le plus complet du genre au Canada.

970 à 986 rue de Bullion
Montréal
Téléphone: *Plateau 9641

LEFEBVRE FRERES
DESSINATEURS - MACHINISTES - FONDEURS

CHAUSSETTES DE LAINE FINE POUR PAQUES.



Hâtez-vous avant que notre marchandise du printemps soit épuisée.

MERCERIES POUR HOMMES

6551 rue Saint-Hubert
CA. 8922

Faites FAIRE LA PEINTURE AUTO SERVICE RAPIDE



Remontage
Débossage
Revision du moteur
Ajustement des freins
Réparation du mécanisme

LAUZON
Drive Yourself Co. Ltd.
4001, BERRI
PLateau 1122

Compagnie d'Assurance sur la Vie

la Saubegarde

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, Président

LA SESSION PROVINCIALE

Grand débat sur le bill des écoles

Discours de MM. Godbout, Duplessis, Laurendeau et Chaloult — Le Conseil de l'Instruction publique — L'annexion de la municipalité scolaire catholique de Montréal-Est — La contribution de l'Hydro — Appel de M. Duplessis à la coopération — L'exposé du premier ministre — M. Godbout résume les griefs de la gauche libérale dans un amendement

Les salaires ouvriers dans l'Ontario et dans Québec — M. Roberge retire sa motion à propos du prêt à l'Angleterre

(par Louis Robitard) Québec, Qué., 16-IV-46. — Grand débat hier soir à l'Assemblée législative sur la troisième lecture du bill Côté destiné à assurer le progrès de l'enseignement dans la province. Tous les chefs prennent la parole. M. Godbout ouvre le feu au milieu d'un grand silence et de l'attention générale. Le chef de l'opposition estime, entre autres choses, que la mesure instituera en fait un ministère de l'Instruction publique. M. Duplessis lui donne la réplique point par point, dans un discours d'une heure. Il est suivi de MM. Mathewson, Laurendeau, Chaloult, Dumoulin et Hamel.

notre indépendance et notre progrès économiques. Au lieu de jeter ce montant de \$2,800,000 dans le fonds consolidé du revenu de la province, le gouvernement pouvait s'en servir afin de réduire de 60% les taux de l'électricité pour les industries ou de 35% les taux des usagers domestiques. M. Godbout se demande pourquoi on ne taxe pas, aussi, l'Hydro du Témiscamingue. Est-ce parce que son seul client est la compagnie Noranda, ajoute-t-il.

Le Conseil de l'Instruction publique

Le chef de l'opposition affirme, encore, que la Loi est injuste parce qu'elle pose un principe dangereux à l'endroit du Conseil de l'Instruction publique. Jamais, à son avis, un gouvernement n'a fait preuve de plus de cynisme à l'endroit de ce corps auguste. Il trouve dangereux et arbitraire le fait d'enlever au Conseil de l'Instruction publique le contrôle sur la distribution des fonds aux oeuvres d'éducation pour le confier au secrétaire de la province. Et en passant, il fait observer qu'il ne s'en prend pas au ministre actuel; il critique l'idée de donner un tel pouvoir à un seul homme.

"On remplace le Conseil de l'Instruction publique, qui était tout désigné pour distribuer ce fonds, par le Secrétaire de la province, qui, en fait, devient véritablement le ministre de l'Instruction publique, dans la province, car on lui donne tous les leviers de commande." M. Godbout affirme, aussi, que le Conseil de l'Instruction publique est l'organisme tout désigné pour protéger les droits des minorités. Mais pour la première fois, on met de côté ce principe, dans le projet de loi. Le chef de l'opposition est d'opinion, aussi, que la loi met de côté la liberté d'action et l'autonomie des corporations scolaires. On demande, d'abord, la permission de contrôler les municipalités en défaut. Mais, ce qui est grave, c'est qu'on demande également, de permettre la mise en tutelle de chaque corporation scolaire qui, pour prendre avantage de la loi, voudra se faire déclarer déficitaire.

Plus loin, le chef de l'opposition déclare que le gouvernement met de côté le principe que les contrats doivent être respectés en imposant aux corporations scolaires l'obligation de renier leurs engagements vis-à-vis de leurs créanciers, qui ont peut-être laissé de côté d'autres bonnes valeurs pour rendre service à leurs commissions scolaires.

"Le gouvernement, dit-il, n'a pas le droit de ternir la réputation de la province et d'imposer ainsi aux créanciers des commissions scolaires ce bris de contrat." Le chef de l'opposition proteste, finalement, contre l'annexion forcée de Montréal-Est à la Commission scolaire de Montréal. Puis, il conclut en disant que le bill Côté renferme des principes dangereux, qu'il met un instrument de chantage entre les mains du gouvernement et crée sournoisement un ministère de l'Instruction publique. Notre système d'enseignement n'a pas failli à se défendre, en dépit de ses déficiences financières, ajoute-t-il, et si la loi passe telle qu'elle, on s'en mordra les pouces, demain.

M. Duplessis

Le premier ministre se lève immédiatement après M. Godbout. Il prononce un grand discours à l'appui de la loi Côté. Il déclare, au début, que l'éducation est la richesse la plus grande et la plus précieuse que nous possédions. C'est une cause noble et belle qu'il convient de défendre et il déclare qu'il ne s'attendra ni à des considérations partisans, ni à la recherche des responsabilités de ce qui a apporté la présente situation. "Je dirai seulement, ajoute-t-il, que je regrette la façon de discuter du chef de l'opposition et les motifs qui l'ont inspiré. Je discuterai donc d'une façon objective et non pas subjective."

M. Duplessis explique que son gouvernement est au pouvoir depuis 20 mois à peine et que depuis ce temps il ne s'est pas passé une semaine où lui et ses collègues n'ont pas étudié le sort des commissions scolaires de la province et les difficultés financières dans lesquelles elles se trouvent. Il a pris toutes les précautions voulues. Il a nommé un comité d'étude formé d'experts chargés de faire rapport au cabinet et à la Chambre. "On a tort, dit-il, de prétendre que la loi n'a pas été mûrie. Elle est la résultante d'un long travail, de nombreuses consultations et de réflexions. Mais nous ne pouvions pas attendre davantage. Le danger grandissait. Il était sur le point de devenir mortel. Il fallait agir et prévenir en même temps. Nous avons donc demandé à la Chambre et à la population de coopérer avec le gouvernement à la recherche des meilleurs moyens à prendre, à l'application des meilleurs remèdes pour guérir le mal. Le feu était à la maison et nous n'avions pas le droit d'hésiter. Nous avions l'impérieux devoir de procéder. Les quatre cinquièmes des commissions scolaires accumulaient des déficits annuels. Plus les octrois augmentaient, plus les déficits se multipliaient. Déjà la situation avait trop souffert de délai. Doux faisaient des recherches, de consultations, de recommandations, nous avons extrait des améliorations incontestables qui nous acheminaient vers le règlement définitif de la question. Si toutes les législations de la province bénéficiaient des mêmes amé-

M. Adélar Godbout

Le chef de l'opposition précise, en prenant la parole, qu'il a voté pour le bill en 2e lecture parce qu'il favorisait le principe que l'on doit mettre plus d'argent à la disposition de l'enseignement primaire. Tout le monde convient que plus on aura d'argent à affecter à l'enseignement, plus on pourra préparer une génération d'hommes mieux instruits de leurs devoirs et plus prêts à contribuer par leur formation à la stabilité du pays. Mais il prétend ne rencontrer aucune de ces conditions essentielles dans le projet de loi pour atteindre ce but.

M. Godbout affirme que le Gouvernement ne présente pas une loi suffisamment mûrie et que celle loi, conséquemment, n'apporte pas une solution permanente au problème financier des corporations scolaires. "Les fonds d'éducation que l'on crée, dit-il, n'est pas suffisant. Et la preuve qu'il n'est pas, c'est que le gouvernement est obligé de prendre dans le fonds consolidé du revenu un montant de \$7,000,000 provenant de la taxe de vente sur lequel on comptait pour équilibrer le budget. On voit donc que le gouvernement se prépare un déficit d'au moins \$7,000,000. L'autre partie de ce fonds se compose de taxes dont une forte partie n'est pas constitutionnelle."

M. Godbout soutient, alors, que la taxe sur le bois que les compagnies coupent sur les limites qu'elles détiennent en propriété propre, les "free holds", est une taxe indirecte, donc une taxe inconstitutionnelle. La taxe sur les forces hydrauliques est de même inconstitutionnelle, parce que c'est une taxe imposée sur une commodité de commerce.

Loi injuste et arbitraire

Le chef de l'opposition affirme, plus loin, que la loi est injuste, qu'elle permet au gouvernement d'agir arbitrairement en choisissant ici et là, les compagnies auxquelles il veut imposer des taxes, non pas en fonction de leur valeur, des services qu'elles rendent, mais à son caprice à lui. Le gouvernement se réserve même le droit d'exempter d'autres compagnies qui font le même genre d'affaires. C'est un acte arbitraire.

M. Godbout s'élève aussi contre la disposition du bill qui permet au gouvernement d'affecter \$2,800,000 des revenus de l'Hydro à la création du fonds. Il soutient que l'Hydro a été établie sur une base coopérative et que ses bénéfices devaient servir à la réduction des taxes à Montréal. "Le gouvernement a tort d'aller chercher des fonds à l'Hydro pour les distribuer dans toute la province", dit-il. "Il aurait voulu rendre odieuse l'idée de nationalisation dans la province qu'il ne s'y prendrait pas autrement. On s'aperçoit, ainsi, à sa base l'oeuvre que nous avons réalisée pour assurer

liorations, nous attendrions un degré de perfection encore inconnu ici." "Que nous reproche-t-on?" demande ensuite le premier ministre. "D'utiliser de mauvais moyens? Souvent le malade n'aime pas les remèdes qu'on lui offre, ni les opérations qu'on doit lui faire subir pour lui conserver la vie, mais le médecin ne doit pas hésiter."

Autonomie, non mise en tutelle

"La loi depuis plusieurs années en vigueur permet au gouvernement de placer sous l'égide de la Commission municipale toutes les corporations scolaires déficitaires. Je dis toutes les commissions, sauf la Commission scolaire catholique de Montréal et la Commission scolaire protestante de Montréal. Mais le principe existe dans nos statuts depuis 14 ans. En vertu de notre loi à nous, il y a autonomie complète pour les commissions scolaires. Nous augmentons même leurs pouvoirs que les statuts réduisaient à rien du tout. Loin de sacrifier leur autonomie, nous l'avons augmentée. Mais il y a la dette scolaire de \$80,000,000 qui pèse sur les contribuables, les propriétaires, qui paralyse le progrès et qui empêche les améliorations. La loi fait disparaître cette dette sans que les corporations aient un sou à payer au gouvernement. Elle constitue un pas de géant dans la voie du règlement de ces difficultés financières."

M. Duplessis explique que \$46,000,000 de ce montant doit être supporté par les propriétaires et la ville de Montréal. "Nous faisons disparaître cela d'un coup et on viendrait se plaindre? A Québec, c'est la même chose. Nous assumons toute la dette et nous décongestionnons la municipalité. C'est la province qui va payer. On dira peut-être que la loi de la commission municipale épargne les deux commissions scolaires montréalaises. Mais c'est tout à fait faux. Les deux commissions de Montréal-Est ont des portes de la banqueroute. Il est temps de les arrêter sur le chemin de la ruine et de les placer dans une meilleure situation. Notre devoir est de commencer par défendre les emprunts dans l'intérêt des commissaires, des commissions scolaires et des contribuables. Après avoir comblé un gouffre nous voulons empêcher que l'on en ouvre d'autres. On dit aux commissions scolaires: vous n'avez pas le droit d'augmenter les taxes parce qu'elles est déjà trop élevée, ce qui encourage la centralisation de la propriété et complique le problème du logement."

Le premier ministre montre ensuite que la loi pourvoit à la création d'un fonds spécial qui servira à payer l'amortissement et l'intérêt sur la dette absorbée par la province, puis à la formation de spécialistes, etc. "Nous voulons faire servir notre patrimoine national à la cause de l'éducation", déclare le premier ministre. Il ajoute qu'il aurait préféré que l'on cherche des moyens pour et non pas des moyens contre la loi plutôt que d'utiliser son talent à fournir des arguments en faveur de la loi. "Nos ressources naturelles nous appartiennent, dit-il, et nous avons le droit de fixer les loyers de nos pouvoirs d'eau. Nous avons la certitude d'avoir créé une source de taxation constitutionnelle."

L'argent retourne à Montréal

Il allègue que l'Hydro-Québec est capable de payer \$2,800,000 annuellement sans gêner la possibilité d'une réduction de taxes à l'égard de nouvelles industries. "Mais depuis quand les consommateurs hésiteraient-ils, demande-t-il, à contribuer 2 cents du kilowatt pour aider à la grande cause de l'éducation? L'argent qui vient de Montréal retourne à Montréal puisque nous payons une dette de \$46,000,000."

M. Duplessis déclare qu'il ne serait pas juste de faire payer une taxe à la centrale du Témiscamingue qui appartient à la province et que la compagnie Noranda n'a pas à payer pour les dettes des commissions scolaires de Montréal.

M. Duplessis défend aussi la taxe de 15 cents par corde que la loi impose aux compagnies forestières. Il est sûr que cela est constitutionnel. "Nous allons faire payer ceux qui doivent payer," dit-il.

Un sujet de la taxe de vente, le premier ministre déclare: "Nous allons prendre un cent sur la taxe de vente et nous allons l'appliquer au fonds spécial. Y a-t-il quelqu'un qui va refuser de donner un centin à cette fin? Et d'ailleurs la province ne sera pas seule à payer, les touristes y contribueront largement."

Il explique ensuite pourquoi la loi décreta l'annexion de Montréal-Est à Montréal. De grosses compagnies, notamment la Noranda, y possèdent des propriétés considérables sur lesquelles elles ne payaient pas de taxes précédemment. Elles vont payer maintenant.

"On nous dit, poursuit le premier ministre: Vous répudiez des dettes. Il n'y a pas un mot de répudiation dans la loi. Nous disons aux porteurs de débettes: Vous avez des valeurs qui ne sont pas garanties. Elles ne représentent pas le montant nominal qui y est inscrit. Nous remplaçons en somme, un vieux fusil pour un fusil neuf."

Les droits des minorités

Répondant à un autre argument, de M. Godbout, M. Duplessis affirme que son gouvernement a toujours

eu le souci des droits des minorités. "Pense-t-on que le gouvernement va dépenser \$15,000,000 à \$16,000,000 de l'argent de la province sans exercer un contrôle?" demande-t-il.

"Nous avons le devoir de prendre les précautions nécessaires. Je veux croire que l'on ne tente pas d'attiser des préjugés en soulevant cette question. Notre gouvernement a reconnu l'indispensabilité du conseil de l'Instruction publique. Nous avons même inscrit un paragraphe à cet effet dans le discours du trône où nous reconnaissons également les droits inaliénables des parents. Nous avons donné au conseil des pouvoirs qu'il n'a jamais eus. Nous avons un surintendant de l'Instruction publique depuis des années et malgré cela les dettes se sont accumulées. Quand le malade se meurt, il est préférable de changer de médecin. A-t-on voulu monter la majorité catholique contre la minorité protestante vice-versa?" dit-il encore. "Dans la province de Québec, ce n'est pas la force qui fait le droit, mais le droit qui fait la force. Pas un gouvernement n'oserait traiter les minorités avec moins de générosité que cela s'est fait dans le passé."

Appel aux protestants Ici, le premier ministre annonce qu'il a reçu des représentations de certaines personnes de la minorité protestante qui protestent contre quelques dispositions du bill. Il y en a parmi elles, dit-il, dont l'intégrité est reconnue, mais il y en a d'autres, une petite minorité agissante, qui tâche de surprendre la bonne foi des gens.

M. Duplessis fait ensuite un appel aux protestants: "Je dis à nos frères séparés de bonne foi: Pensez-y bien! Réfléchissez et vous verrez que la Loi est une amélioration immense. Si c'est ça, acceptez-la. Nous avons droit à un essai loyal. Il est impossible d'accorder aux écoles protestantes, des pouvoirs que nous n'accorderons pas aux écoles catholiques. La majorité aussi. Les deux commissions montréalaises sont déficitaires et il faut exercer un contrôle pour prévenir les abus. C'est un contrôle bienfaisant qui assure la sauvegarde des droits des deux partis."

M. Duplessis donne lecture d'un télégramme qu'il a adressé au Dr Cyril James, principal de l'Université McGill dans lequel il explique sa manière de voir.

Le premier ministre, ensuite, affirme que la province veut continuer à grandir dans la paix et la concorde. Il demande aux protestants de ne pas se laisser entraîner à soulever le cri de race qui ne profite ni à la province, ni au pays. "Nous demandons de la compréhension, dit-il. Ce n'est pas le succès d'une cause, c'est le triomphe de l'éducation que nous désirons. Nous voulons continuer à appliquer les meilleurs méthodes de redressement. C'est à cela que nous nous devons. C'est à cela que nous le meilleur de nous-mêmes. Est-ce trop exiger que de demander la réciprocité, que d'aspirer à la collaboration et à la coopération pour l'avancement de la province."

M. André Laurendeau

Ce bill serait la "solution complète" définitive à tout le problème de l'enseignement primaire. Voilà précisément ce qu'il faut lui reprocher, non seulement de ne pas être, mais de ne pas essayer d'être, dit M. Laurendeau.

Il compare certaines mesures qu'il ne devrait pas comporter et il en omet d'autres qu'il ne devrait pas omettre.

Cette loi force l'Hydro à fournir chaque année \$2,800,000 au fonds spécial. Mais elle ne nous dit pas comment le consommateur d'électricité à payer des taxes excessives.

C'est grave; on détourne ainsi l'étatisation de son sens. La Régie d'Etat, au lieu de bénéficier au consommateur, tend à devenir une commission des liqueurs et déjà devenue, et que le public appelle "une vraie taverne". Nous dénonçons cette mauvaise tendance.

Injustice contre l'enseignement rural

L'article 25 interdit l'arbitrage dans le cas des instituteurs des commissions scolaires rurales (mais non dans les villes qui dépassent 10,000 âmes). On le remplace par un salaire minimum de \$600 par année.

Supprimer l'arbitrage, c'est priver la négociation de la conciliation collective de sa sanction; donc, la rendre illusoire. Et le salaire minimum risque de devenir à peu près partout, le salaire maximum.

Pourquoi cette suppression? On répond: "Pas d'Etat dans l'Etat". Comme si le corps public, en même temps qu'un pouvoir supérieur, n'était pas un patron. Prend-on que l'employé ait le droit de faire un corps public, à moins d'être à la justice que l'employé d'un particulier?

Au reste pourquoi la formule, "pas d'Etat dans l'Etat", ne s'applique-t-elle ici que dans certains cas? En vertu de quel sophisme serait-elle bonne dans les villes et mauvaise à la campagne? Pourquoi l'arbitrage dans les municipalités rurales introduirait-il le "LE" dans l'Etat, mais ne l'introduirait pas dans les villes qui dépassent 10,000 âmes? Fausseté en deça de 10,000 âmes, vérité au delà? Etrange, très étrange article 25, comme il ressemble à une fausse manoeuvre électorale!

Mais, dit-on, les commissions scolaires ne peuvent payer plus que \$600. C'est vrai. Aussi la solution est-elle ailleurs. Le gouvernement aurait dû se souvenir d'une motion que nous présentions l'année dernière, qui fut adoptée à l'unanimité, et qui suggérait à l'Etat d'assurer lui-même aux commissions scolaires les fonds nécessaires. Pour éviter d'être payés par le gouvernement (aux instituteurs ruraux) de \$50 par année de service jusqu'à un maximum de \$1000.

Ainsi vous soulagiez la commission scolaire rurale, vous garantissiez à l'institutrice une augmentation statutaire, et vous donniez le droit aux parents d'exiger des maîtresses une vraie compétence, ajoute M. Laurendeau.

Un minimum — maximum de \$600, vous allez peut-être attirer de jeunes dans l'enseignement, mais vous ne les conserverez guère; les hommes et les femmes se lassent de n'être pas mieux payés,

DUPUIS Plateau 5151 Ouverts de 9 h. à 5 h. 30 samedi compris Modèle illustré pour fenêtre, au complet avec cordes, crochets. Largeur 30" 5.35 Largeur 36" 6.25 Largeur 42" 8.40 Largeur 48" 10.25 TOILE A AUVENTS EN PIECES Largeur 29" LA VERGE 1.10 DUPUIS — cinquième (De Montigny) RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUCAL, v.-p. et gér. gén.

EXAMEN DE LA VUE LUNETTES - LORNGNS J.O. GIROUX O.D. Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris Assisté d'optométristes diplômés Bureau chez Dupuis Frères 5151 PLATEAU MONTREAL

Sans doute, ce serait long et difficile. Mais depuis quand les solutions sérieuses seraient-elles aisées? Au reste, poursuit M. Laurendeau, c'est bien ce que reconnaît le gouvernement, en annexant la commission scolaire catholique de Montréal-Est à celle de Montréal et en obligeant le trust des huiles à faire sa part pour nos écoles. Pour quoi n'applique-t-on ce principe à d'autres municipalités du même genre? Et pourquoi ne le généralise-t-on pas? M. Laurendeau, comme d'autres députés, a reçu des protestations au sujet de cette annexion. On proteste parce qu'on impose à Montréal-Est une façon de procéder, que l'on n'impose pas aux autres municipalités scolaires. Dans le cas de Montréal-Est, c'est clair, répond M. Duplessis.

C'est clair parce que vous l'avez étudié. Si vous étudiez le cas de Noranda, d'Arvida ou de Drummondville, ce serait aussi clair. Ainsi voit-on mieux tout ce que cette loi comporte de hâtive improvisation.

Combien d'autres injustices on a laissées subsister. La taxe actuelle des neutres? Divisée par le chiffre de la population, au lieu du chiffre des enfants en âge scolaire, elle favorise indûment la commission protestante, au détriment de la commission catholique. Et l'éducation des enfants juifs dans Montréal? Elle coûte aux catholiques environ \$250,000 de plus par année qu'aux protestants. Et la conversion forcée, dans le cas des commissions scolaires qui ne sont pas en défaut? Pourquoi frappent-on certaines compagnies tandis qu'on laisse à d'autres leurs avantages injustifiés? Pourquoi punit-on indirectement les commissions scolaires non endettées d'avoir été sages? Ce bill, conclut M. Laurendeau, ne constitue pas une solution d'ensemble, mais une série de solutions douteuses et souvent rétrogrades.

En deuxième lecture, nous avons approuvé le principe de libérer les commissions scolaires du fardeau écrasant de leurs dettes, et le principe de dégrever la petite propriété: c'est la première tentative de ce genre, et nous en avons rendu justice au gouvernement.

En troisième lecture, nous condamnons par notre vote une série d'expédients, dont les résultats seront nécessairement incomplets ou désastreux, dit M. Laurendeau, et nous voterons pour l'amendement Godbout.

M. René Chaloult

Le député du comté de Québec explique que le bill est complexe. Il renferme des principes principaux et des principes secondaires; et comme, à son avis, la mesure comporte cinq principes principaux et qu'il n'en approuve que deux, il votera contre en troisième lecture aussi bien qu'il s'est prononcé à l'encontre lors de la deuxième lecture. M. Chaloult regrette que l'on ait présenté une législation de cette ampleur et de cette gravité aux derniers

heures de la session; il n'a pas eu le loisir de l'étudier aussi profondément qu'il aurait voulu le faire. M. Chaloult approuve le principe de la constitution d'un fonds éducatif de nos ressources naturelles, les créanciers des commissions scolaires bénéficieront d'une garantie supérieure puisqu'ils auront celle de la province.

Là où M. Chaloult n'approuve plus le bill Côté, c'est le fait qu'il contribue à réhabiliter les grandes compagnies de la dictature économique alors qu'elles sont discréditées dans l'esprit public. Elles se trouveront à défrayer une grosse partie des frais de l'enseignement; les trusts ambitionnent cette immixtion et cette influence.

En quatrième lieu, le bill Côté contribue à discréditer la nationalisation de nos ressources naturelles. Ainsi, l'on impose un versement de \$2,800,000 à l'Hydro-Québec; cela empêchera la réduction des taxes dans une égale proportion, et cela nuira au principe de la nationalisation.

En cinquième lieu, M. Chaloult s'oppose à ce que les corporations qui ne sont pas en défaut scolaire soient mises en tutelle comme la mesure en discussion l'autorise. Le député du comté de Québec voit aussi dans le bill un danger d'ingérence politique.

Pour ces raisons, il votera contre le bill 48 parce qu'il n'en approuve que deux principes sur cinq. Quant à l'amendement Godbout, il y trouve du bon mais aussi du mauvais; notamment, l'opposition à la conversion forcée des dettes scolaires; voilà pourquoi il s'y opposera.

Les salaires dans Québec et dans Ontario En réponse à M. René Chaloult, M. Antonio Barrette, ministre du Travail, dit que la différence entre les salaires payés aux ouvriers de nos industries et ceux payés aux ouvriers de l'Ontario diminue de plus en plus. Les ouvriers des deux provinces se trouveront bientôt sur un pied d'égalité lorsque la province de Québec aura augmenté le nombre des industries lourdes qui lui sont propres en exploitant ses ressources naturelles. Le député indépendant de Québec-comté, M. Chaloult, a fait adopter une motion qui réclamait la production de la correspondance entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral, relativement à la différence de salaire entre l'Ontario et Québec, pour le même travail, plus spécialement dans les usines de la Dominion Textile. M. Chaloult affirme d'abord que dans l'industrie de l'aluminium, les (suite à la page sept)